89-04738/

Department of the Secretary of State of Canada
Secrétariat d'État du Canada

Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada

A Report to Parliament, 1987-88

Canada

SOS

SOS
Ed.S.Br.
Doc. (10)
1987/88
c.2

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Cat. No. S 1-2/1988

ISBN 0-662-56592-4

HER EXCELLENCY THE RIGHT HONOURABLE JEANNE SAUVÉ,
GOVERNOR GENERAL AND COMMANDER-IN-CHIEF OF CANADA

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

I have the honour to present, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, the annual report on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada*, for the fiscal year ended March 31, 1988.

This report is submitted to Your Excellency in accordance with the requirements of Section 24.1 (1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977.*

Respectfully submitted,

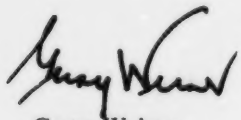

Gerry Weiner
Secretary of State of Canada

FOREWORD

I am pleased to provide, to Parliament and to all Canadians, the fourth annual report of the Secretary of State on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.*

This report provides a brief overview of the post-secondary education enterprise in Canada, which directly involves 1.4 million students and over 60,000 teachers in our colleges and universities, and which represents an annual investment of almost $11 billion. The crucial importance of post-secondary education to the social, cultural and economic development of our country is becoming ever more apparent as we anticipate the challenges and opportunities of the 21st century.

The Government of Canada is committed to working with the provinces and territories to ensure that our colleges and universities will be able to fulfil their essential roles. Both orders of government recognize that post-secondary education, if it is to succeed, must be based on access and equality of opportunity. In order to build and maintain such a system of higher education, there must be a broad partnership of all those involved.

The National Forum on Post-Secondary Education, which took place in Saskatoon in October 1987, served as a strong impetus for the creation of such a partnership. The Forum was co-sponsored by the federal government and the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) and brought together students, teachers, and administrators, with representatives of labour, industry, special interest groups and government.

As we move beyond the National Forum, we must bear in mind the lessons it has taught us and build on the experience of the new partnership which it has helped to engender. I hope that this report will provide interested Canadians with information on our systems of post-secondary education that will enable them to understand and help shape the future of this vital undertaking.

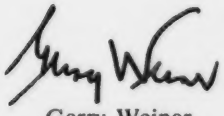

Gerry Weiner
Secretary of State of Canada

Symbols Used in Publication

The following symbols are used in this publication:

p preliminary data

-- figures not appropriate or not applicable

Note: Totals in tables may not add due to rounding.

PHOTOGRAPHY CREDITS

The photos appearing on the inside front cover have been reproduced with the permission of the following organizations:

Acadia University (photo no.2);
Canadian International Development Agency (no.11);
Canadian Government Film and Video Centre (no.7);
University of Ottawa (no.'s 1,3,4,5,6,8,9,10,12,13).

Table of Contents

Introduction i

Part I Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education 1

1 The Basis of Public Support to Post-Secondary Education 1

2 Federal-Provincial Cooperation in Meeting the Challenges of Today 2

Part II Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education 11

Part III The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview 35

1 Total Expenditures 36

2 Direct Support to Post-Secondary Education 36

3 Indirect Support to Post-Secondary Education 37

3.1 Intergovernmental Transfers 37

3.2 Tax Measures 39

Part IV Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education 43

1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education 44

1.1 Institutional and Related Support 44

1.2 Scholarships and Student Aid 45

2 Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education 46

Part V Federal Support to Post-Secondary Education in Canada 55

1 Overview: Total Federal Support 56

2 Contributions to the Provinces and Territories 57

2.1 Established Programs Financing 57

2.2 Official Languages in Education 63

2.2.1 Overview 63

2.2.2 Expenditures 63

3 Federal Direct Support to Post-Secondary Education 64

3.1 Research 66

3.1.1 Research Granting Councils 67

3.1.2 Other Departments and Agencies 70

3.2 Student Assistance 71

3.2.1 Canada Student Loans Program 71

3.2.2 Scholarships, Bursaries and Other Awards 72

3.3 Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education 74

3.4 Other Federal Programs 76

4 Summary of Federal Support to Post-Secondary Education 79

4.1 Cash Expenditures 79

4.2 Tax Transfers 79

Appendix A Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report 85

Appendix B Post-Secondary Enrolments 95

Appendix C Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments 103

List of Tables

1	Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada	38
2	Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, Canada	43
2 a-l	Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, by Province/Territory	47
3	Federal Support to Post-Secondary Education in Canada	58
4	Established Programs Financing Entitlements in Support of Post-Secondary Education	61
5	Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing	62
6	Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	65
7	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	66
8	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research and Related Expenditures	68
9	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance	73
10	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities	75
11	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs	77
12	Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency	80

B1 Post-Secondary Enrolments by Province, Type of Institution and Registration Status 98

C1 Data Provided by the Province of New Brunswick: Post-Secondary Education in New Brunswick 104

C2 Data Provided by the Province of Quebec: Post-Secondary Level Enrolment: Universities and Colleges 105

List of Charts

1	Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1987-88	37
2	Federal Support to Post-Secondary Education, Canada, 1987-88	57
3	Expenditures of Research Granting Councils in Support of Post-Secondary Education, 1985-86 to 1987-88	69
B1	Post-Secondary Full-Time Enrolment, Canada, 1951-52 to 1987-88	96
B2	Post-Secondary Enrolments by Type of Institution and Registration Status, Canada, 1983-84 and 1987-88	96
B3	Proportion of Women Among Full-Time University Students, by Level, Canada, 1970-71, 1978-79 and 1987-88	100

Introduction

Purpose of the Report

Provision for the annual Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada* was introduced as a result of all-party agreement during parliamentary committee consideration of other amendments to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements legislation. The amending Bill, including the provision for an annual report, received Royal Assent on June 7, 1984.

Consequent to this amendment, Section 24.1(1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* requires that the Secretary of State of Canada shall provide an annual report to Parliament which describes:

(a) cash contributions and total equalized tax transfers in respect of the post-secondary education financing program applicable to each province;

(b) expenditures by each province on post-secondary education;

(c) any other federal programs of support to or involvement in post-secondary education;

(d) the relationship between such federal contributions, transfers and programs and Canada's educational and economic goals; and

(e) the results of any consultations by or on behalf of the Secretary of State of Canada with the Council of Ministers of Education, Canada, relating to the definition of national purposes to be served by post-secondary education and the means by which the governments of Canada and the provinces will achieve those purposes.

In responding to the above legislation, the Secretary of State has endeavoured to produce a document that will prove informative and useful for all those with an interest in post-secondary education. A particular effort has been made to place the required information within the broader context necessary to appreciate fully the complexity and diversity of this enterprise. As well, the report identifies areas in which the views of provincial/territorial governments are significantly different from those represented by the federal legislation.

Post-Secondary Education

The term "post-secondary" is not defined in the present legislation. For purposes of this report, therefore, the definition used by Statistics Canada in gathering and reporting education data has been adopted. This definition encompasses all education programs and research activities of universities, as well as certain programs in non-university (college level) institutions, such as community and regional colleges, CEGEPs, technical institutes, and hospital and regional schools of nursing. To be included as post-secondary, programs in college-level institutions must meet certain criteria, essentially that they require high school graduation for admission, last at least one school year, lead to a certificate or diploma, and are not classified as trade/vocational. For further details see Appendix A.

Statistics Canada is working with provincial and territorial governments, through the Council of Ministers of Education, Canada, to evaluate education definitions and methodology in an effort to ensure a database that accurately reflects the evolving structure of education today.

Structure and Content

In response to the requirements of the legislation, and following consultation with provincial and territorial governments, the Secretary of State has adopted the following structure for the 1987-88 report:

PART I – outlines the basis of public support to post-secondary education in Canada and describes federal-provincial cooperation in meeting the challenges of today.

PART II – describes individual provincial/territorial systems of post-secondary education in accordance with the definitions and organizational structure adopted by each government.

PART III – presents an overview of the financing of Canadian post-secondary education.

PART IV – describes provincial and territorial government support to post-secondary education according to the expenditures which fall within the post-secondary universe as defined by Statistics Canada.

PART V – discusses the federal interests in post-secondary education and describes federal support through contributions to provincial and territorial governments, direct support to post-secondary education activities, and aid to students.

APPENDICES A-C – provide details on definitions and methodology, enrolment data and additional information supplied by provincial/territorial governments.

Part I

Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education

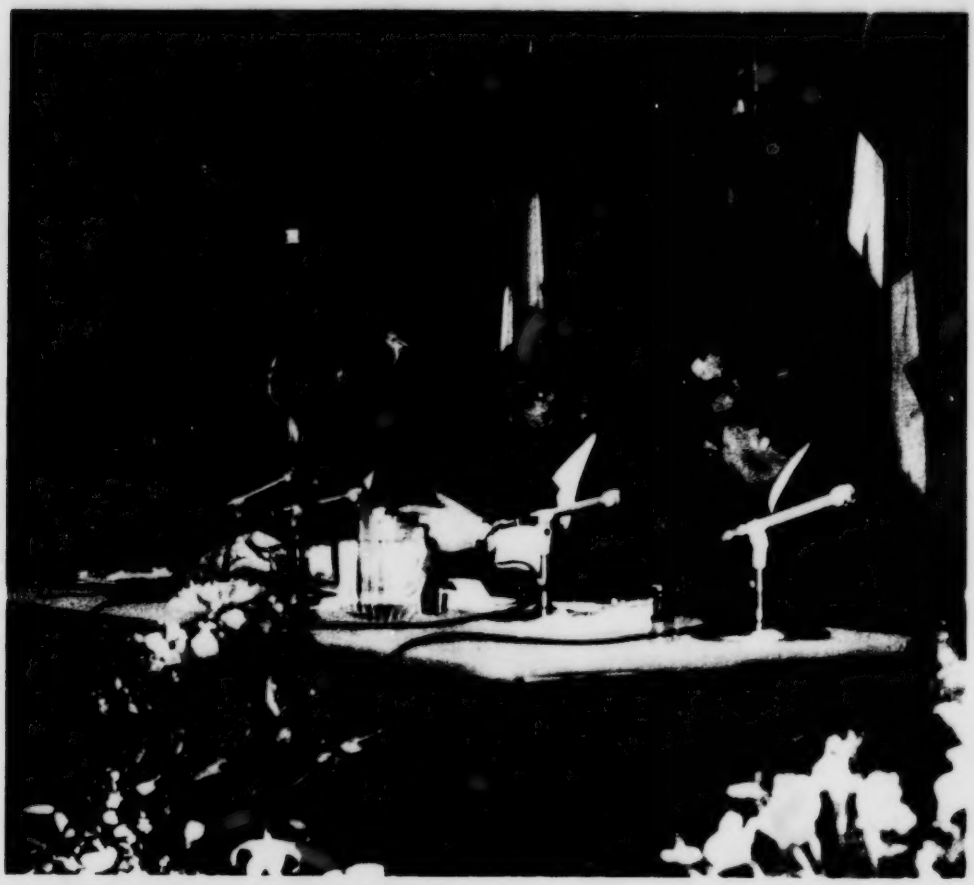

One of the most significant recent developments in Canadian higher education was the National Forum on Post-secondary Education held in Saskatoon in October 1987. Pictured above during the Forum's closing press conference are (from left to right): the Honourable David Crombie, Secretary of State, Dr. Brian Segal, Forum Chairperson and the Honourable Roland Penner, Chairman of the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC).

Part I

Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education

Under the Constitution, education is a responsibility of the provinces, and since 1867 provincial governments have developed highly diversified systems of education that respond to the objectives of the individual province, according to the needs of its population and its financial capabilities.

The development of provincial education systems has been stimulated by important reviews and consultations both within and among provinces. Inter-provincial exchanges have taken place at all levels: through governments, ministries of education, institutions and non-governmental organizations, and, in recent years, through the Council of Ministers of Education, Canada. In the course of time, each province has defined general objectives which are broadly similar, the differences being related to the means of implementation and the financial resources available. The result of these efforts is that, taken as a whole, Canada stands among the leading countries in the world in terms of education.

In recent decades, the federal government has come to play an important role in supporting education, particularly at the post-secondary level, both on the basis of its own specific constitutional responsibilities and as a result of its more general commitment to national interests such as economic and social development.

This part of the report consists of two sections. The first describes the basis of governmental support to post-secondary education, while the second shows how cooperation between the two orders of government is being translated into a reality which will ensure that Canada's post-secondary education systems are prepared to meet the challenges of the 21st century.

1 The Basis of Public Support to Post-Secondary Education

The *Constitution Act, 1867*, recognized explicitly that the provinces had full jurisdiction over matters of education within their boundaries. In order to fulfil this mandate, the provinces have developed frameworks of legislation and regulation, as well as educational policies. They have, moreover, devoted a major part of their budgets to this

task. These commitments by the provinces have permitted a strong growth in student enrolments and in the services provided at the post-secondary level.

Although the constitutional responsibility for education resides fundamentally with the provinces, the federal government has played a number of important complementary or supporting roles during this developmental process.

Since Confederation the federal government has acted within its own areas of jurisdiction, involving, for example, its constitutional responsibilities for the Yukon and Northwest Territories and for Native Indian populations. Similarly, it has assumed its responsibilities for Armed Forces personnel and their dependents, and has provided educational opportunities for persons within federal correctional establishments. It has also taken initiatives in areas where both orders of government are involved. It has established the National Research Council and the three Research Granting Councils (the Natural Sciences and Engineering Research Council, the Medical Research Council, the Social Sciences and Humanities Research Council), which play a major role in funding university research. As well, it supports technical and vocational training through various programs; it offers extensive financial support to post-secondary students; and it provides funding to promote the official languages at all levels of education.

Moreover, the federal government has provided increasing general support to provincial and territorial post-secondary education systems. During the two World Wars, the federal government had, in the national interest, introduced taxes in areas previously occupied by the provinces, thus increasing the federal fiscal capacity. After World War II, the need for additional post-secondary education was especially urgent, with growing demand from students and new pressures to make post-secondary education a national priority. For example, the Massey Commission concluded in 1951 that there was a need for the federal government to intervene in the financial crisis which faced the universities.

During this period, the post-secondary institutions persuaded the federal government to provide direct funding, an arrangement which lasted several years, until, in response to arguments by the provinces regarding their jurisdiction, the federal government agreed to transfer the funds within federal-provincial agreements. In 1960, Quebec became the first province to receive such transfers, but in 1967 direct grants to universities were replaced by federal transfers to all provincial governments under cost-sharing arrangements which better reflected provincial constitutional responsibilities. Since 1977, transfers to provinces for post-secondary education have been made under the "block-funding" principle of the Established Programs Financing arrangements (EPF).

2 Federal-Provincial Cooperation in Meeting the Challenges of Today

Given the nature of the constitutional arrangements, federal and provincial governments have long recognized the need for cooperation in supporting post-secondary education. Recently, governments have publicly expressed their commitment to work together more closely in the interests of Canadian post-secondary education.

Of major significance was the federal and provincial co-sponsorship of the National Forum on Post-Secondary Education, held in Saskatoon in October 1987. The objective

of the Forum was "to explore the challenges and opportunities facing Canada's universities and colleges in preparation for the 21st century." More than 500 persons representing a broad spectrum of Canadian society, including the administration, faculty and students of colleges and universities, leaders from business and labour, governments, and special interest groups, met for three days of intense discussion. Looking to the future, participants felt that one of the greatest challenges facing post-secondary education was finding the right balance in offering a "good basic general education" together with "the best possible specialized training."

The National Forum identified four key post-secondary policy areas in which federal-provincial/territorial collaboration was especially important:

- accessibility and student assistance;
- international students;
- university research; and
- data and research on post-secondary education.

These issues, and a number of others, had already been on the federal-provincial agenda, but were given new impetus by the Saskatoon conclusions.

On February 25, 1988, the Secretary of State, the Honourable David Crombie, met in Toronto with the Council of Ministers of Education, Canada, to discuss the outcomes and follow-up measures to the National Forum. Mr. Crombie and the Council reached a broad consensus on the need to reinforce the intergovernmental partnership and to intensify their cooperation on post-secondary education. At that time, the Council announced that it had decided to establish a separate committee of ministers responsible for post-secondary education, in part to liaise with the federal government on post-Forum developments. Of equal importance was a joint agreement to hold regular meetings that would provide a forum for the provincial ministers responsible for education to consult with the Secretary of State, other federal ministers and major Canadian educational organizations representing colleges, universities and students.

On June 7, 1988, the Secretary of State, the Honourable Lucien Bouchard, met in Quebec City with the newly formed Ministerial Post-Secondary Committee of the Council of Ministers. At that meeting, for the first time, federal and provincial ministers met jointly with representatives of major interest groups involved in post-secondary education (the Association of Universities and Colleges of Canada, the Association of Canadian Community Colleges, the Canadian Association of University Teachers, and the Canadian Federation of Students). The ministers confirmed their resolve to continue and intensify collaboration in the area of post-secondary education. Mr. Bouchard reiterated the federal government's commitment to work with the provincial and territorial governments to address the priority areas for cooperation which had been identified at the National Forum. The representatives of the non-governmental organizations expressed their satisfaction in being able to meet simultaneously with both orders of government.

In the past two years, important progress has been made through enhanced federal-provincial cooperation in the four areas noted at the Forum, as well as in official languages in education, adult literacy, international activities and distance education. The major developments in each of these areas are described below.

In the field of **student aid,** both orders of government, after years of working together in the administration of student assistance in Canada, agreed in 1986 to consult each other more closely with respect to policy issues. Accordingly, at their meeting in September 1987, the Secretary of State and the Council of Ministers of Education, Canada, established a permanent Intergovernmental Consultative Committee on Student Financial Assistance. The Secretary of State also created a National Advisory Group on Student Financial Assistance composed of representatives of non-governmental organizations and financial institutions in late 1987 to help reexamine the fundamental policy assumptions of federal student assistance.

During 1988, federal and provincial officials continued to work closely to share data on such key issues as student debt load and loan repayment problems. The emphasis given by the National Forum to equality of access for under-represented groups was reflected in a particular concern for the special needs of the economically disadvantaged, single parents, disabled students and those obliged to study part time.

International students have also received increased attention in this period. Although these students come under provincial authority in terms of their education, certain aspects of their experience, such as admission to Canada and employment regulations, fall primarily under federal jurisdiction. As well, there are important policy issues related to international students, such as international trade, official development assistance and external relations generally, which are also areas of federal responsibility. The two orders of government are collaborating in this area through the Federal-Provincial Consultative Committee on Education-Related International Activities, co-chaired by officials of the Department of External Affairs and the Council of Ministers of Education, Canada.

With the leadership of the Department of External Affairs, the federal government has been working to better coordinate its own policies affecting international students. External Affairs and the Department of Regional Industrial Expansion (now known as Industry, Science and Technology, Canada) have been working to develop a marketing strategy to improve the promotion of Canada's institutional and commercial educational opportunities overseas.

In February 1988, the Minister of Employment and Immigration announced the easing of employment restrictions for international students and their spouses while in Canada. In March 1988, the Minister for External Relations and International Development released details of Canada's new Official Development Strategy. Under this Strategy, the number of international students and trainees receiving education and training will double over the next five years to a total of 12,000 per year. About half of these individuals will be trained in Canada.

In December 1987 and June 1988, the Department of the Secretary of State hosted consultation meetings with representatives of the major non-governmental organizations involved with international students. Secretary of State also funded a major study of international students in Canadian universities, conducted by the Canadian Bureau for International Education (CBIE).

External Affairs, Employment and Immigration, the Canadian International Development Agency and Secretary of State have combined their efforts to support two other projects: a film entitled *Favourable Exchange* designed to make the public more aware of the benefits of international students, produced by the Canadian Bureau for International Education; and a statistical publication on international students developed by Statistics Canada.

Another of the priority areas for federal-provincial cooperation identified by the National Forum was **university research.** The federal support provided to the three research granting councils covers the bulk of the direct costs of research undertaken in Canadian universities. Provincial government operating support to the universities covers the majority of the indirect costs of research. Increasingly, some provinces are also contributing towards the direct costs of research. On the subject of indirect costs, the Council of Ministers of Education, Canada wrote to the federal government in 1988 to request that recognition be provided for the indirect costs of university research undertaken with federal support.

In January 1988, during the National Conference on Technology and Innovation organized by the Ministry of State for Science and Technology, the Prime Minister announced an allocation of $1.3 billion for new science and technology initiatives over the next five years, beginning in 1988-89. One of these initiatives is additional funding for the base budgets of the three research granting councils.

Two of the other initiatives arising from the Prime Minister's announcement involve federal-provincial consultation and cooperation. The Canada Scholarships Program is designed to recognize and encourage outstanding students to pursue undergraduate degrees in the natural sciences, engineering and related disciplines through the provision of up to $8,000 to each recipient over a four-year period. The national Networks of Centres of Excellence will help promote university-industry partnership in world-class research in support of Canada's long-term economic competitiveness. The federal government has undertaken extensive liaison with the provincial governments in order to ensure the success of these initiatives.

The need for a **shared information base** on post-secondary education, highlighted at the Saskatoon Forum, had for some time been an issue of concern to the Secretary of State and the Council of Ministers of Education, Canada. Provincial and territorial officials met in June 1987 with representatives of the Secretary of State and Statistics Canada to discuss how to improve the content and presentation of **statistical data** in this report to Parliament. Subsequently, plans were further developed for a full review by Statistics Canada of the definitions and sources of education data in order to make them as universally acceptable and useful as possible. Statistics Canada is working closely with the Council of Ministers of Education, Canada, to implement this review.

In addition to educational statistics, both orders of government have stated their agreement with the National Forum's conclusion that more needs to be done on developing **research on post-secondary education.** To further focus on this issue the Department of the Secretary of State sponsored a meeting on this topic organized by the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC) in May 1988. This meeting brought together representatives of governments and the post-secondary interest groups to share existing research and identify priority topics for further investigation.

The May 1988 meeting on research resulted in consensus on the need for more analytic studies on post-secondary education and the need to develop tools and mechanisms to share and exchange information among all those working in the field. There was also general agreement that the three broad areas which should be addressed by a research program are:

- accessibility and the demand for post-secondary education;
- the outcomes and outputs of post-secondary education; and

- managing the post-secondary system and institutions.

The federal and provincial governments have a long-standing record of collaboration in the area of the **official languages in education**. In June 1988, the Secretary of State announced the renewal of the Official Languages in Education Program for another five years, with a budget of $1.2 billion, an increase of $145 million over the previous five-year period. A new five-year Protocol for agreements on minority-language education and second-language instruction agreements was concluded with the Council of Ministers of Education, Canada in November 1988. The Protocol governs the bilateral agreements which will be subsequently concluded between the Secretary of State and the ministers responsible for education in each province and territory. These agreements are designed to maintain and enrich the use of Canada's two official languages at all levels of education, including post-secondary.

Adult literacy is another area in which federal-provincial collaboration has recently come to the fore. The National Literacy Secretariat was established by the Secretary of State on World Literacy Day, September 8, 1987. The mandate of the Secretariat is to develop a national literacy strategy to respond to the Government's 1986 Throne speech commitment "to work with the provinces, the private sector, and voluntary organizations to develop resources to ensure that Canadians have access to the literacy skills that are the prerequisite for participation in our advanced economy."

On September 8, 1988, the Prime Minister announced that $110 million will be invested by the federal government over the next five years to combat adult illiteracy in Canada. The federal initiatives are based on a partnership strategy, which will encompass joint federal-provincial/territorial initiatives, and a voluntary sector support program which will enable the development of new projects and initiatives by voluntary organizations, as well as by private and labour sector representatives. In addition, the Literacy Secretariat is working with the United Nations to prepare a Canadian Action Plan for International Literacy Year in 1990.

At their September 1988 meeting, the Council of Ministers of Education, Canada, welcomed the federal government's literacy initiatives and reaffirmed their commitment to work with the federal government and the volunteer sector to combat adult illiteracy. It was noted that the provinces and territories invested approximately $265 million in literacy programs in 1987-88.

Cooperation between federal and provincial governments has long extended to **participation in international meetings and organizations concerned with education matters.** The Department of External Affairs, supported by the Department of the Secretary of State, is responsible for ensuring that Canada's interests are fully represented at various international forums. Because of their constitutional responsibility for education, provincial governments, through the Council of Ministers of Education, Canada, play the lead roles in this representation.

One important example of such an international forum is the Education Committee of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). During 1988, a major study project of the OECD, "Education and the Economy in a Changing Society," culminated in an intergovernmental conference of ministers. The conference was held in Paris in March, 1988. Canada's delegation was headed by the Honourable Edmund Morris, Minister of Education for Nova Scotia, and included senior officials from both orders of government, as well as a representative of the Corporate-Higher Education Forum. The conference dealt with all levels of education, but one of its

three principal sessions focused on post-secondary education as a means of supplying the highly qualified human resources required by modern, information-based economies.

Another major international forum in which Canada participated was the 41st Session of the Conference of the International Bureau of Education, held under the auspices of UNESCO in Geneva in January 1989. The general theme concerned the diversification of post-secondary education in relation to employment, and particular attention was paid to new trends, flexibility of structures, access and democratization. Despite the widely varied circumstances of the 120 member states attending, a consensus was reached that post-secondary education is everywhere facing major transformations in the next few years as it adapts to new clienteles and a changing labour market. Canada's delegation in the conference was lead by the Honourable Stanley Hagen, Minister of Advanced Education and Job Training for British Columbia. Officials from other provinces, the Council of Ministers of Education, the Department of the Secretary of State and Employment and Immigration Canada were also accompanied by a representative of the Association of Universities and Colleges of Canada.

Two **distance education** initiatives involving federal-provincial and international cooperation have recently been undertaken. The **Commonwealth of Learning** officially opened its Vancouver, British Columbia headquarters in November 1988. The Commonwealth of Learning has been created to widen access to opportunities for learning throughout the Commonwealth in order to advance human resource development, and promote economic and social progress. It will do so by making use of the potential offered by distance education and the application of communication technologies. In cooperation with colleges, universities and other educational institutions throughout the Commonwealth's 48 member countries, it will stimulate the exchange of teaching materials, support the training of staff and provide new mechanisms for educational cooperation. The governments of Canada and British Columbia have offered to provide up to $12 million in support to the agency over the next five years. Additional support is being provided by 14 other Commonwealth countries.

During the Francophone Summit held in Quebec City in August 1987, Canada gave its support to the **Consortium international francophone de formation à distance** (CIFFAD). The Consortium will act as an international institution to promote and utilize the new multi-media communications technologies for training and development in the context of regional needs. CIFFAD's mission is to establish an international communications network among the universities and training institutions in approximately 40 francophone countries. CIFFAD will thereby be able to offer a variety of programs and courses in several disciplines.

In addition to the topics described above, both orders of government are collaborating in a variety of other areas related to post-secondary education such as: the encouragement of entrepreneurship; health information; awareness of science and technology; and equality of opportunities for women.

Part II

Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education

Part II

Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education

Responsibility for the provision of post-secondary education rests with the government of each province and territory. Over the years, each provincial and territorial government has developed its own system of post-secondary education to meet its specific social and economic development requirements. Hence, although there are important common elements in post-secondary education across Canada, there is considerable diversity among the structures of the individual provincial and territorial systems. This diversity is most apparent in the various roles assigned to non-university post-secondary institutions in different provinces.

Part II of the report, developed in cooperation with the provinces and territories, describes individual provincial and territorial systems of higher education. Unlike the rest of the report, no attempt is made in this part to apply the Statistics Canada definition of the term "post-secondary"; rather, each system is described according to the structure adopted by the provincial or territorial government. The definitions and methodology used throughout all other sections of the report are described in Appendix A.

Newfoundland and Labrador

In the Province of Newfoundland and Labrador, the post-secondary education and training system includes all vocational and pre-employment training, regardless of entrance qualifications. The post-secondary education system incorporates both public and private institutions, and includes Memorial University of Newfoundland, provincial institutes and community colleges. The **Department of Career Development and Advanced Studies** is responsible for post-secondary education and training in the province.

Provincial Objectives for Post-Secondary Education

The post-secondary education in Newfoundland and Labrador has recently been restructured to create a system composed of one university, three institutes of technology and five community colleges. As part of the restructuring process, the province has set the following goals: improved accessibility, particularly in remote areas and for women; increased participation; greater responsiveness to community needs;

greater responsiveness to the needs of employers and the labour market; promotion of economic development through applied research and technology transfer; and improved accessibility to literacy programs.

Memorial University

Memorial's main campus is in the provincial capital of St. John's. The university's second campus is located in Corner Brook (the Sir Wilfred Grenfell College), and offers first- and second-year university programs. Starting in 1988-89, Memorial is also offering a degree program in fine arts in Corner Brook. In an effort to increase access to university education, a first-year university program was offered for the first time in 1987-88 at the Central Newfoundland Community College.

Memorial University offers a range of undergraduate, graduate and professional programs, and has developed world-class expertise and facilities in cold ocean engineering and earth sciences. A new Centre for Earth Resources Research is under construction during 1988-89. Memorial has also launched a multidisciplinary initiative called "Oceans 2000" which will consolidate the university's position as a world-class centre of excellence in oceans research.

Memorial is also a pioneer in distance education, using audio tapes, telewriters, a special two-way telephone network and satellite links to serve the province's scattered population.

University funding is handled directly between the provincial government and Memorial, as there is no need for an intermediary body in a province with one university.

Non-University Institutions

Institutes of Technology: There are three Institutes of Applied Arts and Technology in the province: Cabot Institute (St. John's); Marine Institute (St. John's); and Fisher Institute (Corner Brook). These Institutes have mandates to deliver diploma level applied arts and technology programs, and to undertake applied research and development projects in cooperation with industry. The Institutes can also form partnerships with Community Colleges to deliver the first year of two- or three-year programs.

Community Colleges: There are five community colleges in the province: Avalon, Eastern, Central Newfoundland, Western and Labrador. These colleges have a mandate to deliver a variety of education and training programs in response to community and employer needs. These programs include trade and vocational training, apprenticeship, literacy, adult basic education, personal skills development, contract training, and other types of adult education.

Prince Edward Island

Prince Edward Island has one university and one college of applied arts and technology, both of which are funded through the **Department of Education**, and one School of Nursing which is funded through the Department of Health and Social Services through the Hospital and Health Services Commission. All programs offered at the college level, including vocational training, continuing education and semi-professional training

are considered post-secondary education regardless of entrance requirements or duration of the program. In Prince Edward Island, as in the other Maritime provinces, many of the functions generally performed by departments of university affairs are carried out by an interprovincial body, the **Maritime Provinces Higher Education Commission.** (See Explanatory Note 1 at the end of the report.)

University of Prince Edward Island

The University of Prince Edward Island, in accordance with its charter, offers undergraduate programs of study in arts, science, business administration, education and music. The University is the site of the Atlantic Veterinary College, opened in 1986 to serve the Atlantic Region, and is authorized to offer degrees at all levels of veterinary medicine. The University also offers a special French Immersion Program as well as extended French programming.

Holland College

Holland College, with 13 campuses, provides training for students seeking employment at semi-professional levels in business, hospitality and tourism, creative arts, justice training, applied arts, and technology. The college is also responsible for the operation of the vocational high school program, vocational trade training, and adult and continuing education (the Manpower Training portion of Holland College is partially funded through the provincial Department of Industry).

P.E.I. School of Nursing

The P.E.I. School of Nursing offers a three-year (including one-year internship) Registered Nurse (R.N.) diploma program and a one-year Licensed Nursing Assistant (L.N.A.) program. The school consists of two residencies, one of which has classroom facilities. Clinical experience is obtained primarily at the Queen Elizabeth and Prince County Hospitals, and to a lesser degree at the other hospitals in the province.

Nova Scotia

Nova Scotia has 12 degree-granting institutions, as well as a Teachers' College whose graduates may obtain a degree following a year of study at a cooperating university. Three non-university institutions grant diplomas and certificates. In addition, the province funds 14 regional vocational schools. The **Minister of Advanced Education and Job Training** is responsible for post-secondary education in Nova Scotia.

Universities

Universities in Nova Scotia have traditionally serviced a large inflow of students from other provinces. These institutions are diverse in size and in the nature of their programs. Several offer only specialized university programs, for example, the Nova Scotia Agriculture College, the Nova Scotia College of Art and Design, the Technical University of Nova Scotia, and the Atlantic School of Theology. Other institutions offer

a wide range of programs. The largest, Dalhousie University, has Faculties of Medicine, Law and Dentistry, as well as a variety of programs in the health professions, social work, library science, and other areas. The University College of Cape Breton provides some technical as well as university courses. The province has one French-language university, Université Sainte-Anne.

Non-University Institutions

Nova Scotia has three institutions which offer non-university post-secondary education from which graduates receive diplomas and certificates. These institutions are: the Nova Scotia Institute of Technology; the Nova Scotia Nautical Institute; and the Nova Scotia College of Geographic Sciences. A full range of technological, technical and vocational training courses are offered at these institutes and colleges. In addition, the province funds seven hospital schools.

Vocational Schools: There are 14 regional vocational schools in Nova Scotia which provide vocational courses to about 6,000 students. Approximately one quarter of the vocational school programs require Grade 12 as the entrance requirement.

New Brunswick

Advanced Education and Training is the government department responsible for providing human resource development opportunities for the citizens of New Brunswick. This entails offering, coordinating or assigning to other departments all publicly funded education programs designed to serve the adults of New Brunswick. The Department's objectives are to provide educational opportunities, including basic education and skills acquisition, in response to individual and employer needs, as well as offering programs which are responsive to the needs of a highly developed society.

As of April 1, 1988 the Department of Advanced Education and Training assumed responsibility for **student aid** which was previously administered by the Department of Income Assistance. The objective of New Brunswick's student aid is to enhance accessibility to post-secondary education by assisting those in need to overcome financial barriers which would otherwise preclude the attainment of their educational objectives. The student aid program has four components, which include: the Canada Student Loan and Language Fellowship Programs administered by the Province on behalf of the federal government; the New Brunswick Bursary Program aimed at supplementing the Canada Student Loan Program; and the Incentive Rebate Program, which is also a provincially run program.

Through the **Maritime Provinces Higher Education Commission**, the Minister of Advanced Education and Training is responsible for the four universities. The Minister also provides provincial input with regard to regional (Maritimes) educational programs. The Department administers nine community colleges, the New Brunswick Craft School and the Provincial Language Training Centre. The five schools of nursing report to the Minister through their boards of directors. The New Brunswick School of Fisheries reports to the government through the Minister of Fisheries.

Universities

The four universities in New Brunswick have permanent facilities in seven locations throughout the province and deliver programs in a number of additional communities. These institutions provide a broad range of programs in the social, cultural and economic areas.

The province's largest higher education institution, the University of New Brunswick, prides itself on being the site of Canada's first course in engineering (1854). Today, the university offers both undergraduate and graduate degrees in such areas as forestry, law, arts, science and engineering at the university's two campuses, Fredericton and Saint John. Professors from the University of New Brunswick offer courses in a dozen communities throughout the province and the university provides a number of distance education courses, using such methods as audiotapes, cable television and teleconferencing. Federated with the University of New Brunswick and located on the Fredericton campus is Saint Thomas University, which grants degrees in arts, education and social work.

The French-language Université de Moncton offers programs including administration, engineering, forestry, law, arts and health sciences. Programs are delivered in three locations including Edmundston, Shippegan and Moncton.

Mount Allison University offers liberal arts and science programs, as well as special interdisciplinary programs such as American studies, Canadian studies and International studies.

The universities each have their own board of governors and the Maritime Provinces Higher Education Commission recommends to government the funding levels which are to be provided to these institutions. The Commission submits its recommendations to government through the Minister of Advanced Education and Training.

Non-University Institutions

Post-secondary non-university education in New Brunswick is carried out by a network of institutions located in various communities throughout the province. Some are multi-program in nature, whereas others are single-program oriented. Programs offered through the post-secondary non-university institutions are intended for employment purposes and are not generally considered university transfer programs. However, many graduates of these institutions pursue further education objectives at universities and often the universities concerned grant credit for most of the studies completed at post-secondary non-university institutions.

Community Colleges: Nine community colleges, each with permanent facilities in a different area of the province, offer a multiplicity of programs on a full-time or part-time basis, both on and off campus.

These institutions have a specific linguistic character, either English or French, and the community college network provides services based on a concept of linguistic duality. Thus, five community colleges report directly to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – English, and four community colleges report directly to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – French.

Schools of Nursing: New Brunswick has five schools of nursing which offer a single 100-week diploma nursing program. Two schools of nursing offer the nursing program in French only, two in English only, and one school offers the program in both languages. The schools of nursing report directly to boards of directors, which, in turn, are responsible to the Minister. The Department of Advanced Education and Training reviews the financial requirements of these institutions, which are included within its regular budget submission to government.

Other Single-Program Institutions: Located in Fredericton, the New Brunswick Craft School and the Provincial Language Training Centre are two additional institutions which are considered single-program in nature. The Craft School offers a three-year craft program in a number of disciplines. The provincial Language Training Centre provides second language training to provincial civil servants. In addition, this Centre provides leadership and overall coordination for second language programs offered throughout the community college network. The New Brunswick Craft School reports to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – English, while the Language Training Centre reports to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – French.

The Maritime Forest Ranger School is a regional institution, which operates under a board of directors. The School offers a one-year forest ranger program to citizens of the three Maritime provinces (Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick). Unlike other post-secondary non-university institutions, the School reports to government via the Maritime Provinces Higher Education Commission.

The School of Fisheries operates as a line branch of the Department of Fisheries. The School, which is located in Caraquet, offers a number of regular and short-term specialized training programs in seamanship, fisheries and marine technology safety. These programs are targeted to address the practical needs of participants in the fishing industry in New Brunswick.

Appendix C presents data related to post-secondary education in New Brunswick, as provided by the Department of Advanced Education and Training.

Quebec

The Government Level

In the past few decades, Quebec's post-secondary education system has undergone rapid expansion with the establishment of new structures and programs which, combined with measures to improve accessibility, has led to a record influx of students in all disciplines. The profound socio-economic changes that marked this period of Quebec's history could not have been achieved without the enormous strides which have been made in the educational sector, particularly at the post-secondary level.

The Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science retains overall responsibility for directing and supporting efforts to develop post-secondary education in Quebec. In addition to its responsibilities for university- and college-level education, the Department's jurisdiction covers financial aid to students, university research and the various scientific fields.

With the assistance of advisory bodies and specialized organizations (the Conseil des collèges, the Conseil des universités, the Conseil de la science et de la technologie, the Fonds pour la formation de chercheurs et d'aide à la recherche), the Minister carries out a general mandate of orienting, supporting and evaluating college and university activities, including both teaching and research. In accordance with general government policy, the Department's main orientations are:

- supporting access to post-secondary education;
- improving the quality of education and research;
- developing university research; and
- satisfying market requirements for a highly specialized labour force.

These general orientations translate into measures which aim to provide equitable funding of the institutions and measures for evaluation and rationalization, development, structuring of research, and student assistance.

Universities

The Quebec network includes seven universities and two schools of higher learning funded by the province: Sherbrooke, Bishop's, Concordia, Laval, McGill, the Université de Montréal, the Université du Québec, the École polytechnique and the École des hautes études commerciales. It also includes the Collège militaire de St-Jean, which is recognized under Quebec law and funded by the federal government.

The Université du Québec has ten component institutions, located in the various regions of the province. Six of them offer a wide range of educational and research programs, while the others specialize in specific areas of research and education (the École nationale d'administration publique, the École de technologie supérieure, the Institut national de la recherche scientifique and the Institut Armand-Frappier). In addition, Télé-Université provides distance education courses.

Quebec universities have full responsibility in matters related to education, research and the management of the public funds entrusted to them. They must, therefore, establish their own priorities, determine the appropriate means of reaching their own objectives as well as any set by the province, develop and manage their own programs, and determine the extent of their participation in activities involving other institutions. However, the universities must obtain departmental approval for all new programs and, when funded, must respect the budgetary regulations set out by the government.

Quebec universities have established an organization for concerted action and representation in matters of common interest, the **Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)**.

College-level Institutions

Under the Quebec education system, colleges provide post-secondary training which prepares students for university or for certain technologist-level occupations on the labour market.

Quebec's college system, created about 20 years ago, now includes: 45 CEGEPs (collèges d'enseignement général et professionel) which fall under the jurisdiction of the Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science; 51 private schools recognized by the Department; and 10 other institutions, which are also recognized by the Department, but funded and administered by other provincial departments.

College-level institutions offer two types of training: **enseignement préparatoire à l'université** (pre-university education), two years of training; and **enseignement professionnel** (vocational education), which generally involves three years of training leading directly to the job market.

Public Colleges: CEGEPs, which are public institutions, are the main component of the Quebec college system. Forty CEGEPs provide programs in French; five provide them in English. The colleges are members of the **Fédération des cégeps**, which ensures a form of coordination between the colleges and makes representations on their behalf to government agencies in matters of common interest.

Private Colleges: Some private colleges are very similar to public ones and offer the same types of programs, while others offer either a general program or specialized technical training. Some receive financial support from the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. The **Association des collèges du Québec** acts on behalf of these institutions in much the same way as the Fédération des cégeps represents CEGEPs.

Other Institutions: There are 10 college-level institutions under the jurisdiction of departments other than the Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. The Ministère des Affaires culturelles is responsible for seven music conservatories scattered throughout the province; the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation operates one agriculture and food technology institute in La Pocatière and another in Saint-Hyacinthe; and the Ministère du Tourisme funds the Institut de tourisme et d'hôtellerie, located in Montréal.

Financial Aid for Students

The Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administers the financial aid program for post-secondary students. The prime objective of this program is to encourage accessibility to post-secondary study for persons who lack the required financial resources by providing them with loans and grants. Other complementary programs are aimed at ensuring financial assistance for handicapped students, those undertaking studies in their second language, and students in certain academic disciplines wishing to purchase a personal computer.

The ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science and certain other government departments also have programs which provide financial aid, mostly to graduate students, in order to stimulate research. This type of support is generally provided on the basis of academic merit.

Research

Like education, research is one of the fundamental missions of a university, and is an integral part of graduate level education. Quebec has shown a strong interest in research, not only for academic purposes but also in response to socio-economic needs.

Through its ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Quebec has undertaken major initiatives with regard to academic research. Two noteworthy examples are:

- the Programme d'actions structurantes, which will result in expenditures in the order of $75 million over eight years and which will develop long-term excellence in Quebec institutions; and

- the Fonds pour la formation des chercheurs et d'aide à la recherche (FCAR), which invests some $30 million annually in scholarships for graduate students and in subsidies for research teams and centres which have acquired a reputation for excellence.

Similarly, other departments also contribute to the support and development of research; the Fonds de recherche en santé of the Ministère de la santé et des services sociaux is a case in point.

The socio-economic aspect of research is reflected in the efforts of the Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science to stress development and strengthen the ties within the university community and between this community and industry. In this regard, the creation of various cooperative centres should be mentioned (Centre québécois pour l'informatisation de la production, Centre québécois de valorisation de la bio-masse, Centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur) and the catalyst role of the Department in certain initiatives such as the Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). From April 1984 to March 1989, Quebec will have spent over $38 million for these centres. Also worthy of mention are the cooperative projects between CEGEPs and industry which operate under the auspices of a dozen or so specialized centres and of the Programme d'aide à la recherche technologique.

Appendix C presents data related to post-secondary education in Quebec, provided by the Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Ontario

The university sector in Ontario includes 15 provincially-assisted universities (with numerous associated colleges) and the following institutions which receive provincial funding: Ryerson Polytechnical Institute; the Ontario Institute for Studies in Education (OISE); Dominican College; the Ontario College of Art; and the three affiliated colleges of Laurentian University: Algoma, Nipissing and Hearst Colleges.* The college sector embraces 22 multi-campus Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs). The **Ministry of Colleges and Universities** is responsible for post-secondary education in Ontario.

* Although the Ontario College of Art is a non-degree granting institution, it is treated for funding purposes in Ontario as part of the university sector and not as a college.

Universities

The University of Toronto, the first university in Ontario, predates Confederation by 40 years. The university was granted a charter in 1827 and became a non-denominational institution receiving provincial support in 1850. Today, the University of Toronto is the largest university in Canada, offering courses in about 15 faculties and schools on its three campuses. Federated with the University of Toronto are the University of Trinity College, Victoria College, and the University of Saint Michael's College. In addition to the federated colleges, the University of Toronto has six constituent colleges.

The University of Waterloo, recognized as a North American pioneer in cooperative education, offers a wide range of programs on a cooperative basis, including applied arts, mathematics and environmental studies. Waterloo also operates an extensive program of university level correspondence courses and is active in maintaining links, through research and teaching, to business and industry.

Ryerson Polytechnical Institute, Ontario's only polytechnic, is empowered to grant degrees of Bachelor of Technology, Applied Arts and Business Management, in addition to college-level diplomas.

A number of specialized institutions are also located in Ontario. The Ontario Institute for Studies in Education (OISE) is both a graduate school in affiliation with the University of Toronto and a research and development institute in the area of education. Programs of study in French are offered at Laurentian, Ottawa, and York Universities as well as Dominican College and Collège de Hearst.

The **Ontario Council on University Affairs** may advise the Minister of Colleges and Universities on any matters pertaining to the university system. The Council advises regularly on funding requirements, allocation of funds, graduate and professional program approval, and the Ontario graduate scholarship funding.

The **Council for Franco-Ontarian Education** was established by Order-in-Council in 1972. The role of the Council is to advise the Minister on all matters relating to Franco-Ontarian education. It recommends the allocation of funds to bilingual universities for the development and start-up of new French courses or programs.

Non-University Institutions

Ontario's network of Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs) grew out of an announcement made in 1965. It was, at the time, a new concept in education, derived from legislation committed to providing whatever opportunities were necessary to enable each individual, through education, to develop his/her potentialities to the fullest degree and to employ his/her talents to the greatest advantage.

There are 22 CAATs, with 96 campuses throughout Ontario, serving all major economic regions of the province. In order to ensure accessibility for rural area students, colleges are located not only in large urban centres, but in relatively less-populated rural communities. In addition, another 300 communities are plugged into the college system by a mobile outreach program and long-distance learning.

CAATs provide students with the opportunity to develop skills necessary to prepare for careers in business, the applied arts, technology, social services, and health sciences. The colleges offer a variety of full-time and part-time career-oriented programs for

secondary school graduates and for mature students who have not completed secondary school. Bilingual programs are offered in six of Ontario's CAATS.

While there are exceptions, most college programs fall into two categories: diploma programs, which last two or three years; and certificate programs, which last less than one year. A "program" consists of a number of "courses" leading toward a diploma or certificate. Graduates of two-year programs may be accepted on an individual basis for admission to the first year of certain university programs; graduates of the three-year programs may, in some instances, be admitted to the second year of a related university program.

Some programs are offered on a part-time basis through a college's continuing education division; students may complete courses leading toward a certificate or diploma during the evening or on weekends. Continuing education divisions also offer non-credit career-oriented courses and non-credit general interest courses.

The **Ontario Council of Regents for Colleges of Applied Arts and Technology** advises the Minister on the college's programs and other system-wide issues. The Council also has exclusive responsibility, on behalf of the colleges, for collective bargaining with the Ontario Public Service Employees Union and for appointing members to the boards of governors.

Manitoba

Manitoba has three universities with several affiliated colleges, including a self-governing, French-language college. There are three community colleges, with some college programs at a fourth institution. There are also a number of other post-secondary institutions of various types. The **Department of Education** is responsible for post-secondary education in Manitoba.

Universities

The University of Manitoba is by far the largest university in the province, with programs of study in more than 100 disciplines. It offers a wide range of professional, undergraduate and graduate degrees; a range of continuing education programs (including a teleconferencing network). It is also a major research university. A number of religious colleges are affiliated with the University.

The Collège de Saint-Boniface is a self-governing, French-language institution which is also affiliated with the University of Manitoba. The Collège has programs in arts and science, translation, and education, as well as some community college programs.

The University of Winnipeg is located in the centre of the city, and is committed to offering services and programs for the downtown area. The university offers programs in arts and science, theology, and education, primarily at the undergraduate level.

Brandon University is located in the province's second-largest community, and offers programs in arts, science, music, and education.

The University of Manitoba and Brandon University offer, in cooperation with the Department of Education, programs which provide professional training to Native, Northern, and inner-city residents who would normally not participate in such training. ACCESS programs, some of which are cost-shared by the Government of Canada, exist in teaching, engineering, social work, and the health professions (including medicine, dentistry, and pharmacy).

All three universities participate in a separately funded cooperative Inter-Universities North program, which provides credit courses in northern Manitoba.

The **Universities Grants Commission**, a statutory body, advises the government on the needs of the universities, allocates to each university funds provided by government, and approves new programs and facilities.

Non-University Institutions

The Manitoba Department of Education operates three community colleges: Assiniboine in Brandon, Keewatin in the Pas, and Red River in Winnipeg.

The colleges offer day programs in adult basic education, applied arts, business and administrative studies, health and personal services, and industrial and technology. The colleges also train apprentices in the designated trades and operate specialized training programs for business, industry, and non-profit community organizations. In addition, an extensive program of continuing education courses is offered throughout the province to persons wishing to study evenings and weekends.

Red River is the largest of the three community colleges with over 80 full-time day programs and approximately 1,000 extension courses. Programming is delivered at the main campus in Winnipeg, at regional centres in Portage la Prairie, Selkirk and the Pembina Valley, and in a number of other locations in the southeastern part of the province.

Assiniboine Community college serves southwestern Manitoba by delivering programming at its main campus in Brandon, the Parkland Campus in Dauphin, and several other communities. Assiniboine is also responsible for delivering agricultural training throughout the province.

Keewatin Community College delivers programming to Northern Manitoba through its main campus in the Pas and regional centres in Flin Flon and Thompson. Courses are also offered in a number of small communities in the North.

The Post-Secondary Career Development Branch of Manitoba Education is responsible for the delivery of post-secondary ACCESS programs for persons, primarily native or living in the north, who traditionally have not had the opportunity to take post-secondary training. Training is delivered by the community colleges and universities.

The **Manitoba Student Aid Program** increases educational opportunities by providing financial assistance to Manitobans whose finances limit their educational choices.

The **Post-Secondary, Adult and Continuing Education (PACE) Division** of the Department of Education has administrative responsibility for the community colleges, as well as for adult education programs, ACCESS programs, the Manitoba Technical Training Centre, Student Aid, and training agreements with a number of other

provinces. PACE also has responsibility for some training related to the construction of the Limestone Generating Station.

The Department of Education provides funding for the adult programs of the South Winnipeg Technical Centre, which is a self-governing institution offering technical training to high school students and adults.

The Manitoba Department of Health provides funding to the five hospitals which operate their own schools of nursing.

Saskatchewan

In Saskatchewan, the post-secondary education system includes the universities, the Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), the regional colleges, the Saskatchewan Indian Community College, apprenticeship and trade certification, and private vocational schools.

Universities

The university community embraces the University of Saskatchewan, the University of Regina, federated colleges and affiliated colleges.

The University of Saskatchewan offers a broad range of arts, science and professional programs at the undergraduate and graduate levels (including medicine, law, engineering and dentistry). It is also the site of the Western College of Veterinary Medicine, a joint venture involving Canada's four western provinces. It is known for its major research achievements in the fields of agriculture and biotechnology. One college, St. Thomas More, is federated with the University of Saskatchewan. A number of colleges are affiliated with the University of Saskatchewan: Central Pentecostal College, College of Emmanuel and St. Chad, Lutheran Theological Seminary, St. Andrew's College and St. Peter's College.

The University of Regina offers a range of undergraduate- and graduate-level programs in the arts, sciences, engineering, administration, education and social work fields. Three colleges are federated with the University of Regina: Luther College, Campion College, and the Saskatchewan Indian Federated College (the only Indian-controlled degree-granting institution in North America). Affiliated with the University of Regina are the Canadian Theological Seminary and the Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research. The University of Regina accepts a limited number of approved courses for transfer from the Athol Murray College of Notre Dame, the Canadian Bible College and the Western Christian College.

Summer Centre for International Languages: In conjunction with the University of Regina and Luther College, a new Summer Centre for International Languages has been established at Luther College for university level instruction in international languages, an intensive immersion program unique in Canada.

Non-University Institutions

Technical Institutes: The Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) was created by the amalgamation of four technical institutes, four urban community colleges and the Advanced Technology Training Centre. The new institute operates autonomously from government, reporting to a board of governors.

The institute's mandate is to deliver a wide range of programs intended to lead directly to employment. This includes programs in the areas of trades, technologies, service occupations, agriculture, health sciences, business education, and natural resource extraction. A major initiative of SIAST is to make technical training available throughout Saskatchewan by using the eight regional colleges and the Northlands Career College as brokers. In addition, a Native Services Division has been established within the Institute which is jointly managed by the Gabriel Dumont Institute and SIAST.

Regional Colleges: The eight rural community colleges have been transformed into regional colleges. The new mandate of the regional colleges is to provide an increased emphasis on university and institute extension programs across the province. They are continuing to offer adult literacy training but have been asked to transfer hobby/leisure courses to other community agencies. Training programs paid wholly or in part by private business, non-profit groups or government agencies are also offered through the regional colleges.

Volunteer contact committees, which operate in each college region, provide community input into programming. Each regional college is governed by an appointed board of trustees.

The facilities and operations of the three northern community colleges have been consolidated into a new Northlands Career College, accountable to a single board of governors.

Saskatchewan Indian Community College: Saskatchewan Indian Community College (SICC), often referred to as the Saskatchewan Indian Institute of Technology (SIIT), is an educational arm of the Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN). Programs are offered in six district-based satellite centres under the direction of the district chiefs. Courses are brokered through the satellite centres from the province's credit granting institutions.

Private Vocational Schools: Forty-two private vocational schools provide an alternative in the delivery of post-secondary training to Saskatchewan residents. They are registered under, and governed by, the *Private Vocational schools Regulation Act*. The Act authorizes the Minister of Education, or his/her designate, to carry out full inspections of the school facilities, the means of instruction, and the educational and physical welfare of the students. Programs offered through the private vocational schools include training in fields such as Auctioneering, Bartending, Beauty Culture, Business Computers, Esthetician, Income Tax Preparation, Life-Skills Training, Radio Broadcasting, and Business.

Literacy Council

A campaign against illiteracy was launched in the province of Saskatchewan with a Literacy Council being established to manage it. The council has representation from education and voluntary organizations, publishers, business and industry, Native groups, and literacy students. Funding is made available to the council through the Education Outreach Fund. Literacy initiatives have been launched in Regional Colleges, Institutes as well as the provincial public library network.

Apprenticeship and Trade Certification Program

In cooperation with industry, the province offers courses at various locations throughout the province, including SIAST and regional colleges.

Distance Education

Distance education is viewed as a critical component of Saskatchewan's strategy for life-long learning. A Distance Education Council has been established with representatives from major users and producers of distance education programs in the province. This Council acts in an advisory capacity to the Minister to ensure that quality educational programs are provided wherever needed throughout the province.

An Education Outreach Fund has been established to promote distance education and a number of other initiatives which support the principle of education equity or increased access for target groups (e.g., women, Native, disabled and rural residents).

Student Financial Aid

Provision of financial aid to students in Saskatchewan supports the province's education equity objectives. Assistance is targeted to students considered disadvantaged for reasons of low income, disability, native ancestry or single-parenthood.

The Saskatchewan Student Loan Program includes the following components: interest writedown to 6%; forgiveness on a portion of the debt upon successful completion of the program; interest relief for students who are unable to find work or incapable of working due to medical reasons; a special incentive supplement for native, disabled or single parent students; as well as loan remission for those special incentive students.

Research

In the area of education research Saskatchewan has established the Saskatchewan Instructional Development Research Unit (SIDRU) at the University of Regina for the purpose of providing consultative services and collaborative problem-solving expertise to improve the quality of education in Saskatchewan schools. SIDRU works in consultation with other research units, such as the Saskatchewan Educational Leadership Unit (SELU) at the University of Saskatchewan.

Areas of research at the University of Regina and University of Saskatchewan also include sustainable agro-ecosystems, epidemiology, advanced manufacturing, power systems, atmospheric and space studies, centre for science education, oilseed enhancement, telecommunications, and chemical physics.

Alberta

Alberta's post-secondary education system comprises six distinct institutional sectors: universities, public colleges, private colleges, technical institutes, hospital-based schools of nursing, and provincially administered institutions. All institutions are supported by the province through operating grants and, with the exception of private colleges, all institutions receive provincial capital grants.

Created in 1972, the basic purpose of Alberta's **Department of Advanced Education** is to provide the leadership, service, and coordination necessary to ensure the efficient development and functioning of an effective system of advanced education responsive to the needs of all Albertans.

Universities

Universities are located in Calgary, Edmonton, Lethbridge and Athabasca. Through instruction, research, and community services, these institutions play an integral role in the social and economic development of the province.

Athabasca University, an open university specializing in distance education, is unique in Canada. Its students are scattered across the country and use special home-study materials, often supplemented by radio and television broadcasts, audiotapes, workshops or teleconference sessions. The Banff Centre for Continuing Education is a non-degree-granting institution whose programs are coordinated with those of the universities. The Centre responds to needs in selected areas of study in fine arts and management.

Universities in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the *Universities Act*. The *Universities Act* also provides for the establishment of the **Private Colleges Accreditation Board** which receives and reviews applications from private colleges interested in having the authority to grant their own degrees. Universities are supported by the province through operating and capital grants, and their programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education; affiliated private colleges are supported by the province through operating grants.

Non-University Institutions

Public Colleges: Eleven public colleges respond to the changing needs of Albertans in the communities and regions served by these institutions. The colleges provide community services and offer programs ranging from academic upgrading to university transfer, as well as various career, fine arts, trades and vocational programs.

The colleges are supported by the province through operating and capital grants, and their programs are coordinated under policies administered by the Alberta Department of Advanced Education. Public colleges in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the *Colleges Act.*

Private Colleges: During the year 1987-88, Alberta Advanced Education provided operating grant support to four non-profit private colleges located in Camrose, Edmonton and Lacombe. These colleges offer a variety of courses, including university transfer, and provide an additional alternative for Alberta post-secondary students to pursue their educational goals. On the recommendation of the Private Colleges

Accreditation Board, the Lieutenant-Governor-in-Council has given three colleges the authority to grant bachelor's degrees in certain program areas: Camrose Lutheran College, The King's College, and Concordia College.

Technical Institutes: The three technical institutes in Alberta are located in Edmonton, Calgary and Stony Plain. These institutes provide training that leads to employment in business, industry, government service and educational institutions. Programs offered by the technical institutes range from two-year diploma programs in a variety of technologies to diverse continuing education courses.

Technical institutes are governed by autonomous boards under the authority of the *Technical Institutes Act*.

Hospital-Based Schools of Nursing: Alberta Advanced Education provides operating grant support to six hospital-based schools of nursing. These schools offer diploma programs in nursing and psychiatric nursing.

Provincially Administered Institutions: Alberta's provincially administered institutions include: four vocational centres located in Calgary, Edmonton, Grouard and Lac La Biche; and community vocational centres in Northern Alberta.

The vocational centres endeavour to provide a comprehensive range of adult education programs concentrating on adult basic education, skills training and services responsive to local, regional and provincial needs.

Provincially administered institutions are supported directly by Alberta Advanced Education. The presidents of these institutions report to the Deputy Minister. Their programs are coordinated by Alberta Advanced Education.

Community Consortia: The Community Consortia are cooperative associations of post-secondary institutions whose goal is to deliver post-secondary education in regions of the province that are not in close proximity to a post-secondary institution. The Community Consortia provide smaller communities with ongoing credit programs and courses leading to a certificate, diploma or degree, awarded by a participating institution or a recognized licensing body. The Community Consortia are linked by a microcomputer data and communications networking system.

Further Education Councils: Eighty-five local further education councils facilitate and coordinate the provision of non-credit learning experiences to adults throughout the province. Through these councils, people from within the local community who provide adult learning experiences work together to encourage inter-agency communication and program coordination. In 1987-88, further education councils sponsored 41 adult literacy volunteer tutor projects in over 50 communities.

British Columbia

The post-secondary education system in British Columbia includes three public universities, 15 community colleges widely dispersed throughout the province, three provincial institutes and the Open Learning Agency which was created in 1988 through a merger of the Open Learning Institute and the Knowledge Network to provide a wide range of educational services to students in all regions of the province. Responsibility

for this system lies within the **Ministry of Advanced Education and Job Training,** created in November 1986 by the amalgamation of the former Ministry of Post-Secondary Education and the Employment Training Branch of the Ministry of Labour.

In a recent restructuring of the Ministry, the Universities Division and the Colleges and Institutes Division were amalgamated into the **Universities, Colleges and Institutes Department** which is composed of three main divisions. The Programs Division is responsible for program development. The Funding and Analysis Division is responsible for allocating funding, data collection and analysis. The Policy, Planning and Legislation Division sets Ministry policy, conducts long-term planning and is responsible for new legislation falling within the Ministry's jurisdiction. In addition, the Universities, Colleges and Institutes Department has responsibility for distance education, international education and student financial aid.

Universities

British Columbia's three public universities are: the University of British Columbia (Vancouver), Simon Fraser University (Burnaby) and the University of Victoria. The population of the three urban areas within which these universities are located comprises 65% of the total population of the province.

In February 1987, British Columbia announced that the **Universities Council of British Columbia** would be abolished at the end of the fiscal year. A **University Advisory Council**, with representatives from the universities, colleges, students and the business community, was appointed to advise the Minister on university issues.

Non-University Institutions

The 15 colleges and three institutes in the post-secondary education system are strategically placed throughout the province. Along with the Open Learning Agency they serve a widely dispersed population. Most of the colleges have a number of campuses; there are approximately 50 college campuses throughout the province. In addition, college courses are made available in many small communities in rented facilities ranging from school classrooms to native longhouses. North Island College alone, with its emphasis on distance education, has 38 locations where college services are provided.

Colleges in British Columbia offer both career/technical and university transfer programs. Career/technical programs are two-year diploma programs aimed at employment in such varied fields as health care, business administration, computer technology and natural resource management. Transfer courses enable students to transfer into a British Columbia university at the second-year level.

British Columbia colleges and institutes also provide a wide range of vocational, apprenticeship and adult basic education programs which assist the citizens of British Columbia to secure employment, improve on their present position, or develop prerequisite skills to allow enrolment in high-level training programs.

All levels of post-secondary education are offered on a distance education basis by the Open Learning Agency. Many courses are televised by the Knowledge Network using satellite transmission facilities to reach remote regions of the province.

Yukon

Adult education in the Yukon is coordinated through the **Advanced Education Branch of the Department of Education.** The Department delivers post-secondary education to residents through the facilities of Yukon College. The territory does not have a university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs.

Non-University Institutions

Yukon College: Yukon College is at present part of the Department of Education. In 1987-88, the process of transferring responsibility for Yukon College from the Department of Education to a board of governors began. This process will include the development of a college act. Yukon College was founded in 1983 with the amalgamation of the Yukon Vocational and Technical Training Centre and the Yukon Campus of the University of British Columbia. The main campus of the College is located in Whitehorse, while community campuses serve as satellites of the college in 12 communities. There are also two community campuses in Whitehorse at the Whitehorse Correctional Centre and at Skookum Jim Friendship Centre. Three mobile trailer units also deliver courses by travelling to a number of communities each year. Numerous programs and courses are offered by the college in the areas of academic development; university transfer; business and applied arts; and trades and technical training.

Yukon College now has a University Program offering first- and second-year courses on a full-time and part-time basis, which is recognized by the University of British Columbia. A diploma in Adult Education through the University of British Columbia is also offered.

The Native Language Instructor Training program, which is held in conjunction with the Yukon Native Languages Project, was in its fourth year in 1987-88. The intent of this program is to prepare people to teach aboriginal languages; the program draws participants from the Yukon, the Northwest Territories, British Columbia and Alaska.

The Academic Development program provides basic training for skills development up to the Grade 10 level. College preparation covers Grades 11 and 12. Upon successful completion of the required college preparation courses, students receive an Adult Senior Secondary transcript.

A number of one-year certificate and two-year diploma post-secondary/career programs are offered, including: administrative services, business administration, certified nursing assistant, computer management, nursing refresher, early childhood education, and social service worker.

In addition, programs are offered in trades and technical areas, including: carpentry, food services, heavy equipment mechanics, industrial electricity, motor vehicle mechanics, surveying technician, and welding.

Extension Services: The Extension Services Division of Yukon College has operational responsibility for community campuses, providing technical advice, resources, and supervisory support. These campuses meet the needs of rural residents unable to relocate to Whitehorse for training (particularly academic upgrading) and provide a mechanism for the ongoing upgrading of skills of employed people within rural

communities. The division is also responsible for the delivery of part-time and evening courses and programs taught in mobile units.

Apprenticeship: Apprenticeship training is administered by the Human Resource and Career Development unit of Advanced Education.

Northwest Territories

In the Northwest Territories, post-secondary education is provided through the Arctic College System. The Northwest Territories does not have its own university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs.

In 1984, the **Advanced Education Program** was established within the **Northwest Territories Department of Education** to consolidate all appropriate government training. The program includes the evaluation of training programs for the Arctic College, part of the continuing education program, and apprenticeship and government training programs.

Arctic College: Under the direction of the **Arctic College Board of Governors,** created by the Minister of Education in 1982, college programs provide academic, professional, business, technical and vocational training opportunities for northern residents. For those students requiring upgrading before being able to enter the program of their choice, on-campus upgrading courses are offered.

In 1984, the Northwest Territories college system was expanded to include an Eastern Arctic college campus at Iqaluit to complement the Thebacha campus at Fort Smith. An additional campus was established in Inuvik in 1987 to address the unique training needs of the Mackenzie Delta. The decentralization of the community college system was completed in 1988 with the establishment of campuses at Rankin Inlet and Cambridge Bay. At the same time, the 23 community adult educators, formerly part of Advanced Education, were transferred to the Arctic College. The Eastern Arctic Teacher Education Program, a two-year program with a field-based orientation, employs extraordinary methods to deliver programs effectively to Aboriginal people scattered in communities across the Northwest Territories.

In the Northwest Territories, educational levels of a significant percentage of the population are comparatively low. This results from a number of factors, the primary one being that the advent of formal education in the Northwest Territories is relatively recent. Hence, the Arctic College has been forced to be extremely flexible in terms of admission requirements to many of its programs. The college does not, however, compromise on the requirement for a high level of exit skills. To meet these special needs requires that a component of upgrading be built into many college programs, and that a major portion of the education budget be devoted to adult education, particularly in programs leading to employment through the Arctic College system.

Continuing Education: Thirty-four communities in the Northwest Territories have Adult Education Centres. Continuing education programs are available to adult students in basic literacy upgrading, basic training for skills development; and life skills and job readiness training. Programs vary from community to community, since the objective is to meet local needs. Depending on the extent of a local program, an Adult Educator may either teach the required courses, or coordinate the local program and utilize local

residents to instruct in a range of subjects. The coordination of college extension programs are also the responsibility of the Adult Educator.

Apprenticeship Program: The Northwest Territories Apprenticeship Program is administered by the Advanced Education Program. Teachers, apprentices and certified nursing assistants are licensed by a Registrar's office. Advanced Education also negotiates and administers training agreements with the Canada Employment and Immigration Commission.

Part III

The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview

Part III

The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview

This part of the report discusses total expenditures on post-secondary education in Canada from a global perspective. It provides an overview of direct support to post-secondary education from all public and private sources and briefly describes indirect forms of support.

The descriptions of provincial and territorial post-secondary education systems contained in the preceding part of the report are based on the structures and definitions adopted by each government. From this point onwards, the definition of post-secondary education is generally that developed by Statistics Canada.*

In the Statistics Canada database, post-secondary education programs are those which meet the following criteria:

- the normal entrance requirement is high school completion;
- the program is one year or more in duration;
- the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
- the program is not classified as trade/vocational.

In Canada, programs which meet the Statistics Canada criteria for post-secondary education are offered by two distinct categories of institutions: universities and college-level institutions. The **university category** includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. The **college-level category** includes all public or private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. College-level institutions include community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools. By the Statistics Canada definition, in 1987-88 there were 68 degree-granting institutions and 198 college-level institutions in Canada offering programs at the post-secondary level.**

---

* See Appendix A: Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report.

** Statistics Canada, *Advance Statistics of Education 1988-89*, Cat. No. 81-220, September 1988.

It is important to note that the Statistics Canada financial and enrolment data presented in this report include only the post-secondary education programs defined above. As described in Part II of the report, many of the college-level institutions also provide trade/vocational, adult education and, in some cases, secondary level programs. Several provincial/territorial governments consider such courses to be integral parts of their advanced education systems.

1 Total Expenditures

At $10.9 billion, expenditures on post-secondary education in Canada 1987-88 were 5.2% higher than in 1986-87. These expenditures represented 1.9% of the Gross Domestic Product (GDP) in 1987-88.* As indicated in Table 1, $7.77 billion (71.3%) of total expenditures was related to post-secondary education in universities, while $3.14 billion (28.7%) was related to post-secondary education in college-level institutions.

These amounts include expenditures by the post-secondary institutions themselves, government expenditures on scholarships and aid to students attending these post-secondary institutions, and related government expenditures.

2 Direct Support to Post-Secondary Education**

Expenditures on post-secondary education are sustained by funds received from a variety of sources. Table 1 identifies total expenditures on post-secondary education and shows the direct or immediate source from which the funds are received by the institutions. Direct sources which support expenditures on post-secondary education comprise governments, student fees, and other non-government sources such as private donations and investment income.

Note that Table 1 does not show intergovernmental transfers. Thus, the $5.03 billion in federal contributions to the provinces and territories (discussed in the following section and in Part V) is not identified.

As illustrated in Chart 1, governments represented the primary source of direct support to post-secondary education, and provided 83.1% of all funds spent on post-secondary education in 1987-88. Provincial, territorial and municipal governments supplied $7.77 billion (71.2%) of direct funding, while $1.30 billion (11.9%) was provided directly by the federal government. A further $978 million (9.0%) of total direct funding came from student fees, and the remaining 7.9% was derived from other sources, such as donations and investment income.

---

* The Gross Domestic Product is calculated from April 1, 1987, to March 31, 1988, to compare with fiscal year spending. Data are derived from Statistics Canada, *National Income and Expenditure Accounts*, Catalogue No. 13-001.

** Throughout this publication, "support" to post-secondary education is used broadly, and may include both cash expenditures and tax revenue forgone.

Chart 1: Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1987-88[P]

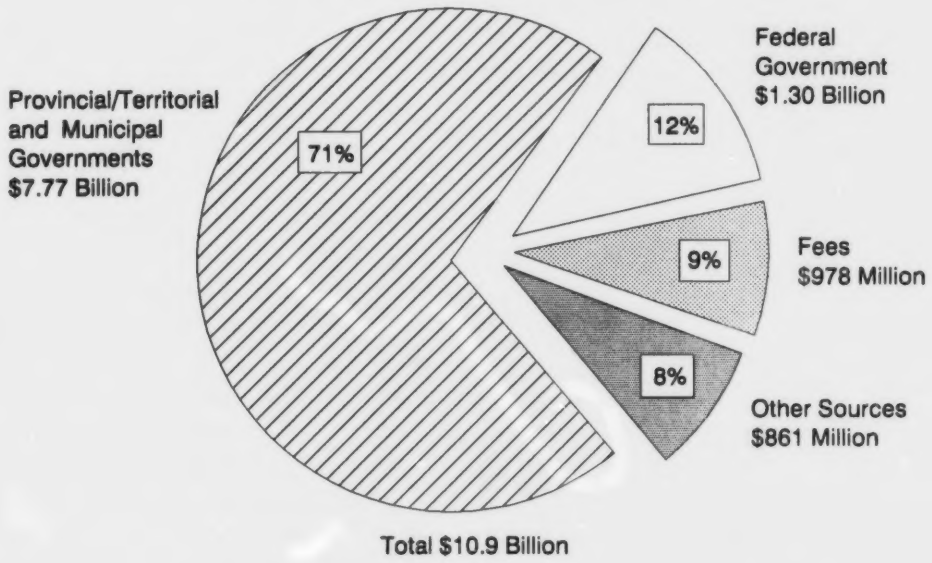

Based on data displayed in Table 1.

3 Indirect Support to Post-Secondary Education

A major form of indirect support to post-secondary education are intergovernmental transfers. Through intergovernmental transfers, one level of government provides support to another, which, in turn, supports the post-secondary education system. Another form of indirect support is provided through government tax allowances or special features in the tax structure which may favour post-secondary education.

Indirect support to post-secondary education does not flow directly into the post-secondary education system itself, although the intention is that such support will ultimately benefit post-secondary education. As noted previously, indirect support is not identified when consolidating total expenditures in direct support of post-secondary education.

3.1 Intergovernmental Transfers

The federal government provides the principal portion of its support to post-secondary education through transfers to the provinces and territories.

Under the Established Programs Financing (EPF) arrangements, cash and tax transfers are provided to provinces and territories as a block contribution in support of health and post-secondary education. These arrangements provided $17.8 billion in cash and tax transfers for health and post-secondary education in 1987-88, of which the EPF

Table 1: Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada ($ millions)

	University	College Level	Total
Provincial/Territorial Governments			
1985-86[P]	4,509.0	2,346.5	6,855.6
1986-87[P]	4,842.9	2,541.8	7,384.7
1987-88[P]	5,139.1	2,630.8	7,769.9
Municipal Governments			
1985-86	1.7	0.0	1.7
1986-87	2.5	0.0	2.5
1987-88[P]	2.6	0.0	2.6
Federal Government[1]			
1985-86	1,035.1	139.3	1,174.4
1986-87	1,039.0	215.0	1,254.0
1987-88[P]	1,068.8	227.4	1,296.2
Fees			
1985-86	729.8	156.5	886.2
1986-87	763.3	165.5	928.7
1987-88[P]	802.8	175.5	978.3
Other Sources			
1985-86	725.0	141.6	866.6
1986-87	704.6	93.0	797.5
1987-88[P]	759.4	101.8	861.2
Total			
1985-86[P]	7,000.6	2,783.9	9,784.5
1986-87[P]	7,352.2	3,015.2	10,367.4
1987-88[P]	7,772.7	3,135.5	10,908.2

Source: Statistics Canada CANSIM table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Since Table 1 identifies expenditures by direct source of funds, the federal contributions to provincial and territorial governments of $5.03 billion are not identified. This indirect federal support to post-secondary education is presented in Part V as Contributions to the Provinces/Territories (Table 3).

formula (specified in the legislation) identified $4.97 billion as being "in respect of post-secondary education." Provinces argue that the tax portion of these transfers is collected in the form of personal and corporate income tax from provincial residents, that it is not a direct transfer of federal revenue, and that it should not be regarded as part of federal support to post-secondary education.

Federal contributions to provinces and territories supporting post-secondary education activities under the Official Languages in Education Program accounted for a further $57.2 million in transfers to provinces and territories in 1987-88.

3.2 Tax Measures

Federal and provincial governments provide a number of tax deductions and exemptions in support of post-secondary education. Although these measures do not represent cash expenditures by governments, they do constitute significant revenue forgone (tax expenditures) and should be noted as a valuable contribution to the post-secondary education sector. However, due to lack of data, these tax measures are not included in this report.

Income Tax Measures

Various personal and corporate income tax benefits are provided through the federal *Income Tax Act*. Since provincial personal and corporate income tax revenues in most cases are determined as a percentage of federal basic tax, such allowances represent tax revenue forgone by both levels of government. (See Explanatory Note 2 at the end of the report.) Tax allowances provided under tax reform include:

- a deduction or tax credit for contributions by corporations or individuals to educational institutions;
- an education tax credit for post-secondary students;
- a tax credit equal to 17% of tuition fees which may be transferred to a supporting spouse, parent or grandparent;
- a tax exemption for the first $500 of scholarship and bursary income; and
- special tax treatment for Registered Education Savings Plans.

Commodity Tax Allowances

The federal *Excise Tax Act* provides commodity tax exemptions for materials used in the construction of educational institutions, as well as a range of apparatus and equipment purchased by these institutions. In addition, tax exemptions are allowed for technical, educational and other books.

Most provinces also make special provisions in their sales tax systems to exempt certain materials and equipment required for teaching and research.

Property Tax Exemptions

Many post-secondary education institutions are exempt from the payment of provincial and/or municipal property tax.

Part IV

Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

Part IV

Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial governments are the primary direct source of funding for post-secondary education in Canada, with expenditures for this purpose totalling $7.77 billion in 1987-88. Expenditures related to the support of universities and university students were $5.14 billion, 6.1% more than in 1986-87, while expenditures related to the support of post-secondary programs and students in college-level institutions totalled $2.63 billion, an increase of 3.5% over 1986-87. Table 2 provides data on provincial and territorial government support to post-secondary education for Canada as a whole.

Table 2: Canada

Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86[P]	4,231,297	2,140,137	6,371,434
1986-87[P]	4,548,687	2,331,394	6,880,081
1987-88[P]	4,821,188	2,421,729	7,242,917
Scholarships, Student Aid			
1985-86[P]	277,728	206,399	484,127
1986-87[P]	294,235	210,377	504,612
1987-88[P]	317,902	209,080	526,982
Total			
1985-86[P]	4,509,025	2,346,536	6,855,561
1986-87[P]	4,842,922	2,541,771	7,384,693
1987-88[P]	5,139,090	2,630,809	7,769,899

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial and territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

A description and breakdown of these expenditures is provided in Section 1. In Section 2, post-secondary education expenditures are shown for each province and territory.

1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial support to post-secondary education takes two basic forms: funding of post-secondary institutions and related activities of government departments (Institutional and Related Support); and support to post-secondary students (Scholarships and Student Aid).

1.1 Institutional and Related Support

In 1987-88, provincial and territorial governments spent a total of $7.24 billion to fund post-secondary institutions and on other costs related to this institutional support, such as departmental administration.

Operating Support: Provincial and territorial governments represent the primary direct source of operating revenues for Canada's universities and colleges. These funds support the costs of instruction, libraries, computer facilities, general administration, maintenance of the physical plant, and student services. When provincial grants for payment of taxes are made directly to institutions, they are also counted as operating support.

University operating funds contribute to the costs of research activities, including the indirect costs associated with provincially sponsored research and research funded through the federal research granting councils. These indirect costs include the researcher's salary, administrative support, computer time, and overhead costs such as electricity. Many provinces have identified support to research as a priority concern and have established special agencies or funds to support this area.

Data on research in this report relate solely to the research expenditures made within the university environment.

Capital Support: Provincial/territorial capital funding supports the acquisition costs of land, buildings, furniture and equipment for post-secondary institutions, as well as specifically funded major alterations or additions to existing facilities. Increasingly, capital funds are directed toward the payment of debt-servicing charges related to capital projects.

Special Funding Initiatives: In recent years, a number of provinces have set up special multi-year funding programs in order to better target their funding of post-secondary education. Such programs help to provide institutions with greater financial stability and thus facilitate more effective long-term planning.

Related Expenditures: Other related expenditures are associated primarily with the administrative and capital costs of provincial and territorial departments and/or ministries involved with support to post-secondary education. As an example, each province/territory maintains a department or ministry which has responsibility for coordinating and funding post-secondary education. In addition, provinces support the

participation of their representatives in the Council of Ministers of Education, Canada, an organization that provides provinces with a mechanism for consultation on educational matters of mutual interest and concern.

Other expenditures which fall within this category include the payment of grants in lieu of taxes when channelled directly to municipal governments on behalf of the institutions.

1.2 Scholarships and Student Aid

Total expenditures by provincial and territorial governments related to scholarships and aid for post-secondary students increased 4.4% from 1986-87, to reach $527 million in 1987-88.* Of this amount, $318 million was devoted to the support of students in universities and $209 million to college students.

Most provinces and the territories offer financial assistance to students through a combination of the Canada Student Loans Program (CSLP) and programs of loans, grants and scholarships provided by the province or territory. Quebec has chosen not to participate in the Canada Student Loans Program. Quebec operates its own student assistance programs and receives an alternative payment from the federal government as provided by the *Canada Student Loans Act.* As of loan year 1988-89, the Northwest Territories has also withdrawn from the program and will be receiving an alternative payment.

Provincial and territorial governments are responsible for the issuance of loan authorizations under the federal program, as well as the administration of their own programs. Eligibility criteria for federal programs are set jointly with the provincial/territorial governments.

Although each of the 12 student-aid packages is independently administered by the province or territory concerned, federal and provincial/territorial representatives meet periodically to formulate basic administrative criteria and to coordinate their programs and policies of student assistance. This coordination process has been greatly enhanced with the establishment of an Intergovernmental Consultative Committee of senior officials in September 1987. Quebec and the Northwest Territories attend these forums, even though they do not participate in the Canada Student Loans Program.

In addition to the loan programs of the federal government and some provinces, non-repayable student aid in the form of grants or bursaries is available in several provinces. Assistance is provided to students enrolled in private institutions as well as those in publicly funded universities and colleges. Several provinces sponsor loan remission programs which may provide forgiveness of part of the student's debt upon completion of studies.

Apart from the above needs-based aid, a number of scholarships and achievement awards are conferred by provincial departments and agencies and by the universities themselves.

---

* In 1987-88, the federal government provided $77.4 million as the alternative payment to Quebec under the terms of the *Canada Student Loans Act.* When Statistics Canada consolidates post-secondary expenditures from all sources of funds, this amount is deducted from Quebec's expenditures and attributed to federal support. If this amount were included, total expenditures by provincial and territorial governments would appear as $599 million for 1987-1988.

2 Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education

Tables 2 (a-l) present expenditures for each province and territory in support of post-secondary education. See Appendix A for a discussion of methodology and definitions.

Table 2a: Newfoundland and Labrador

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	89,531	16,972	106,503
1986-87	99,762	13,150	112,912
1987-88[P]	107,419	15,996	123,415
Scholarships, Student Aid			
1985-86	5,508	1,431	6,939
1986-87	9,337	2,419	11,756
1987-88[P]	11,233	2,898	14,131
Total			
1985-86	95,039	18,403	113,442
1986-87	109,099	15,569	124,668
1987-88[P]	118,652	18,894	137,546

Table 2b: Prince Edward Island

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	16,396	6,375	22,771
1986-87	18,985	6,556	25,541
1987-88[P]	23,541	6,323	29,864
Scholarships, Student Aid			
1985-86	1,380	598	1,978
1986-87	1,626	703	2,329
1987-88[P]	1,764	719	2,483
Total			
1985-86	17,776	6,973	24,749
1986-87	20,611	7,259	27,870
1987-88[P]	25,305	7,042	32,347

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2c: Nova Scotia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	153,203	23,690	176,893
1986-87	186,381	25,009	211,390
1987-88[P]	189,423	20,459	209,882
Scholarships, Student Aid			
1985-86	9,349	1,136	10,485
1986-87	8,840	851	9,691
1987-88[P]	9,546	915	10,461
Total			
1985-86	162,552	24,826	187,378
1986-87	195,221	25,860	221,081
1987-88[P]	198,969	21,374	220,343

Table 2d: New Brunswick

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	109,088	19,034	128,122
1986-87	121,637	26,520	148,157
1987-88[P]	127,920	31,035	158,955
Scholarships, Student Aid			
1985-86	8,283	1,367	9,650
1986-87	8,344	1,303	9,647
1987-88[P]	9,684	1,509	11,193
Total			
1985-86	117,371	20,401	137,772
1986-87	129,981	27,823	157,804
1987-88[P]	137,604	32,544	170,148

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2e: Quebec

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86[P]	1,161,189	1,002,605	2,163,794
1986-87[P]	1,249,171	1,087,594	2,336,765
1987-88[P]	1,363,693	1,164,411	2,528,104
Scholarships, Student Aid			
1985-86[P]	115,276	100,139	215,415
1986-87[P]	98,505	79,745	178,250
1987-88[P]	95,003	75,389	170,392
Total			
1985-86[P]	1,276,465	1,102,744	2,379,209
1986-87[P]	1,347,676	1,167,339	2,515,015
1987-88[P]	1,458,696	1,239,800	2,698,496

Table 2f: Ontario

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	1,482,059	594,773	2,076,832
1986-87	1,551,041	681,393	2,232,434
1987-88[P]	1,646,076	684,227	2,330,303
Scholarships, Student Aid			
1985-86	90,944	45,867	136,811
1986-87	103,162	51,176	154,338
1987-88[P]	117,796	57,464	175,260
Total			
1985-86	1,573,003	640,640	2,213,643
1986-87	1,654,203	732,569	2,386,772
1987-88[P]	1,763,872	741,691	2,505,563

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2g: Manitoba

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	193,401	41,380	234,781
1986-87	200,241	37,947	238,188
1987-88[P]	218,480	40,881	259,361
Scholarships, Student Aid			
1985-86	5,110	1,983	7,093
1986-87	6,583	2,256	8,839
1987-88[P]	6,748	2,313	9,061
Total			
1985-86	198,511	43,363	241,874
1986-87	206,824	40,203	247,027
1987-88[P]	225,228	43,194	268,422

Table 2h: Saskatchewan

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	184,039	29,282	213,321
1986-87	202,116	34,570	236,686
1987-88[P]	188,776	31,063	219,839
Scholarships, Student Aid			
1985-86	10,660	1,658	12,318
1986-87	20,062	2,947	23,009
1987-88[P]	11,905	1,701	13,606
Total			
1985-86	194,699	30,940	225,639
1986-87	222,178	37,517	259,695
1987-88[P]	200,681	32,764	233,445

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2i: Alberta

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	511,059	222,899	733,958
1986-87	559,700	236,353	796,053
1987-88[P]	560,141	227,693	787,834
Scholarships, Student Aid			
1985-86	25,105	51,199	76,304
1986-87	33,076	67,455	100,531
1987-88[P]	31,306	63,846	95,152
Total			
1985-86	536,164	274,098	810,262
1986-87	592,776	303,808	896,584
1987-88[P]	591,447	291,539	882,986

Table 2j: British Columbia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	331,241	175,147	506,388
1986-87	359,549	168,351	527,900
1987-88[P]	395,628	182,354	577,982
Scholarships, Student Aid			
1985-86	4,664	96	4,760
1986-87	2,984	78	3,062
1987-88[P]	20,840	545	21,385
Total			
1985-86	335,905	175,243	511,148
1986-87	362,533	168,429	530,962
1987-88[P]	416,468	182,899	599,367

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2k: Yukon

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	34	3,468	3,502
1986-87	30	5,086	5,116
1987-88[P]	32	5,527	5,559
Scholarships, Student Aid			
1985-86	600	359	959
1986-87	600	368	968
1987-88[P]	631	387	1,018
Total			
1985-86	634	3,827	4,461
1986-87	630	5,454	6,084
1987-88[P]	663	5,914	6,577

Table 2l: Northwest Territories

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1985-86	57	4,512	4,569
1986-87	74	8,865	8,939
1987-88[P]	59	11,760	11,819
Scholarships, Student Aid			
1985-86	849	566	1,415
1986-87	1,116	1,076	2,192
1987-88[P]	1,446	1,394	2,840
Total			
1985-86	906	5,078	5,984
1986-87	1,190	9,941	11,131
1987-88[P]	1,505	13,154	14,659

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Part V

Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

Part V

Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

In the Speech from the Throne of October 1, 1986, the Government of Canada confirmed its commitment to supporting, with the governments of the provinces and territories, a system of post-secondary education based on excellence and equality of opportunity. The financial support provided by the federal government to this system takes many forms, ranging from the Established Programs Financing contributions to provincial and territorial governments to assistance to individual researchers or students.

This part of the report presents an overview of federal support to post-secondary education, explains many of the individual programs in some detail and closes with a summary of the funding provided by federal departments and agencies. First, however, it examines briefly the principal interests which underlie federal support to post-secondary education.

Federal Interests in Post-Secondary Education

One broad aim of post-secondary education, and a fundamental reason for federal support, is the **development of Canada's human resources.** Ensuring that new generations of Canadians can acquire the high-level skills and knowledge needed for our social and economic development has long been an interest shared by federal and provincial governments and a major factor in the federal government's continuing investment in the country's post-secondary education systems.

A second long-established interest of the federal government in post-secondary education relates to the **role of our universities in research and the development of knowledge.** Today, federal support to the research granting councils and other forms of direct federal sponsorship represent the major source of support for the direct costs of university research. Provincial government support towards the operating costs of the universities covers most of the indirect costs of university research. Increasingly, some provinces are also contributing towards the direct costs of university research through the sponsorship of research in the universities.

Through its teaching and research functions, post-secondary education plays a critical role in the **social and cultural development of Canada,** a role which was recognized explicitly by the Massey Commission in 1951 and has been of great concern to the federal government in subsequent years. This consideration provides a third fundamental reason for many forms of federal support to post-secondary education.

Access to post-secondary education for all Canadians who can benefit from it continues to be one of the most important objectives of federal policy in this field. The principal ways in which the federal government works with the provinces and territories to achieve accessibility are through its fiscal transfers, which help to ensure the availability of high-quality programs for all qualified Canadians, and through its various forms of student financial assistance, most notably the Canada Student Loans Program.

The federal government also provides post-secondary education assistance in support of certain **more specific objectives.** These include:

- Promoting the **official languages in education** at the post-secondary level through contributions to provinces and territories and through programs providing more direct assistance to minority official-language education and second official-language instruction;

- Providing post-secondary education opportunities for **Native Indian and Inuit students;**

- Operating the **military colleges,** and providing advanced training and education for **Coast Guard officers** and others in the federal service;

- Fulfilling a number of **international education responsibilities,** including: support of Canadian studies abroad, encouraging international students to study in Canada, and participating in international forums on higher education; and

- Promoting **research and information on post-secondary education** by supporting the development of a database at Statistics Canada and funding a number of major research studies.

Finally, the federal government has a vital interest in developing — in close cooperation with the provincial and territorial governments, the universities and colleges, and all who have a stake in Canadian higher education — **a national perspective** on an enterprise which it considers key to our country's future. This objective was one of the prime considerations for the federal government joining with the Council of Ministers of Education, Canada, to sponsor the National Forum on Post-Secondary Education which was held in October 1987.

The sections which follow provide a detailed view of the major expenditures of the federal government in support of post-secondary education.

1 Overview: Total Federal Support

In view of the constitutional responsibility of provinces for education, the federal government provides support to post-secondary education in Canada through:

- Contributions to the provinces and territories for Established Programs Financing (EPF) and Official Languages in Education (OLE); and

- Direct programs of federal support related principally to university research, student assistance and federal responsibilities such as military colleges.

As indicated in Table 3, the total value of federal support to post-secondary education in Canada was $6.33 billion in 1987-88, an increase of 4.1% over the previous year. This support was directed primarily to provincial and territorial governments; cash and tax transfers amounting to $5.03 billion (79.5% of the total value of federal support) were made under the Established Programs Financing arrangements and as contributions under the Official Languages in Education Program. The Government of Canada spent a further $1.30 billion (20.5% of the total) directly on federal programs of support to post-secondary education (see Chart 2).

Chart 2: Federal Support to Post-Secondary Education, Canada, 1987-88[P]

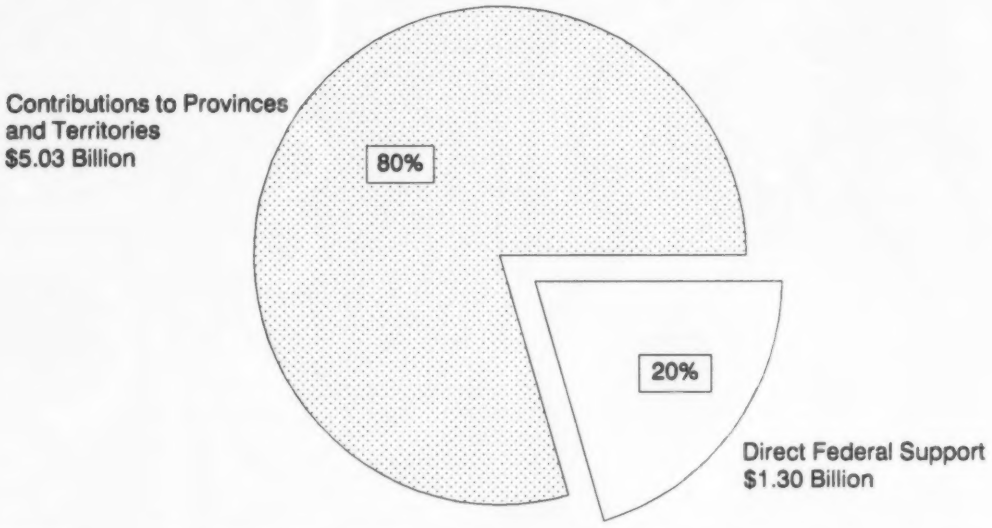

Based on data displayed in Table 3.

2 Contributions to the Provinces and Territories

2.1 Established Programs Financing (EPF)

The *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* authorizes federal contributions of cash and tax points to provincial and territorial governments for insured health services, extended health care services, and post-secondary education. (See Explanatory Note 3 at the end of the report.) The contributions are known as Established Programs Financing (EPF), a term applied to the arrangements under which federal support is provided as block contributions, unrelated to provincial or territorial expenditures on these programs.

Table 3: Federal Support[1] to Post-Secondary Education in Canada ($ millions)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
Contributions to the Provinces/Territories			
Established Programs Financing			
Tax Transfer	2,327.7	2,535.2	2,731.3
Cash Transfer	2,277.8	2,232.3	2,241.9
Subtotal Established Programs Financing[2]	4,605.5	4,767.5	4,973.1
Official Languages in Education[3]	54.3	57.3	57.2
Total Value of Contributions to the Provinces and Territories[2]	4,659.8	4,824.8	5,030.4
Direct Federal Support			
Research[4]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	260.3	268.1	286.6
Medical Research Council	151.4	157.1	163.8
Social Sciences and Humanities Research Council	36.2	39.4	44.2
Other Departments and Agencies	89.4	83.3	85.7
Subtotal Research	537.3	547.9	580.3
Student Assistance[5]			
Canada Student Loans Program	228.7	279.8	288.3
Scholarships, Bursaries, Other	142.3	142.5	143.4
Subtotal Student Assistance	371.0	422.3	431.6
Direct Federal Responsibilities[6]			
Department of National Defence	81.9	85.9	93.5
Other	13.1	10.8	10.6
Subtotal Direct Federal Responsibilities	95.0	96.7	104.1
Other Programs and Administration Costs[7]			
Other Programs	136.6	151.1	141.5
Administration Costs	34.3	35.7	38.4
Subtotal Other Programs and Administration Costs	170.9	186.8	179.9
Total Direct Federal Support	1,174.2	1,253.7	1,296.0
TOTAL VALUE OF FEDERAL SUPPORT[2]	5,834.0	6,078.6	6,326.3

Source: Expenditure data: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988. For the purpose of this Survey, the federal government is defined to include all agencies listed in Schedules A and B of the *Financial Administration Act* and Parts 1 and 2 of the *Public Service Staff Relations Act*. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

Source: Tax Transfer data: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation July 12, 1988, for 1985-86; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 29, 1988, for 1986-87; and Established Programs Second Adjustment to Advance January 8, 1988, for 1987-88.

(continued)

Table 3 (continued)

1 Support includes federal government expenditures and EPF tax revenues forgone in relation to post-secondary education.

2 Any subtotals or totals including both tax and expenditure data have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada. See Table 5 for a breakdown of Established Programs Financing Contributions by province/territory.

3 Includes contributions to provincial/territorial governments for Official Languages in Education (OLE). Some OLE programs supported directly by the Secretary of State of Canada are included under Other Programs and Administration Costs in Table 3. See Tables 6 and 7 for details. Only OLE expenditures related to post-secondary education are included in tables.

4 Includes all direct federal support to university research except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance; and b) administration expenses, which are reported under Other Programs and Administration Costs. See Table 8 for details.

5 Includes all spending, net of recoveries, directed to individuals participating in post-secondary education programs. See Table 9 for details. Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses, which are reported under Other Programs and Administration Costs. Includes spending by the Research Granting Councils directed to students for education support. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 11.

6 Includes expenditures incurred directly for the operation of federal schools. See Table 10 for details.

7 Includes all post-secondary education program expenditures not reported in any other category and any expenditures specifically identified as administration expenses, such as administration expenses of: Official Languages in Education, Research Granting Councils, and Canada Student Loans Program. See Table 11 for details.

The legislation divides the EPF transfer between post-secondary education and insured health programs. In 1987-88, federal cash and tax transfers to provincial/territorial governments for post-secondary education and health totalled $17.8 billion, of which the formula specified in the legislation determined $4.97 billion (27.9%) to be "in respect of post-secondary education."

Provinces, however, are not bound by this division and allocate EPF contributions among programs according to their own priorities. In fact, the split specified in the legislation does not necessarily represent the actual allocation of funds in any province. Provinces argue, therefore, that the transfers should be presented as a single block fund. Hence, they do not agree with the separate presentation of EPF for post-secondary education utilized in this report.

Calculation of Post-Secondary Education Contributions

As required by the legislation, the Department of Finance calculates post-secondary education contributions separately from those for health, as follows.

The federal contribution for the Post-Secondary Education Financing Program is derived from the per capita value of federal post-secondary education transfers to provincial governments for the base year 1975-76. (See Explanatory Note 4 at the end of the report.) The base year per capita transfer is escalated annually in relation to growth in the per capita Gross National Product. This produces a per capita amount which is multiplied by the population of each province and territory to determine the **Post-Secondary Education Entitlements** for the current year. Table 4 presents entitlements in support of post-secondary education by province and territory for 1985-86 to 1987-88. As can be seen, post-secondary education entitlements reached $5.10 billion in 1987-88, an increase of 6.1% over 1986-87.

The post-secondary education entitlements are provided to provinces and territories in the form of tax and cash transfers. The tax transfers consist of a reduction in federal income tax rates to provide provinces and territories with the opportunity to increase their own tax revenues without increasing the burden on the taxpayer. These tax transfers represent a cost to the federal government because of the tax revenue forgone and because they result in higher payments under the federal-provincial equalization arrangements, which are authorized by the same legislation.

Provincial authorities disagree with the federal legislative requirement to report federal income tax revenue forgone as part of the federal contribution to post-secondary education. They stress that these amounts represent revenues collected through provincial taxes.

The **Post-Secondary Education Tax Transfer** is calculated as 32.1% of the value of the total equalized EPF tax transfer. The **Post-Secondary Education Cash Transfer** is a residual amount, representing the difference between the total post-secondary education entitlement and the value of the post-secondary education tax transfer.

The Secretary of State of Canada is responsible for making cash payments for the Post-Secondary Education Financing Program. The cash payments in any given year include not only the cash portion of the current year's entitlement, but also various adjustments resulting from recalculation of previous years' cash entitlements, which occur as the values for tax revenues, population, Gross National Product, and other variables involved in the calculations are re-estimated. Table 5 presents the Established

Table 4: Established Programs Financing Entitlements[1] in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers													
1985-86	57,829	12,749	88,135	71,834	431,193	792,299	107,664	119,713	199,727	292,659	2,221	4,696	2,180,719
1986-87[P]	59,865	13,340	91,975	74,831	443,535	821,749	112,835	106,406	235,102	310,426	2,201	5,445	2,277,710
1987-88[P]	62,342	13,967	96,431	78,153	456,693	983,354	118,387	111,254	220,342	324,229	2,630	5,318	2,373,100
Tax Transfers													
1985-86	44,556	9,824	67,906	55,346	735,836	821,212	82,953	60,943	221,010	221,524	1,989	4,602	2,327,701
1986-87[P]	48,024	10,701	73,783	60,028	797,998	908,259	90,516	85,359	215,794	238,029	2,261	4,471	2,535,223
1987-88[P]	50,840	11,390	78,640	63,733	856,510	963,310	96,543	90,728	253,818	258,552	2,230	4,980	2,731,274
Total Transfers													
1985-86	102,385	22,573	156,041	127,180	1,167,029	1,613,511	190,617	180,656	420,737	514,183	4,210	9,298	4,508,420
1986-87[P]	107,889	24,041	165,758	134,859	1,241,533	1,730,008	203,351	191,765	450,896	548,455	4,462	9,916	4,812,933
1987-88[P]	113,182	25,357	175,071	141,886	1,313,203	1,846,664	214,930	201,982	474,160	582,781	4,860	10,298	5,104,374

Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation July 12, 1988, for 1985-86; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 29, 1988, for 1986-87; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance January 8, 1988, for 1987-88.

1 The amounts are reported on an entitlements basis and differ from the amounts which were paid to the provincial and territorial governments in the respective fiscal years as reported in Table 5.

Table 5: Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers[1]													
1985-86	60,611	13,273	91,688	75,106	461,172	832,079	111,699	120,804	205,676	299,225	2,245	4,218	2,277,796
1986-87	60,212	13,340	92,188	75,134	434,803	809,866	112,455	109,255	207,367	311,586	2,281	3,809	2,232,296
1987-88	59,547	13,516	92,668	74,393	391,056	815,699	113,667	107,518	243,012	321,192	2,980	6,616	2,241,864
Tax Transfers[2]													
1985-86	44,556	9,824	67,906	55,346	735,836	821,212	82,953	60,943	221,010	221,524	1,989	4,602	2,327,701
1986-87	48,024	10,701	73,783	60,028	797,938	908,259	90,516	85,359	215,794	238,029	2,261	4,471	2,535,223
1987-88	50,840	11,390	78,640	63,732	856,510	963,310	96,543	90,728	253,818	258,552	2,230	4,980	2,731,274
Total Transfers[3]													
1985-86	105,167	23,097	159,594	130,452	1,197,008	1,653,291	194,652	181,747	426,686	520,749	4,234	8,820	4,605,497
1986-87	108,236	24,041	165,971	135,162	1,232,801	1,718,125	202,971	194,614	423,161	549,615	4,542	8,280	4,767,519
1987-88	110,387	24,906	171,308	138,126	1,247,566	1,779,009	210,210	198,246	496,830	579,744	5,210	11,596	4,973,138

1 Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988. Cash amounts are reported on a payments basis, representing the amounts which were paid to provinces/territories in the years in question.

2 Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation July 12, 1988, for 1985-86; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 29, 1988, for 1986-87; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance January 8, 1988, for 1987-88.

3 The Total Transfers have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

Programs Financing contributions for post-secondary education on this "payments basis." As can be seen, federal Established Programs Financing cash payments for post-secondary education totalled $2.24 billion in 1987-88.

2.2 Official Languages in Education

2.2.1 *Overview*

The Government of Canada provides financial assistance to the provinces and territories in support of the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official-language education and second official-language instruction at the primary, secondary and post-secondary levels. Responsibility for this function lies with the Official Languages in Education Directorate, established within the Department of the Secretary of State in 1970. Contributions under the program are made on the basis of agreements between the federal government and the governments of the provinces and territories.

The national objectives in providing such assistance are to promote, encourage and assist the development and provision of education in the language of the official language minority community of each province or territory, and to provide opportunities for Canadians to learn their second official language.

2.2.2 *Expenditures*

In June 1988, the Secretary of State announced the renewal of the Official Languages in Education Program for a period of five years, 1988-89 to 1992-93. Subsequently, a new Protocol for agreements on minority-language education and second-language instruction was concluded with the Council of Ministers of Education, Canada. (See Explanatory Note 5 at the end of the report.)

Under the Protocol and the bilateral agreements, the federal government provides financial support to the provinces and territories for the additional costs they incur in maintaining existing programs and developing new ones. The federal contribution is provided under four program expenditure categories:

- Infrastructure Support;
- Program Expansion and Development;
- Teacher Training and Development; and
- Student Support.

Under the Infrastructure Support category, the new Protocol calls for the post-secondary component to be expanded to include enrolments in teacher-training programs and courses offered in the minority language in majority-language institutions. Henceforth, contributions will be calculated according to the number of students enrolled in programs and courses offered in the minority language and in official-language teacher-training programs offered in all post-secondary institutions.

Federal contributions to the provinces and territories under the bilateral agreements for the official languages in education increased to $199 million in 1987-88. At the post-secondary level, federal contributions were $57.2 million (Table 6).*

In addition to providing contributions to the provinces and territories for the Official Languages in Education, the federal government funds national programs designed to promote the learning of Canada's two official languages.

- The Protocol on the Official Languages in Education provides for the funding of two national programs, financed entirely by the federal government and administered by the Council of Ministers of Education, Canada, in collaboration with the provinces and territories: the Summer Language Bursary Program and the Official-Language Monitor Program. Federal expenditures in 1987-88 on these programs were $10.2 million and $7.26 million, respectively.

- As a complement to the federal-provincial arrangements, the federal government provides direct financial assistance to voluntary organizations, professional associations and Canadian universities through the Language Acquisition Development Program. Expenditures for this program related to the post-secondary education sector were $204,000 in 1987-88.

This funding appears in Section 3.4 as Federal Direct Support.**

In summary, federal expenditures with respect to Official Languages in Education at all levels of education were $219 million in 1987-88. As illustrated in Table 7, $75.3 million of this amount was directed to support at the post-secondary level in the form of: (a) $57.2 million in contributions to the provinces and territories; and (b) $18.1 million in programs of direct federal support.

3 Federal Direct Support to Post-Secondary Education

In addition to transfers and contributions to the provinces and territories, the Government of Canada provides direct support to post-secondary education, channelled into such activities as: university research; student assistance; and the higher education of military personnel, Indians and Inuit.

In 1987-88, expenditures related to direct programs of federal support totalled $1.30 billion, which represented 36.0% of total federal cash expenditures in support of post-secondary education, or 20.5% of the total value of federal support.

* Reported as Contributions to the Provinces/Territories Official Languages in Education in Table 3.

** Reported under Direct Federal Support, Other Programs and Administration Costs in Table 3 and under Other Programs and Administration Costs, Secretary of State in Table 11.

Table 6: Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education[1] ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Infrastructure Support													
1985-86	0	0	106	11,025	24,194	3,515	692	12	109	12	0	0	39,665
1986-87	0	0	115	12,618	24,396	3,544	773	12	111	12	0	0	41,581
1987-88[P]	0	0	116	12,561	24,437	3,606	911	12	131	19	0	0	41,793
Program Expansion and Development													
1985-86	0	77	208	3,844	0	1,000	207	7	346	126	0	0	5,815
1986-87	0	82	207	3,513	0	1,228	416	0	823	140	0	0	6,409
1987-88[P]	0	61	83	3,626	0	1,513	547	0	665	109	0	0	6,604
Teacher Training and Development													
1985-86	70	93	190	221	750	1,414	158	345	547	905	13	20	4,726
1986-87	300	103	223	341	750	1,483	144	520	248	884	23	20	5,039
1987-88[P]	265	114	172	341	825	1,159	125	626	255	1,005	22	22	4,931
Student Support													
1985-86	180	73	121	253	1,500	828	301	279	319	240	14	20	4,128
1986-87	162	82	162	130	1,500	933	321	315	395	246	18	23	4,287
1987-88[P]	243	73	200	130	1,425	697	321	351	179	240	25	16	3,900
Total													
1985-86	250	243	625	15,343	26,444	6,757	1,358	643	1,321	1,283	27	40	54,334
1986-87	462	267	707	16,602	26,646	7,188	1,654	847	1,577	1,282	41	43	57,316
1987-88[P]	508	248	571	16,658	26,687	6,975	1,904	989	1,230	1,373	47	38	57,228

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988.

1 This table reports only the post-secondary education portion of Official Languages in Education contributions to the provinces and territories. It does not report support provided under this program for other levels of education, nor does it report direct expenditures.

Table 7: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education[1] ($ thousands)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
Contributions to Provinces/Territories			
Infrastructure Support	39,665	41,581	41,793
Program Expansion and Development	5,815	6,409	6,604
Student Support	4,726	5,039	4,931
Teacher Training and Development	4,128	4,287	3,900
Subtotal Contributions to Provinces/Territories	54,334	57,316	57,228
Direct Federal Support			
Summer Language Bursary Program	9,438	9,801	10,199
Official-Language Monitor Program	5,360	6,571	7,255
Administration Costs	403	404	442
Language Acquisition Development Program	332	216	204
Subtotal Direct Federal Support	15,533	16,992	18,100
TOTAL	69,867	74,308	75,328

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988.

1 This table reports only the post-secondary education portion of federal support to Official Languages in Education, including Contributions to Provinces and Territories and Direct Federal Support. Contributions to Provinces/Territories summarized in this table are shown in greater detail in Table 6. Direct Federal Support and Administration Costs shown in Table 7 are included in the expenditures of the Secretary of State reported in Table 11.

3.1 Research

The federal government, through its support for the research granting councils and other university research activities, represents the major source of funding for the direct costs of research undertaken in Canadian universities. Provincial governments provide the bulk of the indirect or overhead costs for university research through their operating support to the individual institutions. As well, some provinces are becoming increasingly active in providing direct support for university research which is of particular importance to them. Moreover, the private sector also provides significant funding for university research.

The Nature of Federal Support to Research

Since 1978, federal support of university research has been primarily the responsibility of the three research granting councils. However, a number of other federal departments and agencies provide significant funding to support research in their particular areas of responsibility.

Within the context of national support to research, the contributions of the Ministry of State for Science and Technology (MOSST) and the Science Council of Canada (SCC) should be noted:

- The Secretary of MOSST serves as the Chief Science Advisor to the federal government and chairs the Inter-Council Coordinating Committee, which coordinates the activities of the three research granting councils. MOSST provides the secretariat for the National Advisory Board on Science and Technology (NABST), which is chaired by the Prime Minister and makes recommendations on strengthening science and technology activities in industry, government and the universities. MOSST is also responsible for developing InnovAction, the government's science and technology strategy. This strategy comprises specific major initiatives in support of key science and technology areas, including university research, human resource development and public education in science and technology. In 1987-88, MOSST began providing $7 million over four years to match private sector contributions to the Canadian Institute for Advanced Research.

- The Science Council of Canada is Canada's national advisory agency on science and technology policy. Created in 1966, its primary functions are to analyze science and technology policy issues, recommend policy directions to government, alert Canadians to the impact of science and technology on their lives, and to stimulate discussion of science and technology policy among governments, industries, and academic institutions. Reporting to Parliament through the Minister of State for Science and Technology, the Science Council operates at arm's length from the government, designing its own programs of research and publishing its findings at its own discretion. In 1988, the Science Council published a report on the importance of universities to economic renewal.

Total Federal Expenditures

If research-related aid to students and administrative costs are included, the federal government spent $680 million in support of university research and on research-related activities in 1987-88. (See Explanatory Note 6 at the end of the report.)

Excluding assistance to students and administrative costs, the federal government provided $580 million for research in Canadian universities in 1987-88, an increase of 5.9% over the 1986-87 figure. Of the $580 million, $495 million or 85.2% was provided through the research granting councils, while $85.7 million was funded by other departments or agencies (Table 8).

3.1.1 Research Granting Councils

The bulk of direct federal support to university research is channelled through the budgets of the three research granting councils: the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC), the Medical Research Council (MRC) and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC). The primary objectives of these councils are to support university-based research and other scholarly activity, and to help train the highly qualified people needed to develop Canada's research capacity.

Table 8: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research and Related Expenditures[1] ($ millions)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
Research Granting Councils[2]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	260.3	268.1	286.6
Medical Research Council	151.4	157.1	163.8
Social Sciences and Humanities Research Council	36.2	39.4	44.2
Subtotal Research Granting Councils	447.9	464.6	494.6
Other Departments/Agencies			
National Research Council	30.6	28.9	29.3
Health and Welfare Canada	9.3	9.3	15.9
Department of National Defence	7.6	7.4	11.4
Energy, Mines and Resources	5.9	6.5	6.9
Agriculture Canada	11.4	10.9	5.4
Other	24.6	20.2	16.9
Subtotal Other Departments/Agencies	89.4	83.3	85.7
TOTAL	537.3	547.9	580.3

Source: Statistics Canada Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988.

1 Includes all direct federal support to university research except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance (See Table 9); and b) administration expenses, which are reported under Administration Costs in Table 11.

2 The total post-secondary education spending of the Research Granting Councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration. Only the amounts for Research Support are reported in Table 8. See Table 9 for Student Assistance and Table 11 for Administration. Chart 3 depicts total expenditures of the Research Granting Councils on post-secondary education in all three categories.

In addition to these broad objectives, NSERC has a special concern for the application of scientific and technological developments to industry in the interests of economic development, while the MRC places special emphasis on technology transfer within the health care system as well as to the private sector. NSERC and SSHRC also devote a portion of their budgets to strategic research which is supportive of specific national needs. The two councils identify strategic research areas in conjunction with the academic community and the federal government.

The research granting councils operate at arm's length from the federal government, although they report to Parliament through federal ministers. Proposals received by the councils are assessed by members of the research community through a peer review system. Scholars and researchers are directly represented on the councils.

Funding is provided in the form of research grants and fellowships. Funds provided through the research granting councils are intended primarily to support the direct costs of research, while the overhead costs are generally funded from university operating revenues.

Expenditures

In 1987-88, the three research granting coun. ils spent a total of $574 million in support of post-secondary education (Chart 3). Of this amount, $495 million was made available in support of university research as such; $57.6 million was devoted to support of university students; and $21.9 million was related to administrative costs.

Chart 3: Expenditures of Research Granting Councils in Support of Post-Secondary Education, 1985-86 to 1987-88[P]

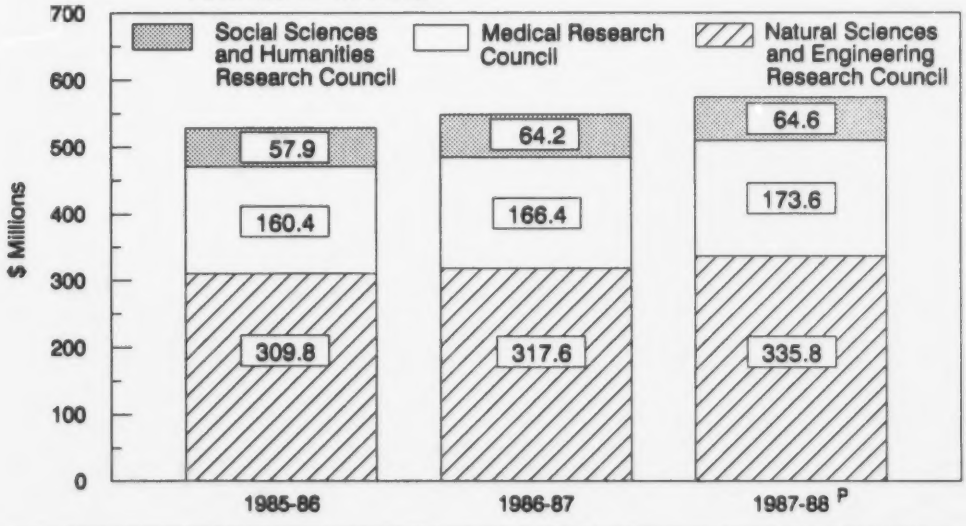

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988.

Total Expenditures of research granting councils include Research Support, Student Assistance and Administration.

The federal budget of February 1986 contained a five-year financial plan for university research through the research granting councils over the 1986-87 to 1990-91 period. As well as providing stability in the councils' base budgets, the plan included a policy to match private sector contributions for university research, up to a maximum of $380 million over four years beginning in 1987-88. Under this policy, private sector contributions for approved university research projects elicit federal matching funds, which the granting councils use to support their grant and scholarship programs. These include both basic research and collaborative research conducted jointly by universities and the private sector. Private-sector contributions for university research in 1987-88, as

reported to MOSST by the granting councils, totalled $129 million, greatly in excess of the first-year matching target of $44.5 million. Total funding available for university research under the financial plan is expected to reach $3.7 billion over the five-year period.

3.1.2 Other Departments and Agencies

Many federal departments and agencies support university research: by providing grants and contributions related to their own areas of responsibility, by contracting out research required for their own internal purposes, and by providing other research-related services.

Major Contributors

In 1987-88, federal departments and agencies other than the research granting councils contributed $85.7 million to the support of research in universities, $13.2 million to research-related student assistance, and $6.34 million for research-related administration — a total contribution of $105 million. The principal contributors to research in universities, in descending order of expenditures, were as follows:

- **The National Research Council,** while mainly concerned with research for industry and government, also provides significant services to the academic community. NRC's ongoing interaction with universities includes programs such as the Summer Student, Student Cooperative and Guest Worker programs. Other activities involve the assistance of NRC staff acting as adjunct professors, lecturers and theses supervisors, and receiving graduate students doing part of their MSc or PhD at the National Research Council. NRC also contributes to maintaining the lines of communication among scholars through mechanisms such as contracting research to university researchers, and the participation of university professors in many NRC committees. NRC's own research facilities are used regularly by university professors and graduate students. In 1987-88, NRC expenditures directly related to the support of university research totalled $29.3 million.

- **The Department of National Health and Welfare** supports university research primarily through the National Health Research and Development Program. The objective of the program is to provide support for health care research and related scientific activities which will advance national health goals and enhance departmental health initiatives. Health and Welfare expenditures in support of university research were $15.9 million in 1987-88.

- **The Department of National Defence** is committed to the promotion of excellence in its military colleges. An important product of this policy is the Academic Research Program, through which research awards are distributed annually in the fields of the physical sciences and the social sciences and humanities. For 1987-88, expenditures of the Department in support of university research totalled $11.4 million.

- **Energy, Mines and Resources** provided $6.9 million to Canadian Universities in 1987-88 through its Research Agreements Program, contracts to universities and contributions.

- **Agriculture Canada** provides grants and contributions designed to assist in maintaining an optimum balance of research between governmental and university

agencies in relation to problems affecting the Canadian agricultural industry. These grants and contributions totalled $5.4 million in 1987-88.

Research Services

The important contributions to university research of Statistics Canada, the National Library, the Public Archives and the National Museums of Canada should be noted, although it is not possible to identify their related direct expenditures in a manner suitable for inclusion in this report.

3.2 Student Assistance

3.2.1 Canada Student Loans Program

The Canada Student Loans Program (CSLP) makes post-secondary education more accessible and gives students greater freedom in choosing an institution, regardless of its location. Established in 1964 under the *Canada Student Loans Act*, it provides loan guarantees to students with demonstrated financial need, to help meet the costs of full-time and part-time studies at the post-secondary level.

Under the CSLP, the federal government guarantees loans made to students by chartered banks and other designated lenders, on the basis of Certificates of Eligibility (loan authorization documents) issued by provinces and territories participating in the program. For full-time students, the government pays the interest on these loans while the students continue full-time studies and for six months afterwards. In 1987-88, the weekly loan limit for full-time students was $105 per academic week. In the case of part-time students, interest on loans is immediately assumed by the borrower and not by the Government of Canada.

Other features of the program include:

- forgiveness of loans to permanently disabled students; and
- interest relief which provides for the deferral of repayment for up to 18 months if borrowers are unemployed or temporarily disabled. (For full-time students, the 18-month period of interest relief is in addition to the six-month interest-free period following the cessation of studies.)

Provinces and territories may operate their own loan programs instead of CSLP and receive an alternative payment related to CSLP costs. Quebec has chosen this option since the inception of the Program in 1964 and the Northwest Territories withdrew from the Program as of loan year 1988-89.

Administration of the Program

The CSLP is administered in cooperation with the provincial and territorial governments. The *Canada Student Loans Act* establishes the total amount of loans which may be guaranteed and the formula for allocating this amount among the provinces and territories. Both levels of government agree on the criteria which the provinces and territories use to determine eligibility and assess student need. The provinces and territories issue certificates of eligibility allowing individual students to obtain loans from banks and other lending institutions; in return for administering the CSLP, the federal government provides service fees to the provinces and territories.

Provinces and territories also provide their own programs of student aid and determine the "mix" of grants, provincial and federal loans and loan remissions, in the aid "package."

The Student Assistance Directorate of the Department of the Secretary of State of Canada is responsible for overall administration and policy development for the CSLP. Through the Inter-governmental Consultative Committee on Student Financial Assistance, senior officials representing federal, provincial and territorial governments meet periodically to formulate basic administrative criteria and to coordinate their programs and policies of student assistance. Quebec and the Northwest Territories attend these forums, even though they do not participate in the Canada Student Loans Program.

During the loan year August 1987 to July 1988, 221,000 full-time students (about 46% of the full-time post-secondary population excluding Quebec) and 500 part-time students received guaranteed loans. The amount of these guaranteed loans totalled $589 million. In the same period, approximately 14,800 former students were assisted through the Interest Relief Program.*

Federal Expenditures

As indicated in Table 9, the cost of the program was $288 million in fiscal year 1987-88, representing a 3.0% increase over 1986-87. This figure includes the alternative payment to Quebec of $77.4 million and is net of $56.7 million in recoveries made during the year.

3.2.2 Scholarships, Bursaries and Other Awards

The federal government also provides assistance to post-secondary students in the form of: scholarships; bursaries; grants; fellowships; contributions; living allowances; and the payment of tuition fees. Such awards are considered as student assistance when directed to the student or a parent on the student's behalf.

Research Granting Councils

As mentioned previously in this report, the research granting councils allocate a portion of their funds to support the education of students undertaking master's, doctoral or post-doctoral programs (NSERC also provides undergraduate student research awards). Since such payments are made to students to support their costs, rather than to the university in direct support of research, they are categorized as student assistance within the context of this report.

In 1987-88, the research granting councils contributed a total of $57.6 million to this form of student assistance, as follows:

* Information regarding the number of students assisted and the amount of loans guaranteed is derived from the Department of the Secretary of State of Canada.

Table 9: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance[1] ($ millions)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
Canada Student Loans Program[2]			
Cost of Loans[3]	173.3	207.4	210.9
Alternative Payment to Quebec	55.5	72.4	77.4
Total Canada Student Loans Program	228.7	279.8	288.3
Scholarships, Bursaries, Etc.			
Research Granting Councils[4]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	38.3	37.7	36.6
Social Sciences and Humanities Research Council	16.1	19.9	15.3
Medical Research Council	5.4	5.7	5.7
Subtotal Research Granting Councils	59.8	63.2	57.6
Other Departments/Agencies			
Indian and Northern Affairs Canada	28.6	26.2	37.9
Department of National Defence	21.2	25.7	22.5
Canadian International Development Agency	8.3	7.5	9.5
Department of External Affairs	4.1	4.7	6.6
Veterans Affairs Canada	4.8	3.7	3.5
Health and Welfare Canada	6.9	6.0	2.5
Other	8.6	5.5	3.2
Subtotal Other Departments/Agencies	82.5	79.3	85.8
Total Scholarships, Bursaries, Etc.	142.3	142.5	143.4
TOTAL	371.0	422.3	431.6

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988.

1 Includes all spending directed to individuals participating in post-secondary education programs. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 11.

2 Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses, which are included in Table 11 under Administration Costs, Secretary of State of Canada.

3 The cost of loans includes expenditures on behalf of full-time and part-time students and for interest relief for former students in need. The payments are net of recoveries and include: interest; claims for loss, death and disability; service fees; and collection costs.

4 The total post-secondary education spending of the research granting councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration Costs. Only the amounts for Student Assistance are reported in Table 9. See Table 8 for Research Support and Table 11 for Administration Costs.

- Natural Sciences and Engineering Research Council, $36.6 million;
- Social Sciences and Humanities Research Council, $15.3 million; and
- Medical Research Council, $5.7 million.

Federal Departments and Agencies

Many federal departments and agencies assist students in pursuing courses of study relevant to federal objectives. Major departments and programs related to student assistance include:

- **Indian and Northern Affairs** is responsible for the education of registered Indians and Inuit. Through the Post-Secondary Education Assistance Program for Canadian Indians and Inuit, the Department provides direct payments to individual Inuit and registered Indian students — thus making post-secondary education more accessible and improving the employability of registered Canadian Indians and Inuit, as well as providing the human resources required to meet the managerial and professional needs of Indian and Inuit communities. In 1987-88, changes designed to keep the program within its budget were introduced. At the same time, the Minister announced further changes to the program would be considered and discussed with Indian leaders with the aim of developing an improved program. In 1987-88, direct payments to Inuit and registered Indian students made under this program totalled $37.9 million.

- **National Defence** sponsors Subsidized University Education Programs for Canadian Forces personnel. In addition, a Post-Graduate Training Program is available to officers, to meet specified needs of the forces. These programs totalled $15.6 million and $6.9 million respectively in 1987-88.

- **Canadian International Development Agency** (CIDA) provided the following support to individuals coming to Canada from Third World countries in 1987-88: the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan ($3.8 million); Bilateral Scholarships ($3.2 million); and the Natural Sciences and Engineering Research Council Program ($2.0 million). The CIDA Scholarship Program for Canadians also assists those wishing to pursue a career in the field of international development.

In 1987-88, the federal departments and agency noted above contributed a total of $69.9 million in student assistance, while other federal departments contributed a further $15.8 million (Table 9).

3.3 Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education

The Government of Canada accepts a special responsibility for the education of Armed Forces and Canadian Coast Guard personnel and inmates of federal correctional institutions. This responsibility is met primarily through direct federal funding of post-secondary institutions or facilities.

- **National Defence** operates three military colleges: Royal Roads Military College at Victoria, British Columbia; Royal Military College of Canada at Kingston, Ontario; and Collège Militaire Royal at Saint-Jean, Quebec. Each is a university with a right to grant academic degrees and each has its own provincial charter. Expenditures related to the institutional support of military colleges totalled $71.3 million in

1987-88; allowances to students were provided totalling $22.3 million. As shown in Table 9, National Defence also funds a variety of student assistance programs which support the post-secondary education of Armed Forces personnel.

- **Transport Canada** operates the Canadian Coast Guard College in Sydney, Nova Scotia. A four-year post-secondary education program in Navigation and Marine Engineering is provided to men and women aspiring to careers as officers in the Canadian Coast Guard Fleet. Expenditures related to the support of the College, during the 1987-88 fiscal-year totalled $7.8 million, while allowances paid to the officer-cadets during this period were $0.6 million.

- **The Department of the Solicitor General,** through Correctional Service Canada, provides post-secondary level courses within major federal penitentiaries and/or supports the costs of having inmates attend local post-secondary institutions. College-level courses are fully supported, but inmates are required to pay a part of the costs of university credit courses. Costs related to the post-secondary education of federal inmates under the Education and Training Program totalled $2.2 million in 1987-88.

Table 10 summarizes federal expenditures related to the above direct responsibilities, excluding expenditures on student assistance.

Table 10: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities[1] ($ millions)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
Department of National Defence			
Canadian Military Colleges			
Institutional Support	59.7	63.3	71.3
Allowances	22.2	22.6	22.3
Subtotal Department of National Defence	81.9	85.9	93.5
Transport Canada			
Canadian Coast Guard College			
Institutional Support	7.1	7.3	7.8
Allowances	1.2	1.0	0.6
Subtotal Transport Canada	8.3	8.4	8.4
Solicitor General Canada			
Correctional Service	4.8	2.5	2.2
TOTAL	95.0	96.7	104.1

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988.

1 Includes only expenditures incurred directly by the federal government for the operation of federal schools.

3.4 Other Federal Programs

As can be seen in Table 11, other federal programs that make large contributions to post-secondary education in Canada include those funded by Indian and Northern Affairs Canada, the Canadian International Development Agency, the Department of the Secretary of State of Canada, Regional Industrial Expansion, Health and Welfare, Energy, Mines and Resources and Agriculture Canada. Major programs sponsored by these departments/agencies are discussed below.

- **Indian and Northern Affairs** provided $70.7 million to Indian bands for post-secondary education in 1987-88 under the Post-Secondary Education Assistance Program for Canadian Indians and Inuit. In turn, the bands allocated this support to individual students to assist them in pursuing their post-secondary studies. The support provided to bands was in addition to the direct payments to individual Inuit and registered Indian students made under same program as described previously under Student Assistance. Students can not receive band-administered assistance and direct support simultaneously under the Post-Secondary Education Assistance Program.

  The Indian/Inuit Management Development Program ($2.9 million in 1987-88) provided funds to universities, Indian management training institutes and consultants to conduct needs studies as well as to develop and deliver courses for elected Indian and Inuit leaders and their employees.

  In 1987-88, the Department received authority to provide funding to Indian post-secondary institutions and for special post-secondary programs designed for Indian students. Funding under this program, however, will not commence until 1988-89.

- The **Canadian International Development Agency** (CIDA) funds a number of programs designed to contribute to the human resource capacities of developing countries, especially in their institutional and professional infrastructures.

  The Educational Institutions Program ($18.3 million in 1987-88) encourages Canadian universities, colleges and allied institutions to join their counterparts in developing countries in projects and programs that will enhance the capability of these countries to achieve their social and economic objectives. The Management Development – Management for Change Program aims to develop innovative ways of strengthening the management capabilities of developing countries. In 1987-88, four other programs also supported post-secondary education: the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program; the Non-Governmental Program; the Voluntary Agricultural Development Program; and the Bilateral Programs – Trainees in Canada Program. These four programs all provided support to groups and associations.

- The **Department of the Secretary of State of Canada** has a mandate within the Government of Canada to coordinate policies and programs related to education support, to play a lead role in federal-provincial consultations, and to administer certain major programs in the field.

  Within the Department of the Secretary of State of Canada, the Education Support Sector is responsible for these functions. The Sector provides a focal point for education support and policy development, and for consultations with the provincial Council of Ministers of Education, Canada. The sector also undertakes liaison with

Table 11: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs ($ millions)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
Other Programs[1]			
Indian and Northern Affairs			
Post-Secondary Education Assistance Program	43.4	69.2	70.7
Indian/Inuit Management Development	3.0	2.8	2.9
Subtotal Indian and Northern Affairs	46.4	72.0	73.6
Canadian International Development Agency			
Educational Institutions Program	6.3	17.7	18.3
Other Programs	3.3	5.0	5.0
Subtotal Canadian International Development Agency	9.6	22.7	23.3
Secretary of State			
Summer Language Bursary Program	9.4	9.8	10.2
Official-Language Monitor Program	5.4	6.6	7.3
Other Programs	1.1	2.1	1.7
Subtotal Secretary of State	15.9	18.5	19.1
Regional Industrial Expansion			
Manitoba Affirmative Action Progam	4.5	3.8	3.8
Other Programs	2.5	5.9	3.2
Subtotal Regional Industrial Expansion	7.0	9.7	7.0
Health and Welfare			
XVth Winter Olympic Games	15.8	14.4	5.1
Other Programs	1.8	1.3	1.7
Subtotal Health and Welfare	17.6	15.6	6.8
Energy, Mines and Resources	18.3	0.6	5.4
Agriculture Canada			
Agri-Food Program	15.2	4.5	3.0
Canadian Forestry Service	3.4	4.5	0.8
Subtotal Agriculture Canada	18.7	9.0	3.8
Other Departments and Agencies	3.2	2.9	2.4
Subtotal Other Programs	136.6	151.1	141.5
Administration Costs[2]			
Research Granting Councils	20.4	20.3	21.9
Other Departments and Agencies	13.9	15.4	16.4
Subtotal Administration Costs	34.3	35.7	38.4
TOTAL	170.9	186.8	179.9

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988.

1 Includes post-secondary education programs not recorded elsewhere, but does not include any amounts specifically identified as administration expenses.

2 Includes all amounts specifically identified as administration expenses. The overall percentage of research administration costs applied to the university level has been estimated by Statistics Canada as 100% for the Research Granting Councils and 10% for all other federal government departments and agencies. These overall estimates will not necessarily reflect the actual situation of any individual department or agency.

post-secondary education institutions and with related non-governmental organizations. It advises the Department of External Affairs on international educational matters and participates, with provincial and other delegates, in the representation of Canadian interests abroad. The Education Support Sector also undertakes policy development, statistical data development and financial analysis in relation to post-secondary education issues.* One responsibility in this area is the preparation of the present Report to Parliament.

Programs administered by the Education Support Sector which have been previously described include: the Post-Secondary Education Financing Program; the Canada Student Loans Program; and the Official Languages in Education Program.

As noted earlier in this report, certain components of the Official Languages in Education Program are classified under Other Programs: the Summer Language Bursary Program; the Official-Language Monitor Program; and the post-secondary education portion of the Language Acquisition Development Program. Other programs which support specific aspects of post-secondary education include: the Women's Studies Endowment Assistance Program; the Canadian Ethnic Studies Program; the Disabled Persons Participation Program; and the Canadian Studies Program.

- **The Department of Regional Industrial Expansion** administers the Northern Manitoba Affirmative Action Program ($3.8 million in 1987-88) under the Northern Development Agreement between the federal government and the Government of Manitoba. The purpose of the program is to increase income and employment opportunities for residents of rural and remote communities, most of whom are of Native ancestry, through their increased access to and participation in professional, para-professional, technical and employment training projects.

  The Native Economic Development Program ($667,000 in 1987-88) has assisted in the establishment of scholarships and specialized training programs aimed at increasing business, technical and applied scientific expertise in the Native community. In 1987-88, two such programs of scholarships were established through contributions to the Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research in Regina, Saskatchewan and the Association of Canadian Universities for Northern Studies.

- **Health and Welfare Canada** provided a contribution of $5.1 million to the University of Calgary in 1987-88, to support the development of physical education facilities for the XVth Winter Olympic Games.

- **Energy, Mines and Resources** contributed $5.4 million in 1987-88 for projects related to post-secondary education under the Canada-Newfoundland Offshore Development Fund, which was established in 1985. This fund was set up to help defray the social and economic infrastructure costs related to oil and gas development off Newfoundland's coast in the period before production begins.

* Expenditures related to studies funded through the Policy and Analysis Directorate of the Education Support Sector are included under administrative expenditures.

- **Agriculture Canada,** through the Food Production and Inspection Branch of the Agri-Food Program, provides payments under federal-provincial agreements toward the costs of construction or renovation of veterinary science teaching facilities. This assistance totalled $3.0 million in 1987-88.

  The Canadian Forestry Service provides payments in accordance with a six-year agreement with the Council of Maritime Premiers for the construction of new facilities for the Maritime Forest Ranger School, as part of the Hugh John Fleming Forestry Centre, Fredericton, New Brunswick. Under this agreement, over $800,000 was provided in 1987-88.

4 Summary of Federal Support to Post-Secondary Education

As described throughout this part of the report, federal support to post-secondary education in Canada takes the form of cash expenditures and tax transfers, as summarized in Table 12.

4.1 Cash Expenditures

In 1987-88, federal cash expenditures in support of post-secondary education totalled $3.60 billion. Of this amount, $2.30 billion took the form of payments to the provinces and territories, consisting of the Established Programs Financing/Post-Secondary Education cash transfer payment ($2.24 billion) and contributions related to post-secondary aspects of the Official Languages in Education ($57.2 million). The federal government spent a further $1.30 billion directly on programs of support to post-secondary education.

4.2 Tax Transfers

The total value of equalized tax transfers for Established Programs Financing was $2.73 billion in 1987-88. Of this amount, $2.53 billion represented the tax forgone by the federal government, while the remaining $202 million represented federal cash payments toward the equalization of these tax points.

Table 12: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency ($ millions)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
Cash Expenditures[1]			
1 Secretary of State of Canada			
EPF - Cash Transfer Payments	2,277.8	2,232.3	2,241.9
Canada Student Loans Program	230.9	282.1	290.9
Official Languages in Education	69.9	74.3	75.3
Other Programs	10.7	9.5	3.7
Subtotal Secretary of State of Canada	2,589.2	2,598.2	2,611.8
2 Natural Sciences and Engineering Research Council	309.8	317.6	335.8
3 Medical Research Council	160.4	166.4	173.6
4 National Defence			
Canadian Military Colleges	82.1	86.0	93.7
Subsidized University Education Program	19.0	18.1	17.4
Research and Related Expenditures[2]	7.8	7.6	11.6
Post-Graduate Training Program	4.6	10.7	8.0
Subtotal National Defence	113.5	122.5	130.7
5 Indian and Northern Affairs			
Post-Secondary Education Assistance Program	72.6	95.1	108.4
Indian/Inuit Management Development	3.0	2.8	2.9
Other Programs	1.7	3.9	3.8
Subtotal Indian and Northern Affairs	77.3	101.9	115.0
6 Social Sciences and Humanities Research Council	57.9	64.2	64.6
7 Canadian International Development Agency			
Educational Institutions Program	6.3	17.7	18.3
Commonwealth Scholars Fellowship	4.9	5.0	5.0
Bilateral Programs - Trainees in Canada	5.5	4.5	4.5
Other Programs	4.0	5.7	6.0
Subtotal Canadian International Development Agency	20.7	33.0	33.8
8 National Research Council	31.5	30.1	30.6
9 Health and Welfare			
Research and Related Expenditures[2]	16.1	15.1	18.1
XVIth Winter Olympic Games	15.8	14.4	5.1
Other Programs	2.1	1.9	2.3
Subtotal Health and Welfare	34.0	31.3	25.6
10 Energy, Mines, and Resources			
Research and Related Expenditures[2]	7.3	7.5	7.7
Canada-Nova Scotia Development Fund	18.3	0.6	5.4
Subtotal Energy, Mines, and Resources	25.6	8.1	13.1

(continued)

Table 12: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency ($ millions) (continued)

	1985-86	1986-87	1987-88[P]
11 Regional Industrial Expansion			
Research and Related Expenditures[2]	4.9	3.9	3.7
Manitoba Affirmative Action Program	4.5	3.8	3.8
Other Programs	2.5	5.9	3.2
Subtotal Regional Industrial Expansion	11.9	13.6	10.7
12 Transport Canada			
Canadian Coast Guard College	8.3	8.4	8.4
Other Programs	2.9	1.4	1.6
Subtotal Transport Canada	11.3	9.8	10.0
13 Agriculture			
Research and Related Expenditures[2]	12.3	11.8	5.6
Agri-Food Program	15.2	4.5	3.0
Other Programs	3.5	4.6	0.9
Subtotal Agriculture	31.0	20.8	9.5
14 External Affairs	4.2	4.9	6.7
15 Environment	3.8	3.5	3.7
16 Canadian Pension Commission	4.1	3.0	2.8
17 Supply and Services	0.9	1.2	2.4
18 Correctional Service	4.8	2.5	2.2
19 Fisheries and Oceans	3.1	2.1	2.0
20 Statistics Canada	1.3	1.5	1.6
21 Other Departments/Agencies	10.0	7.1	8.6
Total Cash Expenditures	3,506.3	3,543.3	3,595.1
Tax Transfers[3]	2,327.7	2,535.2	2,731.3
TOTAL FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION[4]	5,834.0	6,078.6	6,326.3

1 Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1988. For the purpose of this survey, the federal government is defined to include all departments of the Government of Canada and all agencies listed in Schedules A and B of the *Financial Administration Act* and Parts 1 and 2 of the *Public Service Staff Relations Act*. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

2 Expenditures in Table 12 referred to as Research and Related Expenditures include research and development grants, fellowships, contracts, education support, administration expenditures, and other related scientific activities of the department/agency specified.

3 Source: Department of Finance Established Programs Financing Final Calculation July 12, 1988, for 1985-86; Established Programs Financing First Interim Adjustment February 29, 1988, for 1986-87; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance January 8, 1988, for 1987-88.

4 The total, which includes both tax transfer and expenditure data, has been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

Appendix A

Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report

Appendix A

Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report

The activities involved in post-secondary education are highly complex and do not lend themselves to precise statistical definition. This is particularly true in Canada, where the existence of 12 independent systems of education beyond the high school level in the provinces and territories leads to the diversity of organizational arrangements and institutions described in Part II of this report. To find the common elements in these systems and to gather data that can be compared as well as aggregated for Canada as a whole are challenges that have faced Statistics Canada for many years.*

In producing this report, the Secretary of State was faced with these same issues of definition and methodology, and has adopted the Statistics Canada database and definitions for most purposes – an exception being in the reporting of federal cash and tax transfers in support of post-secondary education under the Established Programs Financing arrangements. In the present report, the Secretary of State has added together tax transfer and cash transfer data in arriving at total federal support to post-secondary education. Statistics Canada reports these transfers, but does not add cash and tax transfers nor relate these contributions to a specific definition of post-secondary expenditures or activities.

1 Defining the Post-Secondary Education System

1.1 Post-Secondary Level Education Programs

The Statistics Canada methodology allocates all education in Canada to one of three levels: elementary-secondary, trade/vocational or post-secondary. This report focuses on those programs which are classified as post-secondary.

Provincial definitions of post-secondary education vary widely, as do the entrance requirements and durations of apparently similar programs. For this reason, Statistics Canada applies a standard definition to provincial systems to permit reasonable comparability from province to province.

* Statistics Canada is working closely with provincial and territorial governments through the Council of Ministers of Education, Canada, in reviewing its definitions and data sources for education statistics.

In the Statistics Canada classification system, post-secondary education programs are those which meet the following criteria:

- the normal entrance requirement is high school completion;
- the program is one year or more in duration;
- the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
- the program is not classified as trade/vocational.

Thus, post-secondary education programs prepare students for occupations beyond the skilled trades/vocational level. In addition to university programs, these post-secondary programs include the technical and applied arts and sciences and university transfer programs of non-university institutions.

A program classified as post-secondary education must have a normal entry requirement that the student successfully complete the secondary level. This is the standard criterion specified by United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and accepted by the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD).

As noted above, the post-secondary classification excludes those programs which are classified as trade/vocational. These programs (with exceptions in some provinces) normally do not require high school completion for admission and are less than one year in duration. Trade and vocational programs are differentiated according to the following criteria:

- Trades programs are those recognized by the Interprovincial Standards Program Coordinating Committee (ISPCC), established by the provinces to provide formal recognition to trade training and apprenticeship programs.
- Vocational programs do not involve a period of apprenticeship, and lead to careers not officially recognized by the provinces as trades. They are not categorized as post-secondary education, regardless of entrance requirements, and they prepare students for occupations where the emphasis is on manipulative skills and on the performance of well-defined or well-established procedures.

1.2 Institutions

Within the post-secondary education level, programs are offered by two distinct categories of institutions: universities and college-level institutions.

Universities

The University category includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. Since almost all university programs satisfy the definition of post-secondary education, the entire range of activities of all universities is regarded as post-secondary. No attempt is made to identify the few activities within universities which might not qualify as post-secondary education.

College-Level Institutions

The college-level category includes all public or private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. This category includes community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools.

College-level institutions in many provinces also provide programs at the trades level and in some cases at the secondary level. The post-secondary education statistics include only the post-secondary education programs as defined above.

2 Post-Secondary Education Funding Data

2.1 Total Expenditures

The Table and Charts in Part III of this report depict the total expenditures on post-secondary education in Canada. Included are the operating, capital and sponsored research expenditures of universities and college-level institutions, together with government spending on student aid and other departmental administrative programs.

In order to gather the expenditure data for universities, Statistics Canada conducts an annual joint survey with the Canadian Association of University Business Officers (CAUBO), with a separate survey conducted for non-CAUBO universities. The universities assign all their revenues and expenditures into a series of funds. These funds are: (1) general operating; (2) special purpose and trust; (3) sponsored research; (4) ancillary enterprise; and (5) plant. All university revenues are credited to one of these funds and each expenditure is deducted from a fund according to its purpose.

A similar Statistics Canada survey gathers financial statistics of college-level institutions. A questionnaire identifies revenues and expenditures of operating and capital funds of community colleges and public vocational schools. It also identifies expenditures by level as secondary, post-secondary, vocational, and adult education programs.

An annual survey of health care facilities/hospitals from the Health Division of Statistics Canada provides information regarding direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

2.2 Provincial and Territorial Government Support

The Tables in Part IV on provincial and territorial government expenditures in support of post-secondary education show details of total spending in two categories, (1) Institutional and Related Support; and (2) Scholarships and Student Aid.

2.2.1 *Institutional and Related Support*

This expenditure category includes the total of support which provincial/territorial governments provide to post-secondary education institutions plus other spending of provincial/territorial departments in support of post-secondary education.

Institutional Support

The following types of expenditures of universities and colleges are supported by provincial/territorial grants to the institutions:

- operating expenditures;
- sponsored research; and
- capital expenditures.

These expenditures include direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

Related Support

This element corresponds to the type of expenditure which Statistics Canada calls "Other (Departmental)." It contains the following items:

- provincial/territorial government departmental administration;
- recoveries from the federal government of provincial expenditures;
- interprovincial transfers (See Explanatory Note 7 at the end of the report); and
- statistical adjustments.

2.2.2 *Scholarships and Student Aid*

This expenditure category includes provincial/territorial expenditures on scholarships and aid programs for students at the post-secondary education level. In the case of student loans, only the cost to government, not the value of the loan, is counted.

2.2.3 *Sources of Provincial/Territorial Expenditure Data*

Data on provincial/territorial government spending in support of post-secondary education are gathered directly from the Public Accounts, Budget Estimates, and other related Annual Reports. Statistics Canada then undertakes a thorough analysis and a detailed compilation of provincial/territorial government expenditures on post-secondary education. These compilations are thereafter submitted to provincial/territorial officials for their input and comments; the results of this consultation process are released on Statistics Canada's CANSIM database. Unless otherwise specified, data for 1985-86 and 1986-87 are actual data, based on provincial and territorial Public Accounts. The 1987-88 data are preliminary, derived by Statistics Canada from provincial and territorial Budget Estimates and consultations with provincial officials.

2.3 Municipal Government Support

Some municipal governments provide support directly to institutions. Data on this support are obtained from regular institutional surveys and from special requests and estimates from provincial governments.

2.4 Federal Government Support

The Tables in Part V show details of total federal support to post-secondary education in two categories: (1) Contributions to the Provinces/Territories, and (2) Direct Federal Support.

2.4.1 Contributions to the Provinces/Territories

This category includes federal tax and cash transfers for the Post-Secondary Education Financing Program and contributions for the Official Languages in Education Program. These contributions, being indirect, are not identified as a federal source of funds to the institutions.

2.4.2 Direct Federal Support

This expenditure category includes the following:

- contributions from the federal government directly to universities for research;
- expenditures, including the cost of loans, on scholarships and aid for students at the post-secondary education level;
- direct funding to operate federal educational institutions at the post-secondary education level; and
- other direct spending of federal departments on post-secondary education programs and administration.

2.4.3 Sources of Federal Expenditure Data

Data on federal expenditures in support of education are collected by Statistics Canada in an annual survey of all federal departments and agencies, called the *Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education* (FEDEX). The results of this survey are available from the Education, Culture and Tourism Division, Statistics Canada. The data for 1985-86 and 1986-87 are actual; the 1987-88 data are preliminary.

Data on Established Programs Financing cash entitlements and tax transfers are from booklets published by the Federal-Provincial Relations Division, Department of Finance, Canada, which records the calculation of EPF payments. The data for 1985-86 are actual; the 1986-87 and 1987-88 data are preliminary.

The legislation authorizing EPF payments does not contain a definition of "post-secondary education," and Statistics Canada does not record EPF transfers to provinces under its own definition of post-secondary education. For the purposes of this report, the EPF data are aggregated with Statistics Canada data when presenting total federal support to post-secondary education.

2.5 Private Sources of Funds

In addition to government support, post-secondary education institutions also receive funds from the following private sources:

- student tuition and other fees; and

- contributions or funding from other sources, such as private sector donations and investment income.

Any surpluses or deficits in the operation of institutions are also included in this category. Data for non-governmental sources of funds are identified from regular institutional surveys and are estimated according to projected enrolment data.

2.6 Consolidation of the Financial Data

When Statistics Canada receives all the financial input data for one year from universities, colleges, and federal and provincial/territorial governments, a consolidation of the financial data is performed to permit calculation of a total amount for spending on post-secondary education. Since there are transfers of funds between the institutions and governments in the system, this consolidation exercise presents special problems: institutions often operate on different fiscal years from those of governments; and funds received in a fiscal year may not be spent in that year. Transfers are netted out to eliminate double counting. Financial flows are allocated by level of education, by province, and by type of expenditure. Where possible, the sources of funds for each expenditure type are identified. The difficulties inherent in this process mean that it is not always possible to reconcile in detail the amounts reported with the audited financial statements of governments or institutions. However, at the aggregate level, care is taken to ensure that the amounts can be reconciled with public accounts or financial statements.

A further adjustment for interprovincial transfers is required when the results of Statistics Canada's surveys of institutions are aggregated by province. The total for any given province is the sum of expenditures of all institutions in that province, regardless of the source of funds. However, some institutions receive support indirectly through interprovincial transfers from a province other than the one in which they are located. In this case, Statistics Canada deducts the amount of the transfer from the expenditures of the province receiving the transfer, and adds it back to the spending of the provincial government from which it came. In performing this adjustment, Statistics Canada utilizes the category Other (Departmental) Expenditures for the required additions and subtractions.

The results of this consolidation process are released on Statistics Canada's CANSIM database.

3 Enrolment Data

Enrolment data represent the number of students registered and attending post-secondary education programs during each academic year. Statistics Canada has classified students by social, economic, and educational variables. For this report, post-secondary education students are classified by type of institution (universities and the post-secondary education portion of college-level institutions), by province, and according to whether the student's registration status is part-time or full-time. As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada reports full-time or part-time registration status as supplied by each reporting institution.

Statistics Canada gathers university enrolment data using two separate surveys: one early in the year to capture initial enrolments and the other in mid-year to finalize the data. These surveys cover all universities and produce a database called the *University Student Information System* (USIS), from which special tabulations of data may be requested. Full-time university enrolment data are available by province from 1920 onward, and part-time university enrolment data are available from 1962.

College-level enrolment data represent the results of a fall survey of the institutions by Statistics Canada. The data are recorded in a machine-readable database called the *Community College Student Information System (CCSIS)*. Full-time college-level enrolment data are available by province from 1955, and part-time college-level enrolment data are available from 1983. The enrolment of post-secondary education programs presented in this report does not represent the total student body of college-level institutions, but the college students registered at the post-secondary level only.

The results of these surveys are available on Statistics Canada's CANSIM database. The data for all years are final.

Appendix B

Post-Secondary Enrolments

Appendix B

Post-Secondary Enrolments

Historical Overview of Full-Time Enrolments

The period since the early 1950's has witnessed a dramatic expansion in the number of students enrolled in post-secondary education in Canada. As illustrated in Chart B1, there were 91,000 full-time students in post-secondary education in 1951-52. By 1987-88, that number had increased to 805,000 representing almost a nine-fold increase.

Expansion in total full-time post-secondary enrolment was rapid during the early 1970's, as the large birth cohort of the 1950's entered post-secondary institutions, but growth slowed in the second part of the decade.

At the beginning of the 1980's, post-secondary enrolment again rose rapidly, even though the rate of growth of the 18-24 age group, the traditional age group for post-secondary students, had slackened. For example, from 1979-80 to 1983-84, the 18-24 age group increased by only 2.0%, but enrolment increased a full 23.0% over this four-year period (an average 5.3% per annum).

Whereas the expansion of the 1960's resulted from a combination of the post-war "baby boom" and rising overall participation in post-secondary education, the growth in the number of full-time students during the late 1970's and early 1980's had much to do with the increased participation of women and the return to full-time study by many people outside of the traditional 18-24 age group.

From 1983-84 to 1987-88, total full-time post-secondary level enrolments continued to grow but at a much slower rate than previously. During these four-years, the 18-24 age group actually declined by 10.2% whereas enrolment rose by 5.0%, representing an average annual growth of 1.3%.

Recent Enrolment Trends

The distribution of full- and part-time post-secondary enrolments by province and territory from 1983-84 to 1987-88 is presented in Table B1. Most provinces experienced either relatively constant enrolments or moderate increases over this period.

Chart B1: Post-Secondary Full-Time Enrolment, Canada, 1951-52 to 1987-88

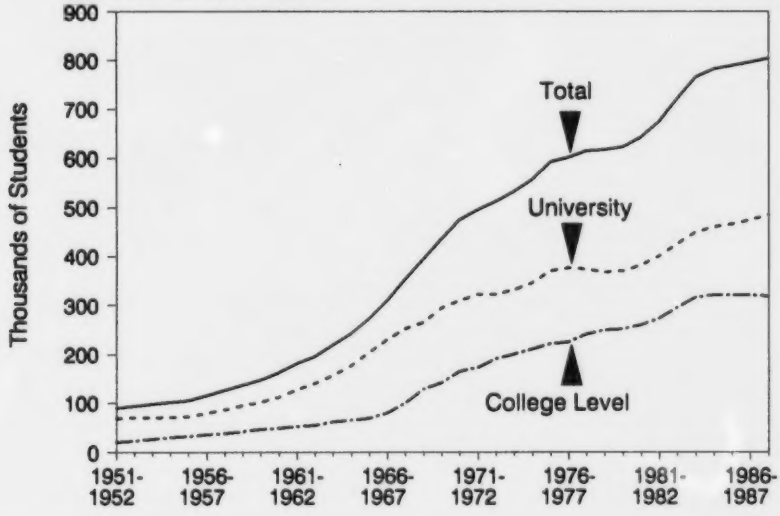

Source: Statistics Canada. 1951-52 to 1974-75 *Historical Compendium of Education Statistics*, Catalogue No. 81-568. 1975-76 to 1986-87: *Universities: Enrolments and Degrees*, Catalogue No. 81-204; and *Enrolment in Community Colleges*, Catalogue No. 81-222. 1987-88: Education, Culture and Tourism Division, Post-Secondary Education Section, for university and college-level enrolment.

Chart B2: Post-Secondary Enrolments by Type of Institution and Registration Status, Canada, 1983-84 and 1987-88

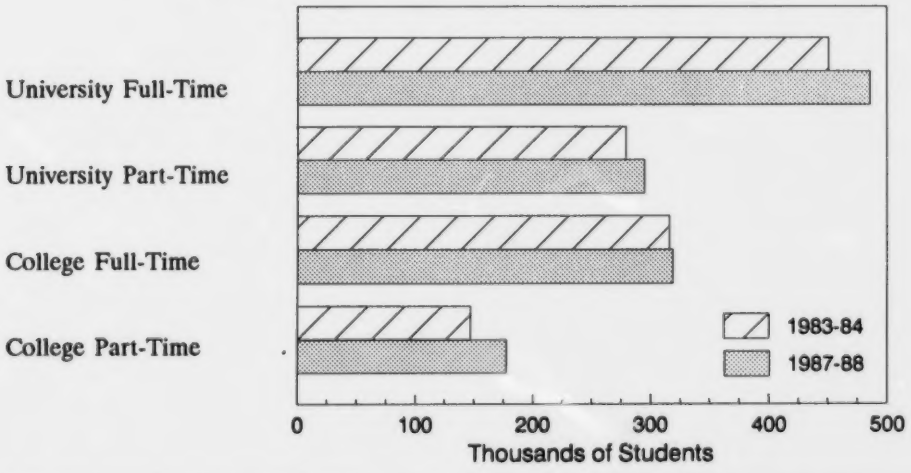

Based on data displayed in Table B1.

As illustrated in Chart B2, enrolments of full-time university students increased by 7.9% during the 1983-84 to 1987-88 period. Part-time university enrolments also increased during these years but by a smaller percentage than full-time enrolments, 5.7%. In 1987-88, 62.3% of all university students were enrolled in full-time studies and 37.7% were participating in part-time programs. In Quebec, however, for several years more university students have been in part-time programs than in full-time studies for several years.

Full-time college-level enrolments grew by only 0.9% over the 1983-84 to 1987-88 period while part-time college enrolments rose by 21.2%. In 1987-88, 64.2% of college students were attending full-time while 35.8% studied on a part-time basis.

In 1987-88, 61.1% of all full-time and part-time post-secondary students were in universities and 38.9% in college-level institutions. In the same year, just over one-third (37.0%) of all post-secondary students were enrolled in part-time studies rather than the more traditional method of full-time study.

The Participation of Women

One of the most significant developments in post-secondary education in recent decades has been the increasing participation of women.

Since the mid-1970's, women have represented approximately 50% of full-time college-level enrolments in Canada. In the universities, the proportion of female students has risen remarkably since the early 1970's. Overall, women now constitute 49.3% of all full-time university enrolment.

Chart B3 indicates that whereas females represented only 36.7% of full-time undergraduates in 1970-71 by 1987-88 they composed 50.3%. At the master's level, women now represent 43.6% of full-time students and are approaching equal representation. Since 1970-71, the percentage of full-time doctoral students who are female has more than doubled although at 34.8% women remain significantly under-represented at that level. Female students also tend to be under-represented at all levels within certain disciplines, such as the natural sciences and engineering.

In 1987-88, 61.7% of part-time university students were women. Women are particularly likely to undertake part-time undergraduate study. Women constituted 63.2% of all part-time undergraduate students in 1987-88. Women represented 49.3% of part-time master's students and 39.1% of part-time doctoral students in 1987-88.

Table B1: Post-Secondary Enrolments by Province, Type of Institution and Registration Status

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.
University						
Full-Time						
1983-84	8,027	1,676	22,458	14,155	103,864	183,119
1984-85	9,244	1,720	23,090	14,524	108,656	185,590
1985-86	10,352	1,768	23,582	14,918	113,284	185,016
1986-87	10,828	1,837	23,624	14,940	116,390	187,153
1987-88	10,872	2,030	24,317	15,200	116,627	192,717
Part-Time						
1983-84	4,140	709	7,028	4,764	108,798	97,843
1984-85	4,509	689	6,529	4,257	111,781	96,309
1985-86	4,624	781	6,843	4,521	115,565	96,845
1986-87	4,690	685	6,923	4,936	117,800	95,714
1987-88	5,097	753	7,261	4,923	118,654	98,569
College Level						
Full-Time						
1983-84	2,529	975	2,913	2,290	159,902	95,810
1984-85	2,898	976	2,955	2,280	162,798	96,470
1985-86	2,967	959	2,932	2,462	164,218	94,574
1986-87	2,945	1,016	2,360	2,334	163,190	95,231
1987-88	3,016	907	2,438	2,362	159,940	95,029
Part-Time						
1983-84	0	0	273	42	47,876	62,711
1984-85	15	0	441	43	52,188	66,202
1985-86	11	0	442	62	60,123	66,454
1986-87	72	0	521	51	55,410	73,061
1987-88	179	0	537	26	56,876	76,498
Total University and College Level						
Full-Time						
1983-84	10,556	2,651	25,371	16,445	263,766	278,929
1984-85	12,142	2,696	26,045	16,804	271,454	282,060
1985-86	13,319	2,727	26,514	17,380	277,502	279,590
1986-87	13,773	2,853	25,984	17,274	279,580	282,384
1987-88	13,888	2,937	26,755	17,562	276,567	287,746
Part-Time						
1983-84	4,140	709	7,301	4,806	156,674	160,554
1984-85	4,524	689	6,970	4,300	163,969	162,511
1985-86	4,635	781	7,285	4,583	175,688	163,299
1986-87	4,762	685	7,444	4,987	173,210	168,775
1987-88	5,276	753	7,798	4,949	175,530	175,067

Source: Statistics Canada. Data for 1985-86 and 1986-87 are derived from *Universities: Enrolment and Degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in Community Colleges*, Catalogue No. 81-222. Data for 1987-88 were obtained from the Post-Secondary Section, Education, Culture, and Tourism Division, Statistics Canada.

Table B1: Post-Secondary Enrolments by Province, Type of Institution and Registration Status (continued)

Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada	
							University
							Full-Time
20,653	19,132	40,210	37,214	0	0	450,508	1983-84
20,637	19,454	41,628	36,481	0	0	461,024	1984-85
20,344	19,458	42,756	35,799	0	0	467,277	1985-86
19,935	20,535	44,050	36,122	0	0	475,414	1986-87
19,606	20,729	46,614	37,350	0	0	486,062	1987-88
							Part-Time
14,576	8,845	16,038	15,968	0	0	278,709	1983-84
14,102	8,680	15,743	15,395	0	0	277,994	1984-85
14,064	8,589	17,337	15,727	0	0	284,896	1985-86
14,595	9,250	17,299	15,608	0	0	287,500	1986-87
14,775	9,001	17,782	17,689	0	0	294,504	1987-88
							College Level
							Full-Time
3,715	2,795	22,602	22,661	58	84	316,334	1983-84
3,719	2,927	23,851	22,488	97	120	321,579	1984-85
3,819	3,051	24,120	22,928	88	133	322,251	1985-86
3,650	3,019	24,571	22,973	63	131	321,483	1986-87
3,839	2,937	23,865	24,547	100	156	319,136	1987-88
							Part-Time
82	173	6,853	28,639	160	6	146,815	1983-84
130	202	6,786	29,897	189	50	156,143	1984-85
94	200	7,660	29,880	182	76	165,184	1985-86
110	103	7,547	29,218	137	102	166,332	1986-87
2,126	294	8,274	32,656	338	139	177,943	1987-88
							Total University and College Level
							Full-Time
24,368	21,927	62,812	59,875	58	84	766,842	1983-84
24,356	22,381	65,479	58,969	97	120	782,603	1984-85
24,163	22,509	66,876	58,727	88	133	789,528	1985-86
23,585	23,554	68,621	59,095	63	131	796,897	1986-87
23,445	23,666	70,479	61,897	100	156	805,198	1987-88
							Part-Time
14,658	9,018	22,891	44,607	160	6	425,524	1983-84
14,232	8,882	22,529	45,292	189	50	434,137	1984-85
14,158	8,789	24,997	45,607	182	76	450,080	1985-86
14,705	9,353	24,846	44,826	137	102	453,832	1986-87
16,901	9,295	26,056	50,345	338	139	472,447	1987-88

Chart B3 : Proportion of Women Among Full-Time University Students, by Level, Canada, 1970-71, 1978-79 and 1987-88

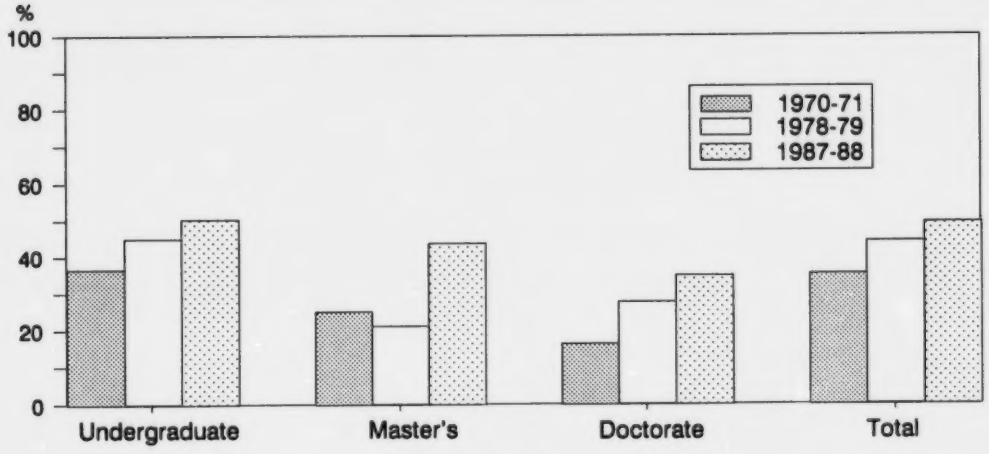

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Post-Secondary Education Section, Special Tabulations, May and October 1988.

Appendix C

Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments

Appendix C

Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments

Provincial/territorial governments have provided the following documentation, to be included in the Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.*

Data in Appendix C are presented from the perspective of the specific provincial/territorial government, applying the definitions utilized by that government. These data, therefore, are on a different basis from data provided in the body of the report, which are based on the Statistics Canada definition of post-secondary education.

Table C1: Data Provided by the Province of New Brunswick

Post-Secondary Education in New Brunswick

	1985-86			1986-87			1987-88		
	Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments	
	($000)	Part-Time	Full-Time	($000)	Part-Time	Full-Time	($000)	Part-Time	Full-Time
University Sector	106,688	4,521	15,023	118,402	4,908	14,971	123,137	5,107	15,243
College Sector[1]	61,158	30,318	14,110[2]	70,015	29,115	13,533[2]	79,245	32,914	13,423
Scholarships/Student Aid	10,179	--	--	10,260	--	--	10,850	--	--
Total[3]	**178,025**	**34,839**	**29,133**	**198,677**	**34,023**	**28,504**	**213,232**	**38,021**	**28,666**

Source: Department of Advanced Education and Training, New Brunswick.

1 Includes expenses and enrolments - School of Fisheries, Caraquet; Schools of Nursing; New Brunswick Craft School; and Language Training Centre.

2 In the College Sector, full-time training is training which is five or more consecutive days in duration and six instructional hours per day.

3 Includes ordinary and capital expenditures.

Note: Table C1 illustrates provincial expenditures and enrolment patterns for the post-secondary education sector in New Brunswick based on the provincial government's definitions and structures.

Table C2: Data Provided by the Province of Quebec

Post-Secondary Level Enrolment: Universities and Colleges

	University Enrolment[1]		College-Level Enrolment[2]	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1985-86	113,660	117,597	163,363	60,420
1986-87	114,921	118,999	165,282	57,675
1987-88	116,544	118,771	164,041	65,727

1 Source: *Caractéristiques des inscriptions universitaires au Québec, rapports 1985-86 à 1987-88.* Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. These data are valid for the fall semester and do not include the Collège militaire royal de St-Jean.

2 Source: Direction générale de l'enseignement collégial. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. These data are valid for the fall semester. They include total regular and adult enrolments in CEGEPs, private colleges receiving financial support and colleges under federal jurisdiction.

Note: Table C2 presents enrolment data for the post-secondary level in Quebec based on the provincial government's definitions and structures.

Explanatory Notes

1 The legislated purpose of the **Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC)** is to assist the provinces and the institutions in attaining a more efficient and effective utilization and allocation of resources in the field of higher education in the region. The 21 post-secondary institutions on the Commission's schedule include all universities in the region and some other specialized post-secondary institutions which serve the Maritimes.

The MPHEC gathers information on post-secondary education in the region and makes recommendations to the Council of Maritime Premiers regarding the funding of post-secondary programs (final decisions on funding are made by the respective provincial governments). In an effort to use the area's resources more effectively, the Maritime Provinces work together through the MPHEC in providing university programs. For example, Nova Scotia's medical and dental schools at Dalhousie University serve all three provinces. The Maritime Provinces use the MPHEC as a vehicle to transfer funds to any province where a student may wish to take a program not offered in the student's home province.

2 Part III of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977*, provides authority for the federal government to enter into agreements with provinces to administer and collect provincial income taxes on the provinces' behalf. Under these tax collection arrangements, each participating province legislates its own income tax, maintaining a tax base which conforms to the federal tax base. The federal government then enters into an agreement with the province by which it undertakes to administer the provincial Act and collect the tax, free of charge. While provinces were originally required to express their tax as a single percentage rate of federal tax, there are now a variety of provincial tax credits and other special measures, which the federal government has agreed to administer (charging a minimal administration fee for certain credits). The tax collection agreements system applies at present to all provinces except Quebec in respect of the individual income tax, and to the seven provinces other than Quebec, Ontario and Alberta in respect of the corporate income tax.

3 A publication providing additional details of the present Established Programs Financing formula is available by contacting the Policy and Analysis Directorate, Education Support Sector, Secretary of State, Ottawa, Ontario, K1A 0M5, (819) 994-1555.

4 In the base year 1975-76, federal contributions to the provinces were governed under the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, 1967.* This legislation gave provinces the choice of receiving from the federal government either $15 per capita or 50% of eligible post-secondary education operating expenditures. It was necessary, therefore, that post-secondary education be defined within the terms of the legislation. For the purpose of cost-sharing, post-secondary eduction was defined as a course of studies: requiring for admittance a level not lower than junior matriculation; not less than 24 weeks' duration; and certified by the province as being at a post-secondary level. Junior matriculation was defined as recognized by the province, i.e., Grade 12 or the equivalent in Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario and British Columbia, and Grade 11 or the equivalent in the other provinces.

These provisions were superseded by the 1977 Act, currently in effect, which does not provide a definition of post-secondary education. Accordingly, the present Report uses the Statistics Canada definition of post-secondary education.

5 Under the Protocol on the Official Languages in Education and the bilateral agreements, the provinces and territories agree to provide the Government of Canada, each year, with information demonstrating how Canada's contributions are related to the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official-language education and second official-language instruction. They agree to inform the general public of the programs and services offered in each province and territory for minority official-language education and second official-language instruction; and of how the Government of Canada's funding contributes to the delivery of these programs and services.

6 Expenditures in support of university research encompass research and related activities. There is some question, however, as to whether research expenditures should include research-related awards to students which are intended primarily to support the living costs of the recipients.

For the purposes of this Report, expenditures in support of research and related activities are accounted as Research expenditures, while research-related funds to support the education costs of students are accounted as Student Assistance.

7 In addition to government administrative costs, the expenditure type "Other (Departmental) Expenditures" also includes interprovincial transfers made by provincial governments to institutions in other jurisdictions, to support the costs of educating students out-of-province. As an example, Prince Edward Island transfers funds to Dalhousie University in Nova Scotia to support the costs of medical training for Prince Edward Island residents.

Where total institutional support, as reported by the federal and provincial/territorial governments, does not coincide with the total amount of institutional support, which universities and colleges report they have received from these respective sources, a residual amount has been included to reconcile total government spending with the institutional view. These and other residual amounts generated by the consolidation process are aggregated into the Other (Departmental) Expenditures of either the federal or provincial/territorial governments.

Because of the existence of these residuals, Other (Departmental) Expenditures range widely and may even be negative in some cases. For this reason, as well as the inclusion of interprovincial transfers, the administration expenditures of governments may not be completely identified in the data. However, the advantage of this approach is that, at the aggregate level of total federal and provincial/territorial spending [when institutional support and Other (Departmental) expenditures are added together for any given government], the amounts presented in the tables can be reconciled with government public accounts or audited financial statements, where applicable.

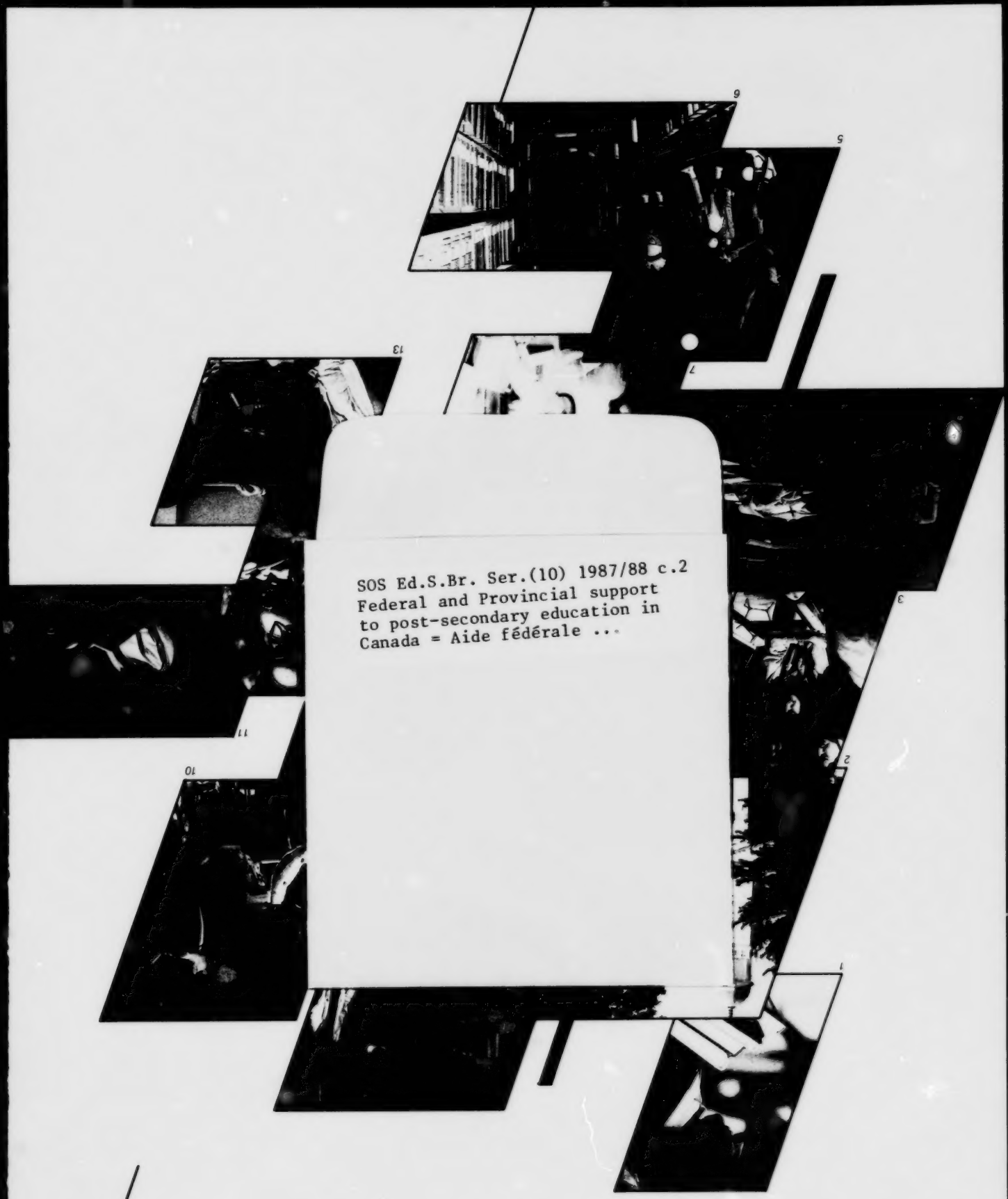

SOS Ed.S.Br. Ser.(10) 1987/88 c.2
Federal and Provincial support
to post-secondary education in
Canada = Aide fédérale ...

Secrétariat d'État du Canada
Department of the Secretary of State of Canada

Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Rapport au Parlement, 1987-1988

BIBLIOTHÈQUE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
APR 1 4 1989
LIBRARY
DEPARTMENT OF THE SECRETARY
OF STATE OF CANADA

Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de cat. S 1-2/1988

ISBN 0-662-56592-4

SON EXCELLENCE LA TRÈS HONORABLE JEANNE SAUVÉ,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET COMMANDANT EN CHEF DU CANADA

QU'IL PLAISE À SON EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence ainsi qu'au Parlement du Canada le rapport annuel sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* pour l'année financière terminée le 31 mars 1988.

Ce rapport est soumis à Votre Excellence conformément aux dispositions de l'article 24.1(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.*

Je vous prie d'agréer, Madame le Gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

Le Secrétaire d'État du Canada,

Gerry Weiner

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que je présente au Parlement et à la population canadienne le quatrième rapport annuel du Secrétaire d'État du Canada sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada.*

Ce rapport donne un bref aperçu des activités d'enseignement postsecondaire au Canada, une entreprise qui intéresse directement 1,4 million d'étudiants et plus de 60 000 professeurs dans nos collèges et universités et qui absorbe chaque année près de 11 milliards de dollars. L'importance cruciale de l'enseignement postsecondaire pour le développement social, culturel et économique de notre pays devient de plus en plus évidente à l'approche du XXI^{e} siècle, alors que s'annoncent de nouveaux défis et que s'ouvrent de nouvelles perspectives.

Le gouvernement du Canada est déterminé à collaborer avec les provinces et les territoires afin de faire en sorte que les collèges et les universités puissent s'acquitter de leurs fonctions essentielles. Les deux ordres de gouvernement reconnaissent que l'enseignement postsecondaire doit reposer sur l'accessibilité et l'égalité des chances. L'édification et le maintien d'un tel système d'enseignement supérieur nécessitent une grande collaboration entre tous les intéressés.

Le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, qui s'est déroulé à Saskatoon en octobre 1987, a donné l'élan à la création d'un esprit de collaboration. Tenu sous les auspices du gouvernement fédéral et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), il a réuni étudiants, professeurs et administrateurs, ainsi que des représentants des syndicats, des entreprises, des groupes d'intérêt et des gouvernements.

Dans la foulée du Colloque national, nous devons tirer parti des leçons que nous y avons apprises et chercher à renforcer la bonne entente à laquelle il a donné naissance. J'espère que ce rapport apportera aux Canadiens et Canadiennes intéressés une information relative à nos systèmes d'enseignement postsecondaire qui leur permettra de mieux comprendre cette entreprise essentielle à l'évolution de notre société et de contribuer à en façonner l'avenir.

Le Secrétaire d'État du Canada,

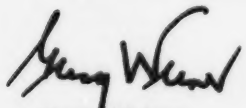

Gerry Weiner

Symboles employés dans cette publication

Les symboles suivants sont employés dans cette publication :

P nombres préliminaires

-- nombres n'ayant pas lieu de paraître

Note : les totaux dans les tableaux ont été arrondis.

Crédits photographiques

Les photos figurant à la page intérieure de la couverture ont été reproduites avec la permission des organismes suivants :

Université Acadia (photo no 2) ;
Agence canadienne de développement internationale (no 11) ;
Centre de film et de la vidéo du gouvernement canadien (no 7);
Université d'Ottawa (nos 1,3,4,5,6,8,9,10,12,13).

Table des matières

Introduction i

Première partie Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire 1

1 Fondements de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire 2

2 Collaboration fédérale-provinciale face aux défis d'aujourd'hui 3

Partie II Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires 11

Partie III Aperçu : le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada 37

1 Dépenses totales 38

2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire 38

3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire 39

3.1 Transferts intergouvernementaux 41

3.2 Mesures fiscales 41

Partie IV Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire 45

1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire 46

1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes 46

1.2 Bourses et aide aux étudiants 47

2 Tableaux : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire 48

Partie V Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada 57

1 Aperçu : aide fédérale 59

2 Contributions aux provinces et aux territoires 62

2.1 Financement des programmes établis 62

2.2 Langues officielles dans l'enseignement 64

2.2.1 Aperçu 64

2.2.2 Dépenses 66

3 Aide fédérale directe à l'enseignement postsecondaire 69

3.1 Recherche 69

3.1.1 Conseils de recherches 70

3.1.2 Autres ministères et organismes 72

3.2 Aide aux étudiants 74

3.2.1 Programme canadien de prêts aux étudiants 74

3.2.2 Bourses d'études, bourses de recherche et autres 75

3.3 Responsabilités fédérales directes pour l'enseignement postsecondaire 78

3.4 Autres programmes fédéraux 78

4 Résumé de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire 83

4.1 Dépenses en espèces 83

4.2 Transferts de points d'impôt 83

Annexe A Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport 89

Annexe B Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire 99

Annexe C Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires 107

Liste des tableaux

1	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits	40
2	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire au Canada	45
2 a-l	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, par province et territoire	49
3	Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada	60
4	Droits au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis	63
5	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis	65
6	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement	67
7	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement	68
8	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, recherche et dépenses connexes	71
9	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, aide aux étudiants	76
10	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, responsabilités fédérales directes	79
11	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, autres programmes et coûts administratifs	80
12	Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes	84

B1 Inscriptions au niveau postsecondaire, selon la province, le type d'établissement et le type de fréquentation 102

C1 Données fournies par le Nouveau-Brunswick — L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick 108

C2 Données fournies par le Québec — Inscriptions au niveau postsecondaire : universités et collèges 109

Liste des graphiques

1	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1987-1988	39
2	Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1987-1988	59
3	Dépenses des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire, de 1985-1986 à 1987-1988	72
B1	Inscriptions à plein temps au niveau postsecondaire au Canada, de 1951-1952 à 1987-1988	100
B2	Inscriptions au Canada, selon le type d'établissement et le type de fréquentation, 1983-1984 et 1987-1988	100
B3	Proportion de femmes parmi l'effectif à plein temps des universités canadiennes, selon le niveau d'études, 1970-1971, 1978-1979 et 1987-1988	104

Introduction

Objet du rapport

La disposition prévoyant la présentation du rapport annuel au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* a été adoptée à l'unanimité lors de l'étude en comité parlementaire d'autres modifications à la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. La loi modificatrice, y compris la disposition prévoyant le dépôt d'un rapport annuel, a reçu la sanction royale le 7 juin 1984.

Par suite de cette modification, le paragraphe 24.1(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* stipule que le Secrétaire d'État du Canada doit déposer devant le Parlement un rapport annuel portant sur :

(a) les contributions payables au comptant et la somme de la totalité des transferts fiscaux et de la péréquation s'y rattachant à l'égard du programme de financement de l'enseignement postsecondaire applicable à chaque province;

(b) les dépenses de chaque province pour l'enseignement postsecondaire;

(c) tout autre programme fédéral d'aide ou de participation à l'enseignement postsecondaire;

(d) le lien entre ces contributions, transferts et programmes et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement; et

(e) les résultats des éventuelles consultations entreprises par le Secrétaire d'État du Canada, ou en son nom, avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement postsecondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs.

Le Secrétaire d'État s'est donné pour objectif non seulement de se conformer à la loi, mais aussi de produire un document qui soit à la fois instructif et utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire. Il s'est efforcé, en particulier, de situer les renseignements dans leur contexte, afin qu'il soit possible de mieux comprendre la complexité et la diversité des activités dans ce secteur. De plus, les points sur lesquels les vues des provinces et des territoires s'écartent sensiblement des principes qui sous-tendent la loi fédérale sont mis en lumière dans le rapport.

Enseignement postsecondaire

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte actuel de la loi. Aux fins du présent rapport, la définition qu'utilise Statistique Canada pour recueillir et publier les données relatives à l'éducation a été adoptée. Selon cette définition, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études et les activités de recherche des universités, ainsi que de nombreux programmes offerts par des établissements non universitaires (de niveau collégial), tels que les collèges communautaires et régionaux, les cégeps, les instituts de formation technique et les écoles de sciences infirmières régionales et en milieu hospitalier. Pour être considérés comme étant de niveau postsecondaire, les programmes des établissements de niveau collégial doivent répondre aux critères suivants : ils doivent exiger comme préalable un diplôme de fin d'études secondaires, durer au moins une année scolaire, être sanctionnés par un certificat ou un diplôme et ne pas appartenir à la catégorie de métiers et de formation professionnelle. On trouvera des précisions à l'annexe A.

Statistique Canada travaille présentement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), à évaluer les définitions et la méthode employées dans la statistique de l'éducation, afin d'établir une base de données qui reflète bien l'évolution constante dans ce domaine.

Structure et contenu

Pour satisfaire aux dispositions de la loi et à la suite des consultations menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, le Secrétaire d'État a arrêté la structure suivante pour le rapport de 1987-1988 :

PREMIÈRE PARTIE – Explique brièvement les fondements de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire au Canada et traite de la collaboration fédérale-provinciale face aux défis d'aujourd'hui.

PARTIE II – Décrit les divers systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires en fonction de la définition et de la structure organisationnelle adoptées par chaque gouvernement.

PARTIE III – Donne un aperçu du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada.

PARTIE IV – Décrit l'aide accordée par les gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire. Les dépenses qui y figurent se rattachent à la définition de l'enseignement postsecondaire employée par Statistique Canada.

PARTIE V – Traite des aspects de l'enseignement postsecondaire qui intéressent l'administration fédérale et décrit les formes que prend son aide : contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aide directe aux activités liées à l'enseignement postsecondaire et aide aux étudiants.

ANNEXES A-C — Contiennent une explication détaillée des définitions et de la méthodologie employées, ainsi que les données relatives aux inscriptions et les renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires.

Première partie

Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire

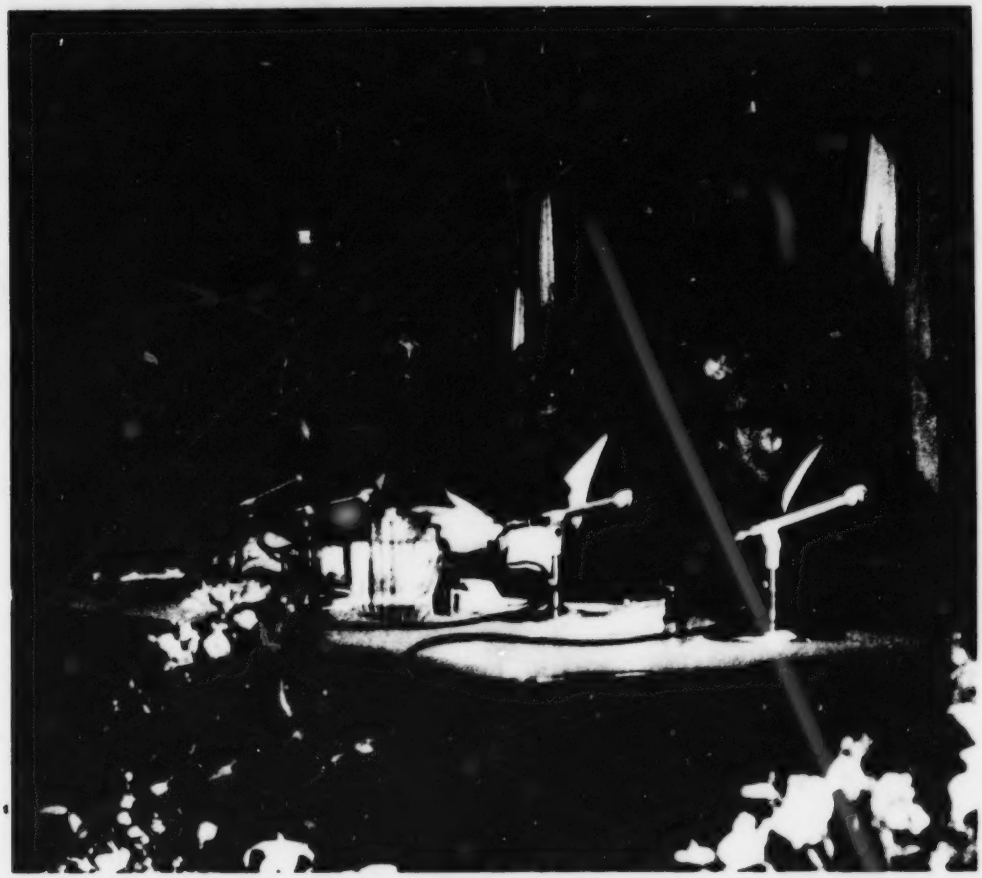

Un des événements marquants des dernières années dans le domaine de l'enseignement supérieur au Canada a été la tenue du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, qui a eu lieu à Saskatoon en octobre 1987. Sont ici photographiés à la conférence de presse donnée au terme du Colloque (de gauche à droite) : l'honorable David Crombie, secrétaire d'État, M. Brian Segal, président du Colloque, et l'honorable Roland Penner, président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).

Première partie

Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire

En vertu de la Constitution, l'éducation relève de la responsabilité des provinces. Depuis 1867, celles-ci ont développé des systèmes d'éducation fort diversifiés selon des objectifs propres à chacune, selon les besoins de leur population respective et selon leurs moyens financiers.

Le développement des systèmes d'éducation provinciaux fut animé par de vastes courants de réflexion et de consultation dans chaque province mais aussi entre les provinces. Les échanges se sont faits entre ces dernières à tous les niveaux [entre gouvernements, entre ministères de l'éducation, entre établissements, à l'intérieur des associations et corporations et maintenant par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)]. Au fil des ans, chaque province s'est défini des objectifs généraux qui, à l'examen, sont à peu près similaires d'une province à l'autre, les différences se situant au niveau des moyens choisis et des ressources financières disponibles. Ces efforts ont fait que, pris dans un ensemble, le Canada est maintenant parmi les chefs de file en matière d'éducation.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement fédéral en est venu à jouer un rôle important en matière d'aide à l'éducation, particulièrement au niveau de l'enseignement postsecondaire, en vertu de responsabilités constitutionnelles spécifiques et au nom de son engagement à poursuivre des intérêts nationaux tels que le développement social et économique.

La première partie de ce rapport comporte deux sections. La première section décrit les fondements de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire, alors que la deuxième montre comment la collaboration entre les deux ordres de gouvernement se traduit aujourd'hui dans les faits et permet au Canada de maintenir des systèmes d'enseignement postsecondaire qui l'aideront à franchir en toute confiance le seuil du XXI^{e} siècle.

1 Fondements de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire

La *Loi constitutionnelle de 1867* a reconnu expressément aux provinces l'entière juridiction en matière d'éducation à l'intérieur de leurs territoires. Pour s'acquitter du mandat qui leur était ainsi confié, les provinces se sont dotées d'un cadre législatif et réglementaire ainsi que de politiques d'éducation. Elles ont, de plus, consacré une part importante de leur budget à cette mission. Ces engagements des provinces ont permis une forte croissance des populations étudiantes et des services éducatifs offerts à l'enseignement postsecondaire.

Quoique la Constitution canadienne confère aux provinces la responsabilité fondamentale en matière d'éducation, le gouvernement fédéral a joué plusieurs rôles complémentaires et auxiliaires importants dans ce processus de développement.

Depuis la Confédération, le gouvernement fédéral est intervenu dans les domaines relevant de ses propres responsabilités constitutionnelles dont, par exemple, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les populations autochtones. Il a fait de même pour les membres des Forces armées et leurs dépendants et il a permis aux détenus de ses établissements correctionnels de poursuivre leurs études. Il a, en outre, pris des initiatives dans des domaines où il partage la juridiction avec les provinces. Il a créé le Conseil national de recherches et les trois conseils subventionnaires de recherches (le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences humaines), qui jouent un rôle de premier plan en matière de financement de la recherche universitaire. De plus, il accorde son soutien à la formation technique et professionnelle par le biais de nombreux programmes, apporte une aide considérable aux étudiants de niveau postsecondaire et contribue financièrement à la promotion des langues officielles à tous les niveaux.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a contribué de plus en plus au fonctionnement des systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires. Durant les guerres mondiales du XX^{e} siècle, le gouvernement fédéral, au nom de l'intérêt national, a taxé dans des domaines jusqu'alors réservés aux provinces, augmentant ainsi la capacité fiscale fédérale. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les besoins en matière d'enseignement postsecondaire se faisaient pressants; on assistait à une demande croissante et à la naissance de mouvements de pression pour faire de l'enseignement postsecondaire une priorité nationale. Par exemple, la Commission Massey conclut en 1951 à la nécessité d'une intervention du gouvernement fédéral pour apaiser la crise financière que traversaient les universités.

C'est au cours de cette période que les établissements d'enseignement postsecondaire obtinrent du gouvernement fédéral qu'il leur injecte des fonds directement. Cette situation dura plusieurs années, jusqu'à ce que, en réponse aux représentations des provinces à l'égard de leur champ de juridiction, le gouvernement fédéral accepte de leur verser ces fonds à l'intérieur d'ententes fédérales-provinciales. En 1960, le Québec devint la première province à recevoir directement ces fonds mais à partir de 1967, les subventions directes aux universités furent remplacées par des transferts fiscaux à tous les gouvernements provinciaux en vertu d'arrangements de partage des coûts qui reflétaient mieux les responsabilités constitutionnelles. Depuis 1977, les transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire ont été faits en vertu du principe du «block funding» dans le cadre du Financement des programmes établis (FPE).

2 Collaboration fédérale-provinciale face aux défis d'aujourd'hui

Étant donné la nature des dispositions constitutionnelles, les deux ordres de gouvernement ont depuis longtemps reconnu, qu'une collaboration fédérale-provinciale était nécessaire en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire. Récemment, les gouvernements ont affirmé publiquement leur volonté de travailler de plus près au mieux-être du système canadien d'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont co-parrainé un événement d'importance majeure, le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire qui a eu lieu à Saskatoon, en octobre 1987. L'objectif du Colloque était «d'explorer les défis et les perspectives devant lesquels se trouvent les collèges et les universités du Canada au seuil du XXI[e] siècle». Plus de 500 personnes représentant différents milieux de la société canadienne, notamment le corps professoral, les étudiants et les administrateurs des collèges et des universités, les chefs d'entreprise et les chefs d'organisations syndicales, les gouvernements et les groupes d'intérêt, se sont réunis durant trois jours de ferme discussion. Les intervenants ont convenu que l'un des plus grands défis auquel devra faire face l'enseignement postsecondaire à l'avenir était celui de trouver un point d'équilibre qui permette d'offrir aux étudiants une bonne formation générale tout en assurant un enseignement spécialisé de haute qualité.

Le Colloque national a permis d'identifier quatre domaines clés liés à l'enseignement postsecondaire où la collaboration du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires est particulièrement importante :

- L'accessibilité et l'aide aux étudiants;
- Les étudiants étrangers;
- La recherche universitaire;
- Les données et la recherche ayant trait à l'enseignement postsecondaire.

Ces enjeux, ainsi qu'un certain nombre d'autres, figuraient déjà à l'ordre du jour fédéral-provincial et les conclusions qui se sont dégagées à Saskatoon n'ont fait que rehausser leur importance.

Le 25 février 1988, le Secrétaire d'État, l'honorable David Crombie, a rencontré le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) à Toronto pour discuter des résultats du Colloque national et pour préparer la stratégie du suivi à donner au Colloque. M. Crombie et le Conseil s'entendirent sur la nécessité de resserrer leur collaboration en matière d'enseignement postsecondaire. Le CMEC a alors annoncé qu'il avait décidé de constituer un comité distinct de ministres responsables de l'enseignement postsecondaire qui aurait pour mission de demeurer en contact avec le gouvernement fédéral pour tout ce qui touche l'après-colloque. On se mit également d'accord pour tenir des réunions régulières qui fourniraient aux ministres provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire l'occasion de consulter le Secrétaire d'État, les autres ministres fédéraux et les grandes organisations canadiennes qui représentent les collèges, les universités et les étudiants.

Le 7 juin 1988, le Secrétaire d'État, l'honorable Lucien Bouchard, a rencontré, à Québec, les membres du nouveau Comité ministériel de l'enseignement postsecondaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Lors de cette réunion, les ministres fédéral et provinciaux rencontraient conjointement les représentants de groupes d'intérêt importants du domaine de l'enseignement postsecondaire (l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association des collèges communautaires du Canada, l'Association canadienne des professeurs d'université et la Fédération canadienne des étudiants). Les ministres ont confirmé leur volonté de poursuivre et d'intensifier leur collaboration en matière d'enseignement postsecondaire. M. Bouchard a réitéré l'engagement du gouvernement fédéral à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux aux domaines prioritaires de collaboration identifiés lors du Colloque national. Les représentants des organisations non gouvernementales se sont dits très satisfaits d'avoir pu rencontrer simultanément les deux ordres de gouvernement.

Au cours des deux dernières années, une plus grande collaboration fédérale-provinciale a permis de réaliser des progrès importants dans les quatre domaines identifiés lors du Colloque, de même que dans les langues officielles dans l'enseignement, l'alphabétisation des adultes, les activités internationales et la formation à distance. Les développements d'importance majeure qui ont eu lieu dans chacun de ces domaines sont décrits ci-après.

En ce qui a trait au domaine de **l'aide aux étudiants**, les deux ordres de gouvernement ont convenu, en 1986, après plusieurs années de collaboration dans l'administration de cette aide, qu'ils se consulteraient davantage quant à l'élaboration des politiques. En conséquence, lors de leur réunion de septembre 1987, le Secrétaire d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont mis sur pied un comité permanent, le Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants. Le Secrétaire d'État a aussi créé, vers la fin de 1987, le Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants, formé de représentants d'organisations non gouvernementales et d'institutions financières, qui participe à l'examen de la politique qui sous-tend l'aide que le gouvernement fédéral accorde aux étudiants.

Au cours de l'année 1988, les représentants fédéraux et provinciaux ont poursuivi leurs efforts afin de partager leurs données respectives sur des questions aussi importantes que la charge de la dette des étudiants et les problèmes de remboursement des prêts. L'égalité d'accès des groupes sous-représentés, sur laquelle on avait insisté au Colloque national, a fait l'objet de discussions; une attention particulière a été prêtée aux besoins spéciaux des étudiants qui sont financièrement désavantagés, des familles monoparentales, des étudiants handicapés et de ceux qui sont obligés d'étudier à temps partiel.

Depuis le Colloque national, on a accordé plus d'importance au domaine des **étudiants étrangers**. En dépit du fait que l'enseignement qu'ils reçoivent relève de la compétence provinciale, certains autres aspects de la vie des étudiants étrangers au Canada, dont l'admission au pays et la réglementation de l'emploi, se retrouvent principalement sous juridiction fédérale. En outre, plusieurs politiques importantes liées aux étudiants étrangers, nommément le commerce extérieur, l'aide publique au développement international et les relations extérieures en général relèvent aussi de la responsabilité du gouvernement fédéral. Les deux paliers de gouvernement collaborent dans ce domaine par le truchement du Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation, qui est co-présidé par des représentants du ministère des Affaires extérieures et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Le gouvernement fédéral, sous la direction du ministère des Affaires extérieures, s'efforce de coordonner davantage ses propres politiques touchant les étudiants étrangers. Ce ministère, de concert avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale (maintenant appelé Industrie, Sciences et Technologie Canada), prépare une stratégie de marketing dans le but de promouvoir, à l'étranger, les services éducatifs canadiens offerts par l'entreprise privée et les établissements d'enseignement.

Le Ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé, en février 1988, l'assouplissement des restrictions à l'emploi qui s'appliquent aux étudiants étrangers et à leur conjoint pendant leur séjour au Canada. Le Ministre des Relations extérieures et du Développement international a fait connaître, en mars 1988, la nouvelle stratégie du Canada en matière de développement international. Dans le cadre de cette stratégie, le nombre d'étudiants étrangers qui bénéficieront de bourses d'études doublera au cours des cinq prochaines années, pour atteindre 12 000 étudiants et stagiaires par année. Environ la moitié d'entre eux seront formés au Canada.

Le Secrétariat d'État a tenu, en décembre 1987 et en juin 1988, des réunions avec les représentants des principales organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux étudiants étrangers. Il a aussi subventionné une étude de grande importance sur les étudiants étrangers dans les universités canadiennes, étude qui a été effectuée par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI).

Le ministère des Affaires extérieures, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, l'Agence canadienne de développement international et le Secrétariat d'État ont contribué à deux autres projets : un film intitulé *Échange favorable* produit par le Bureau canadien de l'éducation internationale et destiné à sensibiliser le public aux avantages qui découlent de la présence d'étudiants étrangers ainsi qu'une publication de statistiques sur les étudiants étrangers, par Statistique Canada.

La **recherche universitaire** est un autre domaine prioritaire identifié lors du Colloque national qui devrait susciter la collaboration fédérale-provinciale. L'aide financière que le gouvernement fédéral octroie, par l'intermédiaire des trois conseils subventionnaires de recherches, couvre la plus grande partie des coûts directs de la recherche menée dans les universités canadiennes. Les gouvernements provinciaux accordent une aide qui permet aux universités de couvrir la plus grande partie des coûts indirects de la recherche. Certaines provinces soutiennent aussi de plus en plus les coûts directs de la recherche universitaire. En ce qui a trait aux coûts indirects, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a écrit au gouvernement fédéral en 1988 pour lui demander de modifier sa politique à cet égard et d'en tenir compte dans les subventions qu'il accorde pour la recherche universitaire.

En janvier 1988, lors de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation organisée par le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, le Premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral injecterait 1,3 milliard de dollars de plus dans les sciences et la technologie au cours des cinq prochaines années et ce, à partir de 1988-1989. Une des nouvelles initiatives vise à accorder des crédits supplémentaires pour les budgets de base des trois conseils de recherches.

Deux des autres initiatives découlant de l'annonce faite par le Premier ministre impliquent des consultations et de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Programme de bourses Canada vise à inciter les étudiants les plus prometteurs à poursuivre des études de premier cycle en sciences naturelles, en génie et dans des disciplines connexes et à souligner leurs efforts en leur accordant des bourses

dont chacune peut totaliser 8 000 $ en quatre ans. Les Réseaux des centres d'excellence aideront à favoriser la collaboration entre les universités et l'industrie en vue d'accroître la recherche de calibre international et d'augmenter la compétitivité du Canada à long terme. Le gouvernement fédéral a déjà amorcé des consultations approfondies avec les gouvernements provinciaux afin d'assurer le succès de ces initiatives.

Le besoin d'une **base de données universellement acceptée** sur l'enseignement postsecondaire, tel que mis en lumière au Colloque de Saskatoon, est depuis un certain temps au nombre des préoccupations que partagent le Secrétaire d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Les responsables des provinces et des territoires ont rencontré, en juin 1987, des représentants du Secrétariat d'État et de Statistique Canada pour discuter de la façon d'améliorer le contenu et le mode de présentation des **données statistiques** comprises dans le présent rapport au Parlement. Des plans ont, par la suite, été élaborés afin que Statistique Canada fasse une révision approfondie de ses définitions et de ses sources de données en vue d'en arriver à une base de données sur l'éducation qui soit universellement acceptée et aussi utile que possible. Statistique Canada travaille présentement en étroite collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) pour effectuer cette révision.

En plus des statistiques relatives à l'éducation, les deux ordres de gouvernement ont dit qu'ils étaient d'accord avec la conclusion du Colloque national à l'effet qu'il faudrait faire plus pour développer la **recherche en matière d'enseignement postsecondaire**. Le Secrétariat d'État a parrainé une réunion, qui s'est tenue en mai 1988, afin d'approfondir davantage cette question. La réunion, organisée par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), a rassemblé des représentants des gouvernements et des groupes d'intérêt et leur a permis de se renseigner sur les recherches effectuées récemment et d'identifier les sujets de recherche prioritaires à retenir pour l'avenir.

Lors de cette réunion, les participants ont reconnu de façon unanime qu'il était important d'effectuer un plus grand nombre d'études analytiques sur l'enseignement postsecondaire et de développer des outils et des mécanismes pouvant servir au partage et à l'échange d'information entre ceux qui travaillent dans ce domaine. Les participants ont convenu que les trois secteurs suivants devraient faire l'objet d'un programme de recherche :

- L'accessibilité et la demande en matière d'enseignement postsecondaire;
- Le rendement et les résultats de l'enseignement postsecondaire;
- L'administration du système d'enseignement postsecondaire et de ses établissements.

Les gouvernements fédéral et provinciaux font preuve, depuis longtemps, d'une étroite collaboration dans le domaine des **langues officielles dans l'enseignement**. Le Secrétaire d'État a annoncé, en juin 1988, la reconduction, pour une période de cinq ans, du Programme des langues officielles dans l'enseignement avec un budget de 1,2 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 145 millions de dollars par rapport à la précédente période de cinq ans. En novembre 1988, un nouveau protocole d'ententes de cinq ans a été conclu avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la

langue seconde. Le protocole régit les ententes bilatérales qui seront ensuite conclues entre le Secrétaire d'État et les ministres responsables de l'éducation dans chaque province et territoire pour que soit maintenue et enrichie l'utilisation des deux langues officielles au Canada et ce, à tous les niveaux d'enseignement y compris le postsecondaire.

L'**alphabétisation des adultes** est un autre domaine où la collaboration fédérale-provinciale est devenue de première importance. Lors de la Journée mondiale de l'alphabétisation, le 8 septembre 1987, le Secrétaire d'État créait le Secrétariat national à l'alphabétisation. La mise sur pied de ce Secrétariat, qui avait pour mandat d'élaborer une stratégie pour promouvoir l'alphabétisation au Canada, donnait suite à l'engagement pris par le gouvernement fédéral, lors du discours du trône de 1986, «de collaborer avec les provinces, le secteur privé et les organismes bénévoles à la mise au point de mesures qui permettront aux Canadiens d'acquérir le degré d'alphabétisme nécessaire pour bénéficier pleinement des avantages d'une société avancée».

Le Premier ministre annonçait, le 8 septembre 1988, que le gouvernement fédéral investirait 110 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de lutter contre l'analphabétisme des adultes au Canada. La stratégie de concertation élaborée à cette fin, comprend des initiatives fédérales-provinciales et territoriales conjointes et un programme d'appui au secteur bénévole qui permettra de susciter de nouveaux projets et de nouvelles initiatives de la part des organismes bénévoles ainsi que des représentants du secteur privé et des syndicats. Le Secrétariat national à l'alphabétisation prépare actuellement, de concert avec les Nations unies, un Plan d'action canadien pour l'Année internationale de l'alphabétisation en 1990.

Lors de sa réunion de septembre 1988, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a applaudi aux initiatives du gouvernement fédéral relatives à l'alphabétisation et a réaffirmé sa volonté de collaborer avec celui-ci et avec le secteur bénévole dans la lutte contre l'analphabétisme des adultes. On y a mentionné que les provinces et les territoires ont investi, en 1987-1988, près de 265 millions de dollars dans divers programmes d'alphabétisation.

La collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux s'étend depuis longtemps à la **participation aux rencontres internationales portant sur l'éducation et à la représentation au sein des organismes internationaux du domaine de l'éducation**. Le ministère des Affaires extérieures, appuyé par le Secrétariat d'État, est chargé de s'assurer que les intérêts du Canada sont bien représentés à ces divers forums internationaux. Les gouvernements provinciaux, en vertu de leur responsabilité constitutionnelle au chapitre de l'éducation, jouent, par le biais du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), un rôle de leader au sein de cette représentation.

Un exemple important de la participation aux forums internationaux est celui du Comité de l'éducation de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE). Une étude de grande envergure de l'OCDE, «Éducation et économie dans une société en changement» a donné lieu à une conférence intergouvernementale de ministres qui s'est tenue à Paris en mars 1988. La délégation canadienne était dirigée par l'honorable Edmund Morris, ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse et comprenait aussi des hauts fonctionnaires des deux ordres de gouvernement de même qu'un représentant du Forum entreprises-universités. La conférence portait sur tous les niveaux de l'éducation; cependant, au cours de l'une des trois sessions plénières, l'emphase fut mise sur l'enseignement postsecondaire comme générateur de ressources humaines hautement qualifiées, pouvant subvenir aux besoins de l'économie moderne basée sur l'information.

Un autre forum international important auquel a participé le Canada, a été la 41e session de la Conférence du Bureau international de l'éducation tenue, sous les auspices de l'Unesco, à Genève en janvier 1989. Le thème principal visait la diversité de l'enseignement postsecondaire face à l'emploi et une attention particulière a été donnée aux nouvelles tendances, à la flexibilité des structures, à l'accessibilité et à la démocratisation. En dépit des très grandes différences existant entre les 120 pays membres assistant à la conférence, un consensus fut établi et il fut reconnu que l'enseignement postsecondaire connaît partout dans le monde des transformations majeures dues au fait qu'il doit s'adapter à de nouvelles clientèles et à un marché du travail en changement. La délégation canadienne à cette conférence était conduite par l'honorable Stanley Hagen, ministre de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi de la Colombie-Britannique. Des responsables d'autres provinces, du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), du Secrétariat d'État et d'Emploi et Immigration Canada ont également été accompagnés d'un représentant de l'Association des universités et collèges du Canada.

Deux projets relatifs à la **formation à distance** qui nécessitent la collaboration fédérale-provinciale et internationale, ont récemment été mis sur pied. Le **Commonwealth of Learning** a officiellement ouvert son siège social, situé à Vancouver en Colombie-Britannique, en novembre 1988. Le Commonwealth of Learning a été créé pour accroître les occasions d'apprendre qu'ont les pays du Commonwealth et ce, afin de faire progresser le développement des ressources humaines et de promouvoir le progrès économique et social. Pour atteindre son but, le Commonwealth of Learning utilisera le potentiel qu'offrent la formation à distance et les technologies de communication. En collaboration avec les collèges, les universités et les autres établissements éducatifs des 48 pays membres du Commonwealth, il stimulera l'échange de matériel didactique et l'aide à la formation du personnel, et offrira de nouveaux mécanismes pour la coopération en matière d'éducation. Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont offert de donner 12 millions de dollars pour aider la nouvelle agence au cours des cinq prochaines années. Quatorze autres pays du Commonwealth apporteront une aide additionnelle.

Au cours du Sommet Francophone qui a eu lieu à Québec en août 1987, le Canada a donné son appui au **Consortium international francophone de formation à distance** (CIFFAD), une institution internationale de promotion et d'application de technologies de communication de pointe appliquées à la formation et au perfectionnement qui tient compte des contextes régionaux et ce, dans une approche multimédiatisée. Le CIFFAD a dès lors pour mission d'établir un réseau international de communication entre les universités et les institutions de formation de quelque 40 pays ayant en commun l'usage du français. Une variété de programmes et de cours reliés à plusieurs disciplines peuvent ainsi être offerts.

Outre les thèmes décrits plus haut, les deux ordres de gouvernement collaborent dans plusieurs autres domaines liés à l'enseignement postsecondaire tels que l'encouragement à l'entrepreneurship, l'information sur la santé, la sensibilisation aux sciences et à la technologie et la promotion de l'égalité des chances pour les femmes.

Partie II

Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires

Partie II

Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires

Les gouvernements des provinces et des territoires assument la responsabilité de l'enseignement postsecondaire. Au fil des ans, chaque gouvernement provincial et territorial a modelé son système d'enseignement postsecondaire afin que celui-ci réponde aux exigences de son développement social et économique. Par conséquent, bien que plusieurs éléments importants de l'enseignement postsecondaire soient communs à l'ensemble du Canada, les divers systèmes provinciaux et territoriaux diffèrent considérablement par la façon dont ils sont organisés. La diversité qui en résulte est particulièrement évidente lorsqu'on examine les rôles attribués aux établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires de différentes provinces.

La partie II du rapport, élaborée en collaboration avec les provinces et les territoires, décrit les divers systèmes d'enseignement supérieur des provinces et des territoires. En contraste avec le reste du rapport, cette partie n'est pas articulée autour de la définition de l'expression «enseignement postsecondaire» de Statistique Canada; chaque système est plutôt présenté en fonction de la structure adoptée par chaque gouvernement provincial ou territorial. Les définitions et la méthode employées dans les autres parties du rapport sont décrites à l'annexe A.

Terre-Neuve et Labrador

À Terre-Neuve et au Labrador, le système de formation et d'enseignement postsecondaire englobe toute la formation technique et tous les cours préparatoires à l'emploi, quelles que soient les conditions d'admission. Le système d'enseignement postsecondaire regroupe les établissements publics et privés, au nombre desquels se trouvent l'Université Memorial de Terre-Neuve, les instituts provinciaux et les collèges communautaires. Dans la province, la responsabilité de l'enseignement postsecondaire et de la formation incombe au **ministère de la Formation professionnelle et des Études supérieures.**

Objectifs de la province en matière d'enseignement postsecondaire

Le système d'enseignement postsecondaire de Terre-Neuve et du Labrador a récemment été réorganisé pour créer un système composé d'une université, de trois instituts de technologie et de cinq collèges communautaires. Dans le contexte de cette

restructuration, la province s'est fixé les objectifs suivants : améliorer l'accessibilité, particulièrement pour les femmes et les personnes vivant dans les localités isolées, accroître la participation, être plus réceptive aux besoins de la communauté, être plus réceptive aux besoins des employeurs et du marché du travail, promouvoir le développement économique par la recherche appliquée et le transfert de la technologie, améliorer l'accessibilité aux programmes d'alphabétisation.

Université Memorial

Le campus principal de l'Université Memorial est situé dans la capitale provinciale, Saint-Jean. Il existe un deuxième campus à Corner Brook (Sir Wilfred Grenfell College) où l'on offre des programmes de première et de deuxième années universitaires. L'Université Memorial dispense aussi, depuis 1988-1989, un programme d'enseignement des beaux-arts menant à un grade, à Corner Brook. La première année d'études universitaires a été offerte, pour la première fois en 1987-1988, au Collège communautaire du Centre de Terre-Neuve afin d'accroître l'accessibilité à l'enseignement universitaire.

L'Université Memorial offre un choix de programmes d'études de premier et deuxième cycles de même qu'un programme d'étude professionnelle; l'université s'est acquis une réputation internationale tant au niveau de l'expertise que de ses installations dans les domaines du génie maritime des mers froides et dans les sciences de la terre. On a entrepris, en 1988-1989, la construction d'un nouveau centre de recherche dans les sciences de la terre, le Center for Earth Resources Research. L'Université Memorial a aussi lancé un projet multidisciplinaire intitulé «Oceans 2000» qui viendra renforcer la réputation internationale de l'université en tant que centre d'excellence en recherche océanographique.

L'Université Memorial fait aussi oeuvre de pionnier dans le domaine de la formation à distance, utilisant bandes vidéos et téléscripteurs, un réseau spécial de téléphones bidirectionnels et de relais-satellites permettant de desservir la population dispersée de la province.

Comme la province ne compte qu'une seule université, il n'y a pas de corps intermédiaire entre celle-ci et le gouvernement provincial; l'université traite donc directement avec le gouvernement pour toute question reliée à son financement.

Établissements non universitaires

Instituts de technologie — Il y a, dans la province, trois instituts de technologie et d'arts appliqués : l'Institut Cabot (Saint-Jean), l'Institut maritime (Saint-Jean) et l'Institut Fisher (Corner Brook). Ces instituts ont pour mandat d'offrir des programmes en technologie et en arts appliqués menant à un diplôme et d'élaborer, en collaboration avec le secteur de l'industrie, des projets de développement et de recherche appliquée. Ils peuvent aussi s'allier aux collèges communautaires pour dispenser la première année de programmes d'études de deux ou trois ans.

Collèges communautaires — Les cinq collèges communautaires de la province sont : le Collège communautaire Avalon, le Collège communautaire de l'Est, le Collège communautaire du Centre de Terre-Neuve, le Collège communautaire de l'Ouest et le Collège communautaire Labrador. Ces collèges ont pour mandat d'offrir une gamme de programmes d'études et de formation qui répondent aux besoins de la communauté et

des employeurs. Ces programmes comprennent la formation professionnelle et de métiers, l'apprentissage, l'alphabétisation, la formation de base aux adultes, le développement des compétences personnelles, la formation pour l'élaboration de contrats et d'autres types de cours pour les adultes.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a une université et un collège d'arts appliqués et de formation technique qui sont financés par le **ministère de l'Éducation**. La province compte également une école de sciences infirmières financée par la Commission des hôpitaux et des services de santé, qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Tous les programmes offerts au niveau collégial, y compris la formation professionnelle, l'éducation permanente et la formation semi-professionnelle, sont considérés comme faisant partie de l'enseignement postsecondaire, indépendamment des conditions d'admission et de la durée. Ici comme ailleurs dans les Maritimes, c'est la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes** qui remplit plusieurs des fonctions qui, habituellement, sont confiées à un ministère de l'enseignement supérieur. (Voir la note explicative 1 à la fin du rapport.)

Université de l'Île-du-Prince-Édouard

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard offre, comme le prévoit sa charte, des programmes d'études de premier cycle en arts, sciences, administration des affaires, éducation et musique. C'est à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard que se trouve le Collège de médecine vétérinaire qui dessert la région de l'Atlantique. Inauguré en 1986, il est autorisé à décerner des grades à tous les niveaux en médecine vétérinaire. L'université dispense également un programme d'immersion en français et toute une gamme de cours en français.

Collège Holland

Le Collège Holland, réparti sur 13 campus, offre des cours aux étudiants désireux d'être formés à un niveau semi-professionnel dans le domaine des affaires, de l'hôtellerie et du tourisme, des arts de création, des arts appliqués, des techniques juridiques et de la technologie. Le collège dispense également un programme de formation technique de niveau secondaire, des cours de métier et également un programme d'éducation permanente. (Les cours qu'offre le Collège Holland pour la formation de la main-d'oeuvre sont en partie financés par le ministère de l'Industrie de la province.)

École de sciences infirmières de l'Île-du-Prince-Édouard

L'École de sciences infirmières offre un programme d'infirmière diplômée (trois ans, dont une année d'internat) et un programme d'infirmière auxiliaire (un an). Elle a deux résidences, dont une avec salles de classe. L'expérience clinique est acquise principalement aux hôpitaux Queen Elizabeth et Prince County et, dans une moindre mesure, aux autres hôpitaux de la province.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse compte 12 établissements habilités à décerner des grades, ainsi qu'un institut pédagogique où les finissants peuvent acquérir un grade en complétant une année d'études supplémentaires dans une université désignée. Trois établissements non universitaires décernent des diplômes et des certificats. En outre, la province finance 14 écoles régionales de formation technique. En Nouvelle-Écosse, c'est le **ministre de l'Éducation et de la Formation à l'emploi** qui est responsable de l'enseignement postsecondaire.

Universités

Les universités de la Nouvelle-Écosse reçoivent depuis longtemps de forts contingents d'étudiants en provenance des autres provinces. Ces établissements varient par leur taille et par la nature de leurs programmes. Plusieurs offrent un enseignement spécialisé plutôt qu'une formation universitaire générale, tels le Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, le Collège des arts et de l'esthétique industrielle de la Nouvelle-Écosse, l'Université de technologie de la Nouvelle-Écosse et l'École de théologie de l'Atlantique. D'autres établissements par contre offrent une grande gamme de programmes. L'Université Dalhousie, la plus importante, possède une faculté de médecine, une faculté de droit et une faculté d'art dentaire; elle offre également divers programmes d'études en sciences de la santé, en travail social, en bibliothéconomie et dans diverses autres disciplines. Le Collège universitaire du Cap-Breton dispense une formation technique en plus des cours universitaires. La province compte une université de langue française, l'Université Sainte-Anne.

Établissements non universitaires

La Nouvelle-Écosse dispose de trois établissements non universitaires offrant un enseignement postsecondaire et décernant des diplômes et des certificats. Ce sont l'Institut de technologie de la Nouvelle-Écosse, l'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse et le Collège des sciences géographiques de la Nouvelle-Écosse. Ces instituts et ce collège offrent toute une gamme de cours de formation technologique, technique et de métiers. En outre, la province finance sept écoles hospitalières.

Écoles de formation technique — La province compte 14 écoles régionales de formation technique que fréquentent environ 6 000 étudiants. Près du quart des programmes de ces écoles exigent des étudiants qu'ils aient au préalable terminé une douzième année.

Nouveau-Brunswick

Le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation** est chargé du développement des ressources humaines au profit des citoyens du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, il doit offrir, coordonner et répartir entre les autres ministères les programmes d'enseignement, financés par la province, qui sont destinés à la population adulte du Nouveau-Brunswick. Les objectifs du ministère sont d'offrir des programmes d'enseignement, tant de formation générale que de formation technique, qui répondent aux besoins des individus et des employeurs, ainsi que des programmes adaptés aux exigences d'une société hautement développée.

Depuis le mois d'avril 1988, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation est chargé d'administrer l'**aide financière** aux étudiants que gérait auparavant le ministère de l'Aide au revenu. L'objectif de l'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick est de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire à ceux que les barrières financières empêchent de poursuivre leurs études. Le programme d'aide aux étudiants est constitué de quatre éléments, à savoir le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme des bourses de langues officielles que la province gère au nom du gouvernement fédéral, le Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick qui a pour but d'apporter un supplément au Programme canadien de prêts aux étudiants, et le Programme de remise sur les prêts à des fins incitatives également géré par la province.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, par l'entremise de la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes**, est responsable des quatre universités. Il fournit également la contribution de la province relativement aux programmes d'enseignement de la région des Maritimes. Le ministère administre neuf collèges communautaires, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre provincial de formation linguistique. Les cinq écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. L'École des pêches du Nouveau-Brunswick relève directement du ministre des Pêches.

Universités

Les quatre universités du Nouveau-Brunswick ont des installations permanentes dans sept villes de la province et elles offrent également des cours dans quelques autres localités. Ces établissements offrent un enseignement très divers dans les domaines social, culturel et économique.

C'est l'Université du Nouveau-Brunswick qui est la plus fréquentée de la province. Elle tire fierté du fait que c'est en son sein que fut donné, en 1854, le premier cours de génie au Canada. Aujourd'hui, l'université offre des grades de premier, deuxième ou troisième cycles dans des disciplines telles la foresterie, le droit, les arts, les sciences et le génie. Les deux campus de l'université sont situés à Fredericton et à Saint-Jean. Les professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick donnent des cours dans une douzaine de localités et l'université dispense un enseignement à distance par le biais de bandes audio, de la télédistribution et de téléconférences. L'Université Saint Thomas, fédérée à l'Université du Nouveau-Brunswick et sise sur son campus de Fredericton, décerne des grades en arts, éducation et travail social.

L'Université francophone de Moncton offre des programmes d'études en administration, génie, foresterie, droit, arts et sciences de la santé. Les cours sont dispensés à trois endroits dont Edmundston, Shippagan et Moncton.

L'Université Mount Allison offre des programmes dans le domaine des arts libéraux et des sciences ainsi que certains programmes interdisciplinaires, telles les études américaines, les études canadiennes et les études internationales.

Les universités ont chacune un conseil d'administration; la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes recommande au gouvernement les montants à verser à chacune d'elles pour en assurer le financement. La commission présente ses recommandations au gouvernement par l'intermédiaire du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation.

Établissements non universitaires

L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par un réseau de maisons d'enseignement situées dans diverses localités à travers toute la province. Certaines offrent des programmes divers, d'autres se spécialisent dans un seul domaine d'études. Ces programmes sont en général axés sur l'emploi et, dans la plupart des cas, ne sont pas des programmes donnant accès à l'université. Cependant, plusieurs de ceux qui sortent de ces établissements poursuivent leurs études à l'université qui, souvent, pourra leur créditer la plupart des cours qu'ils y ont suivis.

Collèges communautaires — Neuf collèges communautaires, chacun sis dans une région différente, offrent une multiplicité de programmes, certains à plein temps, d'autres à temps partiel; ils étendent leur rayonnement au delà de la localité même où ils sont situés.

Les services offerts par le réseau des collèges tiennent compte de la dualité linguistique de la province, et sont ou de langue française ou de langue anglaise. Cinq collèges communautaires relèvent directement du sous-ministre adjoint des services anglophones d'éducation et quatre, du sous-ministre adjoint des services francophones d'éducation.

Écoles de sciences infirmières — Le Nouveau-Brunswick compte cinq écoles de sciences infirmières qui offrent un même programme de 100 semaines conduisant à un diplôme. Deux de ces écoles donnent les cours en français, deux, en anglais, et une, dans les deux langues. Les écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. Le ministère étudie les besoins financiers de ces écoles et les intègre à sa demande de crédits.

Autres établissements spécialisés — Situés à Fredericton, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre provincial de formation linguistique n'offrent chacun qu'un seul programme-type. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick offre un programme de trois ans dans un certain nombre de disciplines alors que le Centre provincial de formation linguistique dispense des cours de langue seconde aux fonctionnaires de la province. Le centre se charge également de coordonner les programmes de langue seconde offerts dans les collèges communautaires et, à ce titre, assume un rôle de leadership. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick relève du sous-ministre adjoint des services anglophones d'éducation, tandis que le Centre provincial de formation linguistique relève du sous-ministre adjoint des services francophones d'éducation.

L'École des gardes forestiers des Maritimes est un établissement régional, administré par un conseil. Elle offre un programme d'un an aux résidents des trois provinces maritimes (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick). Contrairement aux autres établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires, cette école relève du gouvernement par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

L'École des pêches est administrée directement par le ministère des Pêches. Située à Caraquet, elle dispense un certain nombre de programmes de formation, réguliers et accélérés, spécialisés en navigation, pêche, océanographie et sécurité. Ces programmes visent à répondre aux besoins pratiques des personnes qui travaillent dans l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick.

L'annexe C contient des données relatives à l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, données qui proviennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation du Nouveau-Brunswick.

Québec

Palier gouvernemental

Au cours des dernières décennies, le système d'enseignement postsecondaire québécois a connu une expansion rapide avec la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux programmes, le tout accompagné de mesures d'accessibilité qui ont favorisé un afflux record d'étudiants dans tous les domaines. La profonde mutation socio-économique qui marque cette période de l'histoire du Québec n'aurait pu se réaliser sans les efforts énormes qui ont été consentis dans le secteur de l'éducation, particulièrement au niveau postsecondaire.

C'est au **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** que revient la responsabilité d'orienter et de soutenir les efforts de développement de l'enseignement postsecondaire dans la province. Les champs d'intervention du ministère, outre les fonctions exercées auprès des collèges et des universités, englobent l'aide financière aux étudiants, la recherche universitaire et les divers domaines de la science.

C'est ainsi, avec l'aide d'organismes-conseils ou spécialisés, (Conseil des collèges, Conseil des universités, Conseil de la science et de la technologie, Fonds pour la formation de chercheurs et aide à la recherche), que le ministre exerce le mandat général qui lui est confié en matière d'orientation, de soutien et d'évaluation de l'activité collégiale et universitaire, autant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche. À cet égard, dans le respect des grandes politiques gouvernementales, les orientations ministérielles sont les suivantes :

- l'accessibilité aux études postsecondaires;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche;
- le développement de la recherche universitaire;
- la satisfaction des besoins du marché du travail en matière de main-d'oeuvre hautement spécialisée.

Ces grandes orientations se traduisent par des actions visant à assurer un financement équitable des établissements, des actions d'évaluation et de rationalisation, des actions de développement, des actions structurantes de la recherche et des actions d'aide aux étudiants.

Universités

Le réseau québécois compte sept universités et deux grandes écoles subventionnées par le Québec : Sherbrooke, Bishop's, Concordia, Laval, McGill, l'Université de Montréal, l'Université du Québec ainsi que l'École polytechnique et l'École des hautes études commerciales. Il compte également le Collège militaire de St-Jean, reconnu par une loi du Québec et subventionné par le gouvernement fédéral.

L'Université du Québec regroupe dix établissements répartis dans diverses régions; six d'entre eux offrent une gamme variée de programmes d'enseignement et de recherche, tandis que les autres se sont spécialisés dans certains domaines de recherche et d'enseignement (l'École nationale d'administration publique, l'École de technologie supérieure, l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut Armand-Frappier); à ces constituantes, il faut ajouter la Télé-Université, qui s'occupe de l'enseignement à distance.

Les établissements universitaires ont l'entière responsabilité en matière d'enseignement, de recherche et de gestion des deniers publics qui leur sont attribués. Il leur revient donc de définir leurs priorités, de déterminer les moyens à prendre pour atteindre leurs objectifs et ceux que l'État leur propose, d'élaborer et de gérer leurs programmes, et de décider de leur participation à des actions interinstitutionnelles. Néanmoins, les établissements doivent faire approuver tout nouveau programme par le ministère et respecter, lorsque subventionnés, les règles budgétaires établies par le gouvernement.

Enfin, les universités québécoises se sont dotées d'un organisme de concertation et de représentation pour des matières d'intérêt commun. Il s'agit de la **Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).**

Établissements de niveau collégial

Dans le système scolaire québécois, l'enseignement collégial est un palier de formation postsecondaire préparant aux études universitaires ou à la pratique de certaines techniques sur le marché du travail.

Le système collégial du Québec, tel qu'il existe depuis une vingtaine d'années, compte maintenant 45 cégeps (les collèges d'enseignement général et professionnel), qui sont sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 51 établissements privés, reconnus par le ministère, et dix établissements également reconnus par le ministère mais financés et administrés par d'autres ministères provinciaux.

Les établissements de niveau collégial offrent deux types d'enseignement : un **enseignement préparatoire à l'université**, comportant deux années d'études et un **enseignement professionnel**, comportant généralement trois ans d'études débouchant sur le marché du travail.

Collèges publics — Les cégeps, qui sont des établissements publics, constituent un élément majeur du réseau de l'enseignement collégial au Québec. Parmi eux, 40 dispensent leur enseignement en français, cinq en anglais. Ils sont regroupés au sein de la **Fédération des cégeps,** qui assure une certaine forme de coordination et de représentation auprès des organismes gouvernementaux dans des matières d'intérêt commun.

Collèges privés — Certains sont semblables aux collèges publics et offrent les mêmes types d'enseignement alors que d'autres offrent uniquement soit une formation générale, soit une formation technique spécialisée. Certains font l'objet de subventions de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. L'**Association des collèges du Québec** exerce un rôle similaire à celui de la Fédération des cégeps pour le compte des collèges privés.

Autres établissements — Il existe dix autres établissements de niveau collégial qui relèvent de ministères provinciaux autres que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le ministère des Affaires culturelles a la responsabilité de sept conservatoires de musique répartis sur l'ensemble du territoire; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation gère deux instituts de technologie agro-alimentaire, l'un à La Pocatière et l'autre à Saint-Hyacinthe; et enfin, le ministère du Tourisme finance l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, situé à Montréal.

Aide financière aux étudiants

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administre le régime d'aide financière offerte aux étudiants du postsecondaire. L'objectif majeur du programme est de favoriser l'accès aux études à ceux qui ont des ressources financières insuffisantes, en leur octroyant une aide sous forme de prêts et de bourses. D'autres programmes complémentaires visent à assurer une assistance financière aux étudiants handicapés, à ceux qui poursuivent des études en langue seconde et aux étudiants de certaines disciplines académiques qui désirent acheter un micro-ordinateur.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que certains autres organismes gouvernementaux offrent également une aide financière aux étudiants, visant principalement les étudiants du deuxième et du troisième cycles universitaires dans le but de stimuler les activités de recherche, aide généralement attribuée en raison du mérite académique.

Recherche

La recherche constitue comme l'enseignement, une des missions fondamentales de l'université. La recherche universitaire forme un volet indissociable des études de deuxième et troisième cycles. Le Québec a manifesté un intérêt marqué pour la recherche, non seulement pour des fins académiques mais aussi pour répondre à des besoins socio-économiques.

Le Québec, par le biais du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, a entrepris des actions marquantes sur le plan de la recherche académique universitaire. Qu'il suffise de mentionner :

- Le programme d'actions structurantes qui, sur huit ans, entraîne des déboursés de l'ordre de 75 millions et qui développe l'excellence à long terme dans les institutions québécoises;

- Le Fonds pour la formation des chercheurs et d'aide à la recherche (FCAR) qui investit annuellement quelque 30 millions dans des bourses d'excellence pour les étudiants diplômés et dans des subventions à des équipes et centres de recherche reconnus pour leur excellence.

De même, d'autres ministères contribuent à soutenir et à développer la recherche, notamment le Fonds de recherche en santé du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pour ce qui est du volet socio-économique de la recherche, il se traduit par les efforts du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour accentuer le développement et le renforcement des liens inter-établissements d'enseignement ainsi que des liens établissements d'enseignement avec les entreprises. Il faut souligner la création des divers centres de collaboration (Centre québécois pour l'informatisation de

la production, Centre québécois de valorisation de la bio-masse, Centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur) et le rôle catalyseur qu'exerce le ministère dans certaines interventions comme le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). D'avril 1984 à mars 1989, les dépenses du Québec pour ces centres auront totalisé plus de 38 millions. Mentionnons également la collaboration cégep-entreprise, dans le cadre d'une douzaine de centres spécialisés et du Programme d'aide à la recherche technologique.

L'annexe C contient des données relatives à l'enseignement postsecondaire au Québec, données qui proviennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Ontario

Le secteur universitaire de l'Ontario compte 15 universités subventionnées par la province, auxquelles il faut ajouter de nombreux collèges affiliés, ainsi que d'autres établissements, également financés par la province, à savoir l'Institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), le Collège dominicain, le Collège des arts de l'Ontario et les trois collèges associés à l'Université Laurentienne à Algoma, Nipissing et Hearst*. Le secteur collégial regroupe 22 collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) ayant chacun plusieurs campus. C'est le **ministère des Collèges et Universités** qui est responsable de l'enseignement postsecondaire en Ontario.

Universités

L'Université de Toronto, la première en Ontario, précède la Confédération de 40 ans. L'université a reçu sa charte en 1827 et est devenue un établissement non confessionnel apte à recevoir le soutien du gouvernement provincial en 1850. L'Université de Toronto est aujourd'hui la plus grande université canadienne. Elle est située sur trois campus et offre des cours dans quelque 15 facultés et écoles. Sont affiliés à l'Université de Toronto : le University of Trinity College, le Victoria College et le University of St. Michael's College. Outre ses collèges affiliés, l'Université de Toronto a six collèges constituants.

L'Université de Waterloo, pionnière des programmes d'alternance travail-études en Amérique du Nord, offre plusieurs programmes de ce type, notamment dans les domaines des arts appliqués, des mathématiques et des études de l'environnement. Elle dispense aussi un programme très élaboré de cours universitaires par correspondance et se préoccupe particulièrement de maintenir des relations étroites avec les entreprises commerciales et industrielles dans ses activités de recherche et d'enseignement.

L'Institut polytechnique Ryerson, la seule école polytechnique en Ontario, est autorisé à décerner des baccalauréats en technologie, en arts appliqués et en administration des affaires ainsi que des diplômes de niveau collégial.

* Bien que le Collège des arts de l'Ontario ne soit pas habilité à décerner de grades universitaires, il est considéré, aux fins du financement en Ontario, comme faisant partie du secteur universitaire.

On trouve également en Ontario un certain nombre d'établissements spécialisés. L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario est à la fois une école de deuxième cycle, affiliée à l'Université de Toronto, et un institut de recherche et de perfectionnement dans le domaine de l'éducation. Des programmes d'études en langue française sont offerts à l'Université d'Ottawa, à l'Université Laurentienne et à l'Université York ainsi qu'au Collège dominicain et au Collège de Hearst.

Le **Conseil des affaires universitaires de l'Ontario** est chargé de conseiller le ministre des Collèges et des Universités sur toute question relative au système universitaire. Le conseil apporte son avis sur les besoins en financement, la répartition des fonds, les programmes à approuver pour les études de deuxième et de troisième cycles et les études professionnelles, et sur le programme de bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Le **Conseil de l'éducation franco-ontarienne** a été établi par décret, en 1972. Il agit comme conseiller auprès du ministre en tout ce qui a trait à l'éducation franco-ontarienne. Le conseil apporte des recommandations quant à l'allocation de fonds en vue de l'élaboration et la mise sur pied de nouveaux cours ou programmes français dans les universités bilingues.

Établissements non universitaires

Le réseau ontarien des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) représente la concrétisation matérielle d'une annonce faite en 1965. À l'époque, il s'agissait d'un nouveau concept dans le domaine de l'éducation découlant d'une loi qui visait à donner à chacun, par l'entremise de l'enseignement, la possibilité de s'épanouir et de faire fructifier pleinement ses talents.

Il y a, en Ontario, 22 collèges d'arts appliqués et de technologie, avec 96 campus disséminés sur l'ensemble du territoire, qui desservent toutes les grandes régions économiques de la province. Pour permettre aux étudiants des régions rurales de fréquenter ces collèges, ceux-ci ont été situés non seulement dans les grandes agglomérations urbaines, mais aussi dans des localités rurales relativement moins peuplées. De plus, quelque 300 autres localités ont accès au système de programme d'extension et d'enseignement à distance.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie offrent aux étudiants l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière en administration des affaires, en arts appliqués ou dans le domaine de la technologie, des services sociaux ou des sciences de la santé. Ces collèges offrent une variété de programmes de formation technique, à plein temps ou à temps partiel, aux diplômés d'études secondaires ou aux adultes qui n'ont pas atteint ce niveau. Six des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario dispensent des programmes d'études bilingues.

Les programmes collégiaux, à quelques exceptions près, se classent en deux catégories : les programmes menant à un diplôme, d'une durée de deux ou trois ans, et les programmes menant à un certificat, d'une durée inférieure à un an. Chaque «programme» comporte un certain nombre de «cours» menant à un diplôme ou à un certificat. Les étudiants qui complètent un programme de deux ans peuvent être admis en première année de certains programmes universitaires (chaque cas étant étudié séparément), alors que les étudiants qui terminent avec succès un programme de trois ans peuvent, dans certains cas, être admis en deuxième année d'un programme universitaire relié au programme collégial qu'ils ont suivi.

Certains programmes sont offerts à temps partiel par l'entremise des services de l'éducation permanente des collèges; les étudiants peuvent compléter, le soir ou les fins de semaine les cours nécessaires à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. Les étudiants de l'éducation permanente peuvent également suivre des cours non crédités, en techniques et métiers ou en formation générale.

Le **Conseil des gouverneurs de l'Ontario pour les collèges d'arts appliqués et de technologie** agit comme conseiller auprès du ministre en ce qui a trait aux programmes offerts par les collèges et aux questions générales reliées au système des collèges. Le Conseil a, en outre, la responsabilité exclusive de représenter les collèges lors de négociation collective avec le Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario et de nommer les membres du conseil d'administration des collèges.

Manitoba

Le Manitoba compte trois universités et plusieurs collèges affiliés y compris un collège autonome de langue française. Cette province a aussi trois collèges communautaires et une quatrième institution offrant quelques programmes collégiaux et un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire de types variés. Le **ministère de l'Éducation** est responsable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

Universités

L'Université du Manitoba est de loin la plus grande université de la province, dispensant des programme d'études dans plus de 100 disciplines. Elle offre un vaste programme d'études professionnelles de deuxième et troisième cycles, de même que des programmes d'éducation permanente (y compris un réseau de téléconférence). Elle occupe en outre, une place importante dans le domaine de la recherche. Un certain nombre de collèges d'enseignement religieux sont affiliés à l'Université du Manitoba.

Le Collège de Saint-Boniface est un établissement francophone autonome qui est aussi affilié à l'Université du Manitoba. Il dispense un enseignement en lettres et en sciences, en traduction et en pédagogie, et certains cours des collèges communautaires.

L'Université de Winnipeg est située au centre-ville et est chargée d'offrir des services et programmes orientés pour les gens du milieu centre-ville. L'université dispense des cours de lettres, sciences, théologie et pédagogie, principalement au niveau du premier cycle.

L'Université Brandon, établie dans la deuxième ville la plus peuplée de la province, offre des programmes en lettres, sciences, musique et en pédagogie.

L'Université du Manitoba et l'Université Brandon dispensent, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, des programmes de formation professionnelle destinés aux autochtones, aux gens du Nord et aux habitants du centre-ville qui, normalement, n'y participeraient pas. Des programmes ACCES, dont les frais sont partagés dans certains cas avec le gouvernement fédéral, sont prévus en pédagogie, en génie, en travail social et dans les professions de la santé, notamment la médecine, la dentisterie et la pharmacie.

Les trois universités participent à un programme de coopération interuniversitaire dans le Nord qui jouit d'un financement distinct et qui offre des cours ouvrant droit à crédit dans le nord du Manitoba.

La **Commission des subventions universitaires**, organisme prévu par la loi, conseille le gouvernement sur les besoins des universités, répartit entre les universités les fonds accordés par le gouvernement et approuve les nouveaux programmes et les nouvelles installations.

Établissements non universitaires

Le ministère de l'Éducation administre trois collèges communautaires, celui d'Assiniboine à Brandon, celui de Keewatin à Le Pas et celui de Red River à Winnipeg.

Les collèges dispensent, durant le jour, des programmes de formation de base des adultes, d'arts appliqués, d'études en administration, d'hygiène et de services personnels, ainsi que de technologie industrielle. Les collèges forment aussi des apprentis dans les métiers désignés et dispensent des programmes de formation spécialisée pour le monde des affaires, l'industrie et les organismes communautaires et à but non lucratif. De plus, un vaste programme de cours d'éducation permanente est offert dans toute la province à l'intention des personnes qui veulent poursuivre leurs études le soir et les fins de semaine.

Le collège de Red River, le plus important de tous, gère plus de 80 programmes d'études de jour à plein temps et environ 1 000 cours d'extension. L'enseignement est donné au campus principal de Winnipeg, aux centres régionaux de Portage-la-Prairie, de Selkirk et de la vallée du Pembina, ainsi qu'à un certain nombre d'autres endroits dans le sud-est de la province.

Le collège communautaire d'Assiniboine est au service de la population du sud-ouest du Manitoba, dispensant des cours à son campus principal de Brandon, au campus de Parkland à Dauphin et dans plusieurs autres localités. Ce collège est aussi chargé d'assurer la formation en agriculture dans l'ensemble de la province.

Le collège communautaire de Keewatin dessert la population du nord du Manitoba à son campus principal de Le Pas et dans les centres régionaux de Flin Flon et de Thompson. Il offre aussi des cours dans un certain nombre de petites localités du Nord.

La Direction du perfectionnement professionnel postsecondaire du ministère de l'Éducation du Manitoba s'occupe de la prestation des programmes ACCES de niveau postsecondaire aux personnes, en majeure partie autochtones ou vivant dans le nord, qui n'ont jamais eu la chance de recevoir une formation postsecondaire. Ce sont les collèges communautaires et les universités qui donnent la formation.

Le **Programme d'aide aux étudiants du Manitoba** accroît les possibilités en matière d'éducation en accordant une aide financière aux Manitobains dont les ressources limitent les choix scolaires.

La Division de l'enseignement postsecondaire, de la formation des adultes et de l'éducation permanente du ministère de l'Éducation est chargée de l'administration des collèges communautaires, des programmes de formation des adultes, des programmes ACCES, du Centre de formation technique du Manitoba, de l'aide aux étudiants et des ententes de formation conclues avec d'autres provinces. Cette division est également responsable d'une partie de la formation se rattachant à la construction de la centrale électrique Limestone.

Le ministère de l'Éducation assure le financement des programmes de formation des adultes du Centre technique du sud de Winnipeg. Il s'agit d'un établissement autonome qui offre une formation technique aux étudiants des écoles secondaires et aux adultes.

Le ministère de la Santé du Manitoba assure un financement aux cinq hôpitaux qui administrent leurs propres écoles de sciences infirmières.

Saskatchewan

En Saskatchewan, le système d'enseignement postsecondaire comprend les universités, le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), les collèges régionaux, le Saskatchewan Indian Community College, des programmes d'apprentissage et de brevet professionnel et des écoles privées de formation professionnelle.

Universités

Le réseau universitaire de la Saskatchewan comprend l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina, de même que leurs collèges fédérés et affiliés.

L'Université de la Saskatchewan offre un vaste éventail de programmes dans les domaines des arts et des sciences, ainsi que des programmes d'études professionnelles de premier, deuxième et troisième cycles (notamment en médecine, en droit, en génie et en dentisterie). C'est également là que loge le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest, une entreprise conjointe des quatre provinces de l'Ouest. L'Université de la Saskatchewan occupe une place importante dans le domaine de la recherche, particulièrement en agriculture et en biotechnologie. Un collège, le St. Thomas More College, est fédéré à l'Université de la Saskatchewan et d'autres lui sont affiliés : le Central Pentecostal College, le College of Emmanuel and St. Chad, le Lutheran Theological Seminary, le St. Andrew's College et le St. Peter's College.

L'Université de Regina offre une gamme de programmes de premier, deuxième et troisième cycles en arts, en sciences, en génie, en administration, en enseignement et en travail social. Trois collèges font partie de l'Université de Regina : le Luther College, le Campion College et le Saskatchewan Indian Federated College; ce dernier collège est le seul établissement en Amérique du Nord administré par les Indiens qui est autorisé à décerner des grades. Sont affiliés à l'Université de Regina, le Canadian Theological Seminary et le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research. Un nombre limité de cours, autorisés au préalable, peuvent être transférés du Athol Murray College of Notre Dame, du Canadian Bible College et du Western Christian College à l'Université de Regina.

Centre estival pour l'apprentissage des langues internationales — Un nouveau centre a été mis sur pied au Luther College, en collaboration avec l'Université de Regina. Le centre offre une formation universitaire en langues internationales dans le cadre d'un programme intensif d'immersion, unique au Canada.

Établissements non universitaires

Institut technique — Le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) a été créé à la suite du fusionnement de quatre instituts techniques, de quatre collèges communautaires urbains et du Advanced Technology Training Centre de Saskatoon. Ce nouvel institut est autonome et relève d'un conseil d'administration.

L'institut a pour mandat de dispenser divers programmes destinés à déboucher directement sur des emplois. L'enseignement offert dans le cadre de ces programmes porte notamment sur les métiers, les technologies, les services, l'agriculture, les sciences de la santé, les techniques des affaires et l'exploitation des richesses naturelles. Une des initiatives principales du SIAST est d'offrir une formation technique dans l'ensemble de la province par l'intermédiaire des huit collèges régionaux et du Northern College qui agissent alors pour le compte de l'Institut. De plus, une division de services aux autochtones a été ajoutée à l'Institut et est administrée conjointement par le Gabriel Dumont Institute et le SIAST.

Collèges régionaux — Les huit collèges communautaires ruraux ont été transformés en collèges régionaux. Le nouveau mandat de ces collèges régionaux consiste à mettre l'accent sur la disponibilité des programmes d'éducation permanente pour le compte des universités et des instituts, dans l'ensemble de la province. Ils continueront à offrir des cours d'alphabétisation des adultes mais doivent transférer les cours d'intérêt communautaire à d'autres organismes communautaires. Les collèges régionaux dispensent également des programmes de formation subventionnés en entier ou en partie par l'entreprise privée, par des organismes sans but lucratif ou par des organismes gouvernementaux.

Des comités composés de bénévoles que l'on retrouve dans chaque région, assurent la liaison avec les collectivités afin que ces dernières puissent participer à l'établissement des programmes d'études. Chaque collège régional est géré par un conseil d'administration dont les membres sont nommés.

Le nouveau Northlands Career College est le résultat du fusionnement des installations et des activités de trois collèges communautaires du Nord. Il relève d'un seul conseil d'administration.

Saskatchewan Indian Community College — Le Saskatchewan Indian Community College (SICC), souvent appelé Saskatchewan Indian Institute of Technology (SIIT), est un service éducatif de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN). Les programmes sont offerts dans six centres de district satellites sous la direction de chefs de district. Les cours des établissements provinciaux décernant des crédits sont dispensés par l'intermédiaire de ces centres satellites.

Écoles privées de formation professionnelle — Quarante-deux écoles privées de formation professionnelle offrent aux résidents de la Saskatchewan une autre option valable dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Ces écoles sont enregistrées en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle* et régies par les dispositions de cette même loi. Cette loi autorise le ministre de l'Éducation, ou son représentant, à procéder à des inspections complètes des établissements scolaires, des méthodes

d'enseignement et du bien-être des étudiants, tant sur le plan pédagogique que physique. Les écoles privées de formation professionnelle offrent notamment des programmes de formation de vendeur aux enchères, de formation de barman, de soins de beauté, d'informatique commerciale, de formation d'esthéticienne, de préparation de la déclaration d'impôt, de préparation à la vie, de radiodiffusion et de formation commerciale.

Conseil d'alphabétisation

Une campagne contre l'analphabétisme a été lancée dans la province de la Saskatchewan, avec l'aide d'un conseil d'alphabétisation établi à cette fin. Font partie du conseil, des représentants du milieu de l'enseignement, d'organisations bénévoles, d'éditeurs, des milieux des affaires et des entreprises, d'organisations d'autochtones et des apprenants. Le conseil est subventionné par le fonds de diffusion de l'enseignement. Les collèges régionaux, les instituts et le réseau des bibliothèques publiques de la province participent à la campagne d'alphabétisation.

Programme d'apprentissage et de brevet professionnel

La province dispense, en collaboration avec l'industrie, des cours d'apprentissage et de brevet professionnel un peu partout dans la province, y compris au SIAST et dans les collèges régionaux.

Formation à distance

La formation à distance est considérée comme un élément essentiel de la stratégie d'éducation permanente mise en place par la Saskatchewan. Un conseil de la formation à distance regroupant les principaux usagers et producteurs de programmes de formation à distance de la province a été mis sur pied. Il agit à titre de conseiller auprès du ministre, afin que des programmes éducatifs de qualité soient offerts partout où l'on en a besoin dans la province.

Un fonds de diffusion de l'enseignement a été constitué pour promouvoir la formation à distance et différentes autres initiatives qui favorisent l'équité en matière d'éducation ou l'élargissement de l'accès des groupes cibles aux études (c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les handicapés et les ruraux).

Aide financière

En Saskatchewan, les mesures d'aide financière aux étudiants sont conformes aux objectifs d'équité de la province en matière d'éducation. Cette aide est destinée aux étudiants considérés comme défavorisés du fait de leur faible revenu, d'une incapacité, de leur origine ancestrale ou de leur situation de parent célibataire.

Sous le régime du programme de prêts aux étudiants de la Saskatchewan, le taux d'intérêt est réduit à 6 p. 100; les étudiants voient une partie de leur dette remise jusqu'à ce qu'ils aient terminé avec succès le programme qu'ils suivent; ceux qui n'arrivent pas à trouver d'emploi ou qui sont incapables de travailler pour des motifs d'ordre médical bénéficient d'une exonération d'intérêt; un stimulant sous forme de supplément spécial et une remise de dette sont offerts aux autochtones, aux handicapés et aux parents célibataires.

Recherche

Dans le contexte de la recherche pédagogique, la Saskatchewan a créé, à l'Université de Regina, le Saskatchewan Instructional Development Research Unit (SIDRU), chargé d'offrir des services consultatifs et un encadrement technique pour la résolution commune des problèmes, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles de la province. Le SIDRU consulte dans l'exercice de ses fonctions d'autres services de recherche, dont le Saskatchewan Educational Leadership Unit (SELU) de l'Université de la Saskatchewan.

Parmi les domaines de recherche menée aux universités de Regina et de la Saskatchewan, mentionnons les agro-écosystèmes viables, l'équipement avancé de production en épidémiologie, les réseaux électriques, les études atmosphériques et spatiales, le centre pour l'enseignement des sciences, la mise en valeur des graines oléagineuses, les télécommunications et la physique des réactions chimiques.

Alberta

Le système d'enseignement postsecondaire de l'Alberta comporte six secteurs institutionnels distincts : les universités, les collèges publics, les collèges privés, les instituts de formation technique, les écoles hospitalières de sciences infirmières et les établissements sous régie provinciale. Tous ces établissements reçoivent des subventions de fonctionnement de la province et tous, à l'exception des collèges privés, reçoivent également des subventions d'immobilisations.

L'objectif fondamental du **ministère de l'Enseignement supérieur** de l'Alberta, qui a été établi en 1972, est d'assurer l'orientation, les services et la coordination nécessaires pour permettre l'élaboration et le fonctionnement efficaces d'un système d'enseignement supérieur adapté aux besoins de tous les Albertains.

Universités

Les quatre universités albertaines se trouvent à Calgary, Edmonton, Lethbridge et Athabasca. Par leur enseignement, leurs recherches et leurs services communautaires, ces établissements jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique de la province.

L'Université d'Athabasca, qui se spécialise dans la formation à distance, est la seule du genre au pays. Ses étudiants sont disséminés de par le pays et se servent d'ouvrages spécialement conçus pour le travail à domicile; ils peuvent souvent compter, comme appoint, sur des émissions de radio et de télévision, des bandes audio, des ateliers ou des téléconférences. Le Centre d'éducation permanente de Banff ne décerne pas de grades universitaires; ses programmes sont coordonnés avec ceux des universités et il répond aux besoins dans des domaines d'études reliés aux beaux-arts et à l'administration.

Les universités de l'Alberta sont administrées par des conseils autonomes, fonctionnant dans le cadre de la *Loi sur les universités*. Cette loi prévoit également l'établissement d'un **Conseil d'accréditation des collèges privés** qui reçoit et examine les demandes provenant de collèges privés désirant être habilités à décerner des grades. Les universités sont appuyées financièrement par la province qui leur verse des subventions

de fonctionnement et d'immobilisations; leurs programmes sont coordonnés sous le régime des politiques du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les collèges privés affiliés reçoivent une aide financière de la province sous la forme de subventions de fonctionnement.

Établissements non universitaires

Collèges publics — Onze collèges publics répondent aux besoins des Albertains dans les localités et les régions qu'ils desservent. Ces collèges assurent des services à la collectivité et dispensent des programmes d'études qui vont des cours de rattrapage aux cours pré-universitaires, ainsi que divers programmes de beaux-arts, de métiers, de formation technique et de formation générale.

Ces collèges reçoivent de la province des subventions de fonctionnement et d'immobilisations; leurs programmes sont coordonnés selon les politiques appliquées par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les collèges publics de l'Alberta sont régis par des conseils autonomes, assujettis à la *Loi sur les collèges*.

Collèges privés — Au cours de l'année 1987-1988, le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta a aidé, par voie de subventions de fonctionnement, quatre collèges privés sans but lucratif situés à Camrose, Edmonton et Lacombe. Ces collèges offrent toute une variété de cours, y compris des cours donnant accès à l'université; ils offrent ainsi une autre option aux étudiants de niveau postsecondaire qui veulent parfaire leur instruction. Sur la recommandation du Conseil d'accréditation des collèges privés, le lieutenant-gouverneur en conseil a accordé l'autorisation de décerner des baccalauréats dans certains programmes aux collèges suivants : le Camrose Lutheran College, le King's College et le Concordia College.

Instituts de formation technique — Il y a trois instituts de formation technique en Alberta, un à Edmonton, un à Calgary et un à Stony Plain. Ces instituts dispensent aux étudiants une formation qui leur permettra de se trouver un emploi dans le monde des affaires, dans l'industrie, dans la fonction publique ou dans une maison d'enseignement. Les programmes qu'offrent ces instituts vont des programmes de deux ans menant à un diplôme et portant sur diverses technologies, aux cours d'éducation permanente.

Les instituts sont administrés par des conseils autonomes qui sont régis par la *Loi sur les instituts de formation technique*.

Écoles hospitalières de sciences infirmières — Le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta verse des subventions de fonctionnement à six écoles hospitalières de sciences infirmières. Ces écoles offrent des programmes en sciences infirmières et en soins psychiatriques menant à des diplômes.

Établissements sous régie provinciale — Plusieurs établissements d'enseignement sont administrés par la province en Alberta; ce sont les quatre centres de formation situés à Calgary, Edmonton, Grouard et Lac La Biche et les centres communautaires de formation du nord de l'Alberta.

Les centres de formation s'efforcent d'offrir un vaste éventail de programmes d'éducation des adultes; ils insistent, en particulier, sur les cours de formation générale pour les adultes, la préparation au marché du travail et les services propres à satisfaire les besoins locaux, régionaux et provinciaux.

Les établissements sous régie provinciale sont administrés et soutenus directement par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les présidents de ces établissements relèvent du sous-ministre. Leurs programmes sont coordonnés par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Consortiums communautaires — Ce sont des associations coopératives d'établissements d'enseignement postsecondaire dont le but est d'offrir des cours de niveau postsecondaire dans des régions de la province qui ne sont pas dans le voisinage des établissements réguliers d'enseignement postsecondaire. Ces consortiums offrent, dans les petites localités, des programmes d'études et des cours permanents crédités, qui mènent à un certificat, à un diplôme ou à un grade universitaire, lequel est décerné par l'un des établissements participants ou par un organisme habilité. Les consortiums sont reliés entre eux par un système de communication et d'échange de données par micro-ordinateur.

Conseils d'éducation permanente — Il y a 85 de ces conseils locaux dans la province; leur objectif est de faciliter et de coordonner la prestation de cours d'apprentissage non crédités à l'intention des adultes. Grâce à ces conseils, les gens qui oeuvrent au sein des collectivités locales dans le domaine de la formation des adultes, peuvent mieux travailler ensemble et encourager ainsi la communication entre organismes et assurer une coordination plus efficace des programmes. Les conseils d'éducation permanente ont parrainé, en 1987-1988, 41 projets d'alphabétisation bénévoles des adultes dans plus de 50 collectivités.

Colombie-Britannique

Le système d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique comporte trois universités publiques, 15 collèges communautaires situés un peu partout dans la province, trois instituts provinciaux et l'Open Learning Agency, établi en 1988 à la suite du fusionnement de l'Open Learning Institute et du Knowledge Network afin d'offrir une gamme variée de services éducatifs aux étudiants de toutes les régions de la province. L'enseignement postsecondaire relève du **ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi**. Ce ministère, créé en novembre 1986, est issu de la fusion de l'ancien ministère de l'Éducation supérieure et de la Direction générale de la formation à l'emploi du ministère du Travail.

Lors de la récente restructuration du ministère, la Division des universités et la Division des collèges et des instituts ont été regroupées pour former le **Département des universités, des collèges et des instituts** qui comprend trois grandes divisions. La Division des programmes est chargée de l'élaboration des programmes. La Division de l'analyse et du financement s'occupe de l'affection des fonds et de la cueillette et de l'analyse des données. La Division des politiques, de la planification et des mesures législatives établit les politiques ministérielles, effectue la planification à long terme et est responsable des nouvelles lois qui relèvent de la compétence du ministère. De plus, le Département des universités, des collèges et des instituts a la responsabilité de la formation à distance, de l'éducation internationale et de l'aide financière aux étudiants.

Universités

La Colombie-Britannique a trois universités publiques : l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), l'Université Simon Fraser (Burnaby) et l'Université de Victoria. La population des trois agglomérations urbaines où se trouvent ces universités représente 65 p. 100 de la population totale de la province.

En février 1987, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé que le **Conseil des universités de la Colombie-Britannique** serait dissout à la fin de l'année financière. Un **Comité consultatif des universités**, formé de représentants des universités, des collèges, des étudiants et du monde des affaires, a été nommé pour conseiller le ministre sur les affaires universitaires.

Établissements non universitaires

Les 15 collèges et trois instituts d'enseignement postsecondaire sont situés à des endroits stratégiques de façon à pouvoir, avec l'Open Learning Agency, desservir une population très clairsemée. La plupart des collèges ont plus d'un campus; on compte une cinquantaine de campus collégiaux dans la province. De plus, des cours de niveau collégial sont donnés dans plusieurs petites localités dans des locaux loués qui peuvent tout aussi bien être une «longue maison» autochtone qu'une salle de classe. À lui seul, le Collège North Island dispense des cours orientés sur la formation à distance dans 38 endroits.

Les collèges de la Colombie-Britannique offrent des cours de formation aux métiers et de formation technique, ainsi que des cours qui donnent accès à l'université. Les cours de formation technique sont donnés dans le cadre d'un programme de deux ans qui mène à un diplôme et au bout duquel les étudiants peuvent postuler des emplois dans des domaines tels les soins de santé, l'administration des affaires, l'informatique ou la gestion des ressources naturelles. Les cours de passage à l'université permettent aux étudiants d'être admis en deuxième année dans une université de la Colombie-Britannique.

Les collèges et instituts de la Colombie-Britannique offrent également de nombreux programmes de métiers, de préparation à l'emploi et de formation générale à l'intention des adultes; grâce à ces cours, les citoyens de la Colombie-Britannique peuvent augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail, se trouver de meilleurs emplois ou acquérir les compétences nécessaires pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau supérieur.

L'enseignement postsecondaire à distance est offert, à tous les niveaux, par l'Open Learning Agency. De nombreux cours sont télévisés par le Knowledge Network, qui transmet ses émissions par satellite et rejoint ainsi les régions isolées de la province.

Yukon

La **Direction générale des études supérieures du département de l'Éducation** coordonne, au Yukon, l'éducation des adultes. Le département, par le truchement du Collège Yukon, permet aux résidents de poursuivre des études postsecondaires. Il n'y a pas d'université sur le territoire du Yukon, mais les autorités territoriales aident financièrement les personnes qui s'inscrivent à un programme d'études dans une université provinciale.

Établissements non universitaires

Collège Yukon — Le Collège Yukon fait actuellement partie du département de l'Éducation. On a cependant commencé, en 1987-1988, à transférer la responsabilité du Collège Yukon à un conseil d'administration. Ce processus impliquera l'élaboration d'une loi sur le collège. Le Collège Yukon a été fondé en 1983; il est né de la fusion du Centre de formation technique et d'apprentissage du Yukon et du Campus Yukon de l'Université de la Colombie-Britannique. Le campus principal du collège est situé à Whitehorse, mais des campus communautaires d'apprentissage lui servent de satellites dans douze localités. On trouve aussi deux campus communautaires à Whitehorse, au Correctional Centre et au Skookum Jim Friendship Centre. Trois unités itinérantes donnent également des cours dans un certain nombre de localités chaque année. Le collège offre de nombreux cours et de nombreux programmes d'études : perfectionnement des connaissances générales, administration des affaires, arts appliqués, métiers, formation technique et cours pré-universitaires.

Le Collège Yukon offre maintenant un programme d'études universitaires qui dispense des cours de première et de deuxième années, à plein temps et à temps partiel, qui sont reconnus par l'Université de la Colombie-Britannique. Le collège offre aussi des cours donnant droit à un diplôme en éducation des adultes de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le programme de formation pour l'enseignement des langues autochtones, qui va de pair avec le projet des langues autochtones du Yukon, en était à sa quatrième année en 1987-1988. L'objectif du programme est de préparer des maîtres pour l'enseignement des langues autochtones; les participants à ce programme viennent du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique et de l'Alaska.

Le programme de formation scolaire offre des cours de base en formation technique jusqu'au niveau de la dixième année. Les cours préparatoires à l'entrée au collège englobent la onzième et la douzième années. Après avoir terminé avec succès les cours préparatoires voulus, les étudiants reçoivent un document attestant qu'ils ont atteint un niveau secondaire d'adulte.

On y offre également des programmes d'un an donnant droit à un certificat et des programmes de formation postsecondaire ou technique de deux ans qui débouchent sur un diplôme. Il s'agit notamment de cours de services administratifs, d'administration des affaires, d'aide-infirmier accrédité, de gestion informatique, de perfectionnement en sciences infirmières, d'éducation des petits et de travail social.

En outre, on y offre des programmes de métiers et de formation technique en menuiserie, en services alimentaires, en mécanique du matériel lourd, en électricité industrielle, en mécanique des véhicules moteur, en arpentage et en soudure.

Services d'éducation permanente — La Division des services d'éducation permanente du Collège Yukon assume une certaine responsabilité vis-à-vis des campus communautaires; elle leur prodigue des conseils techniques, elle veille à ce qu'ils aient les ressources voulues et elle leur assure un soutien de gestion. Ces campus répondent aux besoins des ruraux qui ne peuvent déménager à Whitehorse pour y poursuivre leurs études (surtout dans le cas de ceux qui ont besoin de suivre des cours de rattrapage dans les matières scolaires) et ils permettent à ceux qui sont employés dans les localités rurales de toujours avoir l'occasion de se recycler. La division s'occupe également des cours donnés à temps partiel, le soir ou par une unité itinérante.

Apprentissage — Les programmes de formation en apprentissage sont administrés par le Service de perfectionnement professionnel et des ressources humaines de la Direction générale des études supérieures.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'enseignement postsecondaire est l'affaire du réseau du Collège de l'Arctique. Les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas d'université, mais l'administration territoriale absorbe les frais de ceux qui vont faire des études dans une université provinciale.

En 1984, on constitua, au sein du **Département de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest,** un **Programme d'enseignement supérieur** pour regrouper sous un seul service tout enseignement relevant de l'administration territoriale. Les responsables de ce programme s'occupent de l'évaluation des programmes de formation du Collège de l'Arctique, d'une partie des programmes de l'éducation permanente, des programmes d'apprentissage et des programmes de formation de l'administration territoriale.

Collège de l'Arctique — Sous la direction du **Conseil d'administration du Collège de l'Arctique**, créé par le ministre de l'Éducation en 1982, les programmes collégiaux mettent à la portée des résidents du Nord une formation générale, commerciale et technique. De plus, les personnes qui doivent suivre des cours de rattrapage avant de s'inscrire au programme d'études qu'elles ont choisi, peuvent le faire sur le campus même.

En 1984, le réseau collégial des Territoires du Nord-Ouest fut élargi; on y incorpora le campus du collège de l'Est de l'Artique d'Iqualuit, comme appoint au campus Thebacha, de Fort Smith. Un campus supplémentaire a été établi, en 1987, à Inuvik afin de combler les besoins de formation spécifiques au Delta du Mackenzie. La décentralisation du système des collèges communautaires a été achevé en 1988 lors de l'établissement de campus à Rankin Inlet et Cambridge Bay. Les 23 professeurs qui se consacrent à l'enseignement des adultes dans les collèges communautaires furent alors transférés de l'Enseignement supérieur au Collège de l'Arctique. Le programme de formation des maîtres de l'Est de l'Artique, programme de deux ans à orientation régionale, a recours à des méthodes originales permettant de prodiguer un enseignement de bonne qualité aux autochtones disséminés dans diverses localités des Territoires du Nord-Ouest.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, une bonne partie de la population est relativement peu scolarisée. Cet état de choses est attribuable à un certain nombre de facteurs, le principal étant que les occasions de recevoir une éducation scolaire sont relativement récentes dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Collège de l'Arctique impose donc des conditions d'admission extrêmement souples pour beaucoup de ses programmes. Il demeure néanmoins rigoureux quant au degré de compétence qu'il exige de ses finissants. Pour répondre à ces besoins particuliers, les collèges doivent fournir des programmes avec cours de rattrapage et s'assurer qu'une bonne partie des crédits budgétaires affectés à l'éducation sont réservés pour l'éducation des adultes, surtout dans le cas des programmes qui, par la voie du Collège de l'Arctique, mènent au marché du travail.

Éducation permanente — Il existe des centres d'éducation des adultes dans 34 localités des Territoires du Nord-Ouest. Les programmes d'éducation permanente, offerts aux étudiants adultes, comprennent des cours d'alphabétisation, des cours de perfectionnement des compétences, des cours de formation personnelle et des cours de formation préparatoire à l'emploi. Les programmes varient d'une localité à l'autre, leur but étant de répondre aux besoins propres aux gens de chacune des régions. Le responsable de l'éducation des adultes peut, selon la portée du programme local, donner les cours prévus, ou encore coordonner le programme local et recourir à des résidents pour enseigner une foule de matières. C'est également cette personne qui doit coordonner les programmes d'éducation permanente des collèges.

Programme d'apprentissage — Le programme d'apprentissage des Territoires du Nord-Ouest est administré par les responsables du Programme d'enseignement supérieur. Les enseignants, les apprentis et les aide-infirmiers accrédités reçoivent leur licence du bureau d'un secrétaire. Les responsables de l'enseignement supérieur concluent des ententes relatives à la formation avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et ils veillent à l'exécution de ces ententes.

Partie III

Aperçu : le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

Partie III

Aperçu : le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

Cette partie du rapport présente une vue d'ensemble des dépenses engagées aux fins de l'enseignement postsecondaire au Canada. Elle donne un aperçu de l'aide directe versée à l'enseignement postsecondaire par le secteur privé et le secteur public. De plus, l'aide indirecte y est brièvement examinée.

La description des systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires que l'on retrouve à la partie précédente du rapport est basée sur les structures et les définitions propres à chaque gouvernement. À partir de maintenant, la définition de l'enseignement postsecondaire employée dans le rapport est généralement celle de Statistique Canada*.

Selon la base de données de Statistique Canada, les programmes d'études de niveau postsecondaire sont ceux qui satisfont aux critères suivants :

- Le programme exige normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
- Le programme dure au moins toute une année scolaire;
- Le programme est sanctionné par un certificat, un diplôme ou un grade;
- Le programme n'appartient pas à la catégorie des métiers et de formation professionnelle.

Au Canada, les programmes d'études qui satisfont aux critères de Statistique Canada sont dispensés par deux grands types d'établissements d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial. La **catégorie des universités** englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La **catégorie des établissements de niveau collégial** comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent des programmes d'études de niveau postsecondaire. Elle englobe les collèges communautaires (cégeps, CAATs, instituts de technologie, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.) les écoles de formation des maîtres ainsi que les écoles de sciences

* Voir l'annexe A - Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport.

infirmières (régionales ou en milieu hospitalier). Selon la définition de Statistique Canada, on pouvait compter au Canada, en 1987-1988, 68 établissements décernant des grades et 198 établissements de niveau collégial offrant des programmes de niveau postsecondaire*.

Il est à noter que les données financières et les données relatives aux inscriptions que l'on trouve dans ce rapport et qui proviennent de Statistique Canada comprennent seulement les programmes d'études de niveau postsecondaire qui sont définis ci-haut. Comme nous avons pu le remarquer dans la partie II du rapport, plusieurs établissements de niveau collégial dispensent aussi des programmes de métiers et de formation professionnelle, des programmes aux adultes et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux considèrent ces programmes comme une composante importante de leur système d'enseignement supérieur.

1 Dépenses totales

D'un montant de 10,9 milliards de dollars, les dépenses aux fins de l'enseignement postsecondaire au Canada, en 1987-1988, avaient augmenté de 5,2 p. 100 comparativement à 1986-1987. Ces dépenses représentaient 1,9 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) en 1987-1988**. Comme l'indique le tableau 1 de la page 40, de cette dépense totale, 7,77 milliards de dollars (71,3 p. 100) étaient liés à l'enseignement postsecondaire dans les universités et 3,14 milliards de dollars (28,7 p. 100) à l'enseignement postsecondaire dans les établissements de niveau collégial.

Ces sommes englobent les dépenses des établissements d'enseignement postsecondaire eux-mêmes, les dépenses des gouvernements sous forme de prêts et de bourses aux étudiants qui fréquentent ces établissements et enfin les dépenses connexes des gouvernements.

2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire***

L'enseignement postsecondaire est financé par des fonds provenant de diverses sources. Le tableau 1 donne le total des dépenses pour l'enseignement postsecondaire et précise d'où proviennent (source directe ou immédiate) les crédits reçus par les établissements d'enseignement. Par provenance directe des crédits, on entend les crédits budgétaires des gouvernements, les frais de scolarité versés par les étudiants et les sommes obtenues de certaines sources non gouvernementales, tels les dons privés et les revenus de placement.

---

* Statistique Canada, *Statistique de l'enseignement - Estimations, 1988-1989*, catalogue no 81-220, septembre 1988.

** Le produit intérieur brut est calculé pour la période allant du 1er avril 1987 au 31 mars 1988 aux fins de comparaison avec les dépenses de l'année financière. Les données proviennent de Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, catalogue no 13-001.

*** Dans le rapport, le terme «aide» à l'enseignement postsecondaire est utilisé dans un sens large et peut faire référence à des dépenses en espèces et à des recettes fiscales cédées aux fins de l'enseignement postsecondaire.

Il est à noter que le tableau 1 n'identifie pas les transferts de fonds intergouvernementaux. La contribution de 5,03 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a versée aux gouvernements des provinces et des territoires (dont il est question dans la section suivante et la partie V) n'apparaît donc pas dans ce tableau.

Comme l'indique le graphique 1, les gouvernements sont la principale source d'aide directe à l'enseignement postsecondaire, ayant fourni 83,1 p. 100 des sommes consacrées à cette fin en 1987-1988. Les gouvernements des provinces, des territoires et les administrations municipales ont fourni 7,77 milliards (71,2 p. 100) en crédits directs, et le gouvernement fédéral, 1,30 milliard (11,9 p. 100). D'autres crédits directs de l'ordre de 978 millions (9,0 p. 100) provenaient des frais de scolarité, tandis que les 7,9 p. 100 résiduels provenaient d'autres sources, tels les dons et les revenus de placement.

Graphique 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1987-1988[P]

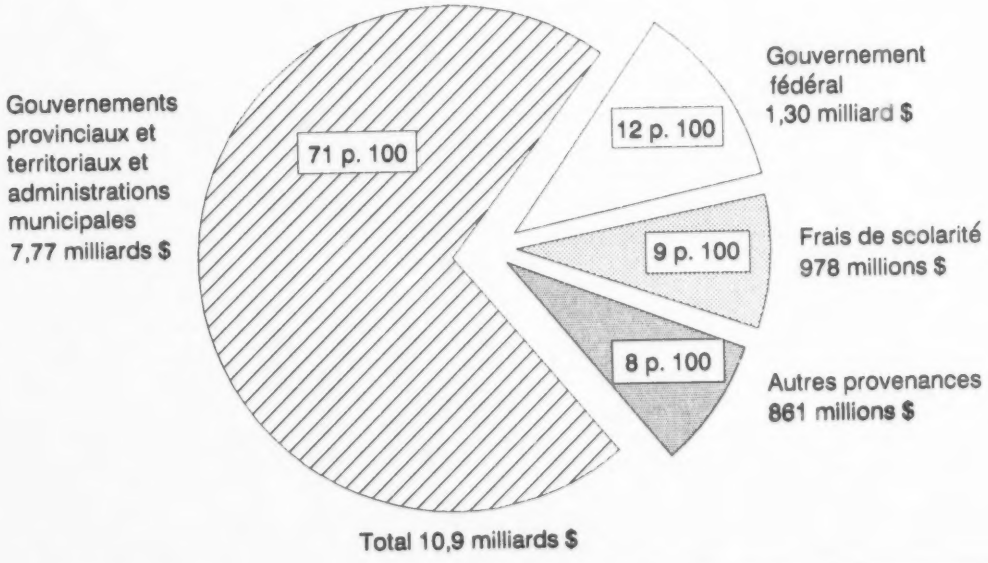

Graphique établi à partir des données du tableau 1.

3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire

Les transferts intergouvernementaux représentent l'une des principales formes d'aide indirecte à l'enseignement postsecondaire. Au moyen de ces transferts, un ordre de gouvernement en aide un autre, et ce dernier, par la suite, accorde son aide au système

Tableau 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits (en millions de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Gouvernements provinciaux et territoriaux			
1985-1986[P]	4 509,0	2 346,5	6 855,6
1986-1987[P]	4 842,9	2 541,8	7 384,7
1987-1988[P]	5 139,1	2 630,8	7 769,9
Administrations municipales			
1985-1986	1,7	0,0	1,7
1986-1987	2,5	0,0	2,5
1987-1988[P]	2,6	0,0	2,6
Gouvernement fédéral[1]			
1985-1986	1 035,1	139,3	1 174,4
1986-1987	1 039,0	215,0	1 254,0
1987-1988[P]	1 068,8	227,4	1 296,2
Frais de scolarité			
1985-1986	729,8	156,5	886,2
1986-1987	763,3	165,5	928,7
1987-1988[P]	802,8	175,5	978,3
Autres sources			
1985-1986	725,0	141,6	866,6
1986-1987	704,6	93,0	797,5
1987-1988[P]	759,4	101,8	861,2
Total			
1985-1986[P]	7 000,6	2 783,9	9 784,5
1986-1987[P]	7 352,2	3 015,2	10 367,4
1987-1988[P]	7 772,7	3 135,5	10 908,2

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Le tableau 1 présente les dépenses selon la provenance directe des crédits. Ces données n'englobent pas les contributions fédérales (5,03 milliards de dollars) aux gouvernements des provinces et des territoires. Cette aide fédérale indirecte à l'enseignement postsecondaire est présentée à la partie V en tant que contributions aux provinces et aux territoires (tableau 3).

d'enseignement postsecondaire. Les gouvernements peuvent aussi aider indirectement l'enseignement postsecondaire par certains dégrèvements fiscaux ou d'autres dispositions fiscales particulières.

L'aide indirecte n'est pas injectée directement dans le circuit de l'enseignement postsecondaire, bien que l'intention soit d'en faire bénéficier l'enseignement postsecondaire au bout du compte. Tel qu'indiqué précédemment, on ne tient pas compte de l'aide indirecte lorsqu'on fait le total des dépenses engagées directement pour l'enseignement postsecondaire.

3.1 Transferts intergouvernementaux

La plus grande partie de l'aide du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire prend la forme de transferts aux provinces et aux territoires.

Dans le cadre des arrangements relatifs au Financement des programmes établis, les sommes qui sont transférées aux provinces et territoires, en espèces ou sous forme de points d'impôt, constituent une contribution globale aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En 1987-1988, en vertu de ces arrangements, c'est une somme de 17,8 milliards qui a été transférée, en espèces et sous forme de points d'impôt, aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire; de cette somme, 4,97 milliards étaient versés, selon la formule du FPE (telle que spécifiée dans la loi) «au titre de l'enseignement postsecondaire». Selon les provinces, les sommes qui sont transférées sous forme de points d'impôt proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés qui résident dans une province et, par conséquent, ne constituent pas un transfert direct du revenu du gouvernement fédéral et ne devraient pas être considérées comme une partie de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire.

Les contributions fédérales aux provinces et territoires visant les activités de l'enseignement postsecondaire aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont permis, en 1987-1988, des transferts additionnels de 57,2 millions.

3.2 Mesures fiscales

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux consentent un certain nombre de dégrèvements et d'exonérations. Bien que ces mesures n'entraînent pas de déboursés de la part des gouvernements, elles amènent ceux-ci à renoncer (à titre de dépenses fiscales) à des sommes considérables; l'apport de ces dépenses fiscales au secteur de l'enseignement postsecondaire se doit d'être signalé. Cependant, ces mesures fiscales ne sont pas prises en compte dans ce rapport à cause du manque de données à leur égard.

L'impôt sur le revenu

Le gouvernement fédéral accorde divers avantages aux particuliers et aux sociétés selon certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Puisque la plupart des provinces calculent l'impôt à prélever sur le revenu des particuliers et des sociétés au prorata de l'impôt fédéral de base, ce sont souvent les deux paliers de gouvernement qui supportent le coût de ces dégrèvements. (Voir la note explicative 2 à la fin du rapport.) Les déductions pour fins d'impôt permises par la réforme fiscale sont les suivantes :

- Déduction ou un crédit d'impôt pour les contributions versées par les entreprises ou les particuliers aux établissements d'enseignement;

- Crédit d'impôt pour études aux étudiants de niveau postsecondaire;
- Crédit d'impôt équivalent à 17 p. 100 des frais de scolarité peut être transféré au conjoint, parent ou grand-parent qui assume les frais d'entretien de l'étudiant;
- Exemption d'impôt pour les premiers 500 $ du montant des bourses d'études;
- Traitement avantageux, aux fins de l'impôt, des régimes enregistrés d'épargne-études.

La taxe sur les produits

Certaines dispositions de la *Loi fédérale sur la taxe d'accise* exemptent de la taxe, les matériaux utilisés pour construire les établissements d'enseignement. Également exemptés, sont un grand nombre d'appareils et de pièces d'équipement achetés par ces établissements. De plus, des exemptions de taxe existent pour les livres techniques, éducatifs et autres.

La plupart des provinces prévoient aussi, dans leur système de taxe, des exemptions pour l'achat de matériel et d'équipement nécessaires à l'enseignement et à la recherche.

Exemptions d'impôt foncier

Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire sont exemptés de l'impôt foncier provincial et/ou municipal.

Partie IV

Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

Partie IV

Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

Les fonds qui servent au financement direct de l'enseignement postsecondaire au Canada proviennent principalement des gouvernements des provinces et des territoires. Les dépenses à cette fin se sont élevées à plus de 7,77 milliards de dollars en 1987-1988. Les crédits destinés aux établissements et aux étudiants de niveau universitaire se sont élevés à 5,14 milliards, soit une hausse de 6,1 p. 100 par rapport à 1986-1987, tandis que les dépenses relatives aux programmes d'études postsecondaires et aux élèves de niveau postsecondaire dans les établissements collégiaux se situaient à 2,63 milliards, soit une hausse de 3,5 p. 100 par rapport à 1986-1987. Le tableau 2 fait état, pour l'ensemble du Canada, des fonds que les provinces et les territoires ont consacrés à l'enseignement postsecondaire.

Tableau 2: Canada

Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986[F]	4 231 297	2 140 137	6 371 434
1986-1987[P]	4 548 687	2 331 394	6 880 081
1987-1988[P]	4 821 188	2 421 729	7 242 917
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986[P]	277 728	206 399	484 127
1986-1987[P]	294 235	210 377	504 612
1987-1988[P]	317 902	209 080	526 982
Total			
1985-1986[P]	4 509 025	2 346 536	6 855 561
1986-1987[P]	4 842 922	2 541 771	7 384 693
1987-1988[P]	5 139 090	2 630 809	7 769 899

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

La section 1 fournit un exposé de ces dépenses et en fait la ventilation. Dans la section 2, des tableaux indiquent, pour chaque province et territoire, les dépenses faites pour l'enseignement postsecondaire.

1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

L'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire se présente essentiellement sous deux formes : d'une part, le financement des établissements d'enseignement postsecondaire et des activités connexes des ministères (aide aux établissements et dépenses connexes), et d'autre part, l'aide destinée aux étudiants de niveau postsecondaire (bourses et aide aux étudiants).

1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes

En 1987-1988, les gouvernements des provinces et des territoires ont dépensé, au total, 7,24 milliards à l'appui des établissements d'enseignement postsecondaire et pour d'autres chefs de dépense connexes, telle l'administration d'un ministère.

Fonctionnement — Les gouvernements des provinces et des territoires sont la plus importante source directe de fonds de fonctionnement pour les universités et les établissements de niveau collégial au Canada. Les subventions de fonctionnement sont utilisées pour payer les dépenses relatives aux programmes d'enseignement, aux services aux étudiants, aux bibliothèques, aux services d'informatique, à l'administration générale et à l'entretien des bâtiments. Lorsque les subventions provinciales tenant lieu d'impôts sont versées directement aux établissements, elles sont aussi incluses dans la catégorie du fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement aux universités servent à couvrir une partie des frais de la recherche, ce qui comprend les coûts indirects de la recherche subventionnée par les provinces et par les conseils de recherches fédéraux. Ces coûts indirects englobent le salaire des chercheurs, le soutien administratif, le temps ordinateur et certains frais généraux comme l'électricité. Plusieurs provinces accordent une importance considérable au soutien de la recherche et ont établi des organismes ou des fonds spéciaux pour appuyer ce secteur d'activité.

Les données relatives à la recherche comprises dans le rapport concernent seulement les dépenses consacrées à la recherche faite en milieu universitaire.

Immobilisations — Les provinces et territoires accordent des fonds d'immobilisations aux établissements postsecondaires pour leur permettre d'acquérir des terrains, des immeubles, des équipements et du matériel. Dans certains cas particuliers faisant l'objet d'affectations spéciales, ces fonds peuvent être utilisés pour entreprendre de grands travaux de rénovation ou d'agrandissement des bâtiments existants. Une partie de plus en plus importante de ces fonds est utilisée pour payer le service de la dette des grands travaux d'équipement.

Initiatives spéciales — Ces dernières années, afin de mieux orienter leurs interventions budgétaires, un certain nombre de provinces se sont dotées de programmes de financement pluriannuels spéciaux, qui assurent aux établissements une plus grande stabilité financière et permettent une meilleure planification à long terme.

Dépenses connexes – Les dépenses connexes sont constituées principalement des frais d'administration et d'immobilisations des ministères provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire. Chaque province et territoire charge l'un de ses ministères ou départements de coordonner et de financer l'enseignement postsecondaire sur son territoire. En outre, toutes les provinces assument les coûts afférents à leur participation au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), un organisme qui leur permet de se consulter sur les sujets d'intérêt commun en matière d'éducation.

Cette catégorie comprend aussi le paiement de subventions tenant lieu d'impôts lorsque ces subventions sont versées directement aux gouvernements municipaux au nom des établissements.

1.2 Bourses et aide aux étudiants

De 1986-1987 à 1987-1988, les dépenses totales que les provinces et territoires ont engagées, sous forme de bourses et d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, se sont accrues de 4,4 p. 100, pour atteindre 527 millions de dollars*. De ce montant, 318 millions ont été accordés aux étudiants universitaires et 209 millions aux étudiants du niveau collégial.

La plupart des provinces et territoires fournissent de l'aide aux étudiants en combinant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) à leurs programmes respectifs de prêts, de subventions et de bourses. Le Québec a préféré ne pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants; il administre son propre programme d'aide aux étudiants et reçoit du gouvernement fédéral le paiement de remplacement prévu par la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Les Territoires du Nord-Ouest se sont aussi retirés du programme à partir de l'année du prêt 1988-1989 et ils recevront un paiement de remplacement.

Les gouvernements des provinces et des territoires administrent leurs propres programmes mais se chargent également d'autoriser les prêts consentis au titre du programme fédéral. Les critères d'admissibilité au programme fédéral sont établis de concert par les deux ordres de gouvernement.

Bien que chacun des 12 programmes d'aide aux étudiants soit administré de façon indépendante par chaque province ou territoire, les représentants du gouvernement fédéral et des provinces et territoires se réunissent périodiquement pour formuler les critères administratifs de base et pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. La création, en septembre 1987, d'un comité intergouvernemental formé de hauts fonctionnaires a permis d'améliorer le processus de coordination de façon considérable. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest participent aux différentes rencontres même s'ils n'adhèrent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

---

* En 1987-1988, le gouvernement fédéral a versé 77,4 millions de dollars au Québec en guise de paiement de remplacement aux termes de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Lorsque Statistique Canada fait la consolidation des dépenses pour l'enseignement postsecondaire à partir de toutes les provenances de fonds, ce montant est déduit des dépenses du Québec et est assimilé à l'aide fédérale. Si cette somme était incluse dans les dépenses du Québec, les dépenses globales des gouvernements provinciaux et territoriaux atteindraient 599 millions de dollars en 1987-1988.

Outre les programmes de prêts, des programmes additionnels de bourses et de subventions sont disponibles dans plusieurs autres provinces. L'aide de ce type est accordée aux étudiants universitaires et aux élèves des établissements publics et privés de niveau collégial. Plusieurs provinces parrainent également des programmes qui prévoient la remise, au terme des études, d'une partie de la dette de l'étudiant.

En plus des prêts et bourses attribués en fonction des besoins pécuniaires des étudiants, certains ministères et organismes provinciaux et certaines universités accordent des prix et des bourses.

2 Tableaux : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire

Les tableaux 2 (a-l) répartissent les dépenses faites par chaque province et territoire pour l'enseignement postsecondaire. L'annexe A explicite les définitions et la méthode utilisées.

Tableau 2a : Terre-Neuve et Labrador

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	89 531	16 972	106 503
1986-1987	99 762	13 150	112 912
1987-1988[P]	107 419	15 996	123 415
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	5 508	1 431	6 939
1986-1987	9 337	2 419	11 756
1987-1988[P]	11 233	2 898	14 131
Total			
1985-1986	95 039	18 403	113 442
1986-1987	109 099	15 569	124 668
1987-1988[P]	118 652	18 894	137 546

Tableau 2b : Île-du-Prince-Édouard

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	16 396	6 375	22 771
1986-1987	18 985	6 556	25 541
1987-1988[P]	23 541	6 323	29 864
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	1 380	598	1 978
1986-1987	1 626	703	2 329
1987-1988[P]	1 764	719	2 483
Total			
1985-1986	17 776	6 973	24 749
1986-1987	20 611	7 259	27 870
1987-1988[P]	25 305	7 042	32 347

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2c : Nouvelle-Écosse

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	153 203	23 690	176 893
1986-1987	186 381	25 009	211 390
1987-1988[P]	189 423	20 459	209 882
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	9 349	1 136	10 485
1986-1987	8 840	851	9 691
1987-1988[P]	9 546	915	10 461
Total			
1985-1986	162 552	24 826	187 378
1986-1987	195 221	25 860	221 081
1987-1988[P]	198 969	21 374	220 343

Tableau 2d : Nouveau-Brunswick

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	109 088	19 034	128 122
1986-1987	121 637	26 520	148 157
1987-1988[P]	127 920	31 035	158 955
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	8 283	1 367	9 650
1986-1987	8 344	1 303	9 647
1987-1988[P]	9 684	1 509	11 193
Total			
1985-1986	117 371	20 401	137 772
1986-1987	129 981	27 823	157 804
1987-1988[P]	137 604	32 544	170 148

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2e : Québec

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986[P]	1 161 189	1 002 605	2 163 794
1986-1987[P]	1 249 171	1 087 594	2 336 765
1987-1988[P]	1 363 693	1 164 411	2 528 104
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986[P]	115 276	100 139	215 415
1986-1987[P]	98 505	79 745	178 250
1987-1988[P]	95 003	75 389	170 392
Total			
1985-1986[P]	1 276 465	1 102 744	2 379 209
1986-1987[P]	1 347 676	1 167 339	2 515 015
1987-1988[P]	1 458 696	1 239 800	2 698 496

Tableau 2f : Ontario

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	1 482 059	594 773	2 076 832
1986-1987	1 551 041	681 393	2 232 434
1987-1988[P]	1 646 076	684 227	2 330 303
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	90 944	45 867	136 811
1986-1987	103 162	51 176	154 338
1987-1988[P]	117 796	57 464	175 260
Total			
1985-1986	1 573 003	640 640	2 213 643
1986-1987	1 654 203	732 569	2 386 772
1987-1988[P]	1 763 872	741 691	2 505 563

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2g : Manitoba

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	193 401	41 380	234 781
1986-1987	200 241	37 947	238 188
1987-1988[P]	218 480	40 881	259 361
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	5 110	1 983	7 093
1986-1987	6 583	2 256	8 839
1987-1988[P]	6 748	2 313	9 061
Total			
1985-1986	198 511	43 363	241 874
1986-1987	206 824	40 203	247 027
1987-1988[P]	225 228	43 194	268 422

Tableau 2h : Saskatchewan

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	184 039	29 282	213 321
1986-1987	202 116	34 570	236 686
1987-1988[P]	188 776	31 063	219 839
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	10 660	1 658	12 318
1986-1987	20 062	2 947	23 009
1987-1988[P]	11 905	1 701	13 606
Total			
1985-1986	194 699	30 940	225 639
1986-1987	222 178	37 517	259 695
1987-1988[P]	200 681	32 764	233 445

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2i : Alberta

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	511 059	222 899	733 958
1986-1987	559 700	236 353	796 053
1987-1988[P]	560 141	227 693	787 834
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	25 105	51 199	76 304
1986-1987	33 076	67 455	100 531
1987-1988[P]	31 306	63 846	95 152
Total			
1985-1986	536 164	274 098	810 262
1986-1987	592 776	303 808	896 584
1987-1988[P]	591 447	291 539	882 986

Tableau 2j : Colombie-Britannique

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	331 241	175 147	506 388
1986-1987	359 549	168 351	527 900
1987-1988[P]	395 628	182 354	577 982
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	4 664	96	4 760
1986-1987	2 984	78	3 062
1987-1988[P]	20 840	545	21 385
Total			
1985-1986	335 905	175 243	511 148
1986-1987	362 533	168 429	530 962
1987-1988[P]	416 468	182 899	599 367

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2k : Yukon

Dépenses du gouvernement territorial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	34	3 468	3 502
1986-1987	30	5 086	5 116
1987-1988[P]	32	5 527	5 559
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	600	359	959
1986-1987	600	368	968
1987-1988[P]	631	387	1 018
Total			
1985-1986	634	3 827	4 461
1986-1987	630	5 454	6 084
1987-1988[P]	663	5 914	6 577

Tableau 2l : Territoires du Nord-Ouest

Dépenses du gouvernement territorial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1985-1986	57	4 512	4 569
1986-1987	74	8 865	8 939
1987-1988[P]	59	11 760	11 819
Bourses et aide aux étudiants			
1985-1986	849	566	1 415
1986-1987	1 116	1 076	2 192
1987-1988[P]	1 446	1 394	2 840
Total			
1985-1986	906	5 078	5 984
1986-1987	1 190	9 941	11 131
1987-1988[P]	1 505	13 154	14 659

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement territorial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Partie V

Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Partie V

Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Dans le discours du trône prononcé le 1er octobre 1986, le gouvernement fédéral a réaffirmé sa volonté de promouvoir, en collaboration avec les gouvernements des provinces et territoires, l'excellence et l'égalité des chances dans le système d'enseignement postsecondaire. L'aide financière accordée par le gouvernement fédéral dans ce domaine revêt plusieurs formes, des contributions versées aux gouvernements des provinces et territoires au titre du Financement des programmes établis à l'aide aux chercheurs ou aux étudiants.

Cette partie du rapport donne un aperçu de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, décrit les différents programmes et fait un exposé sommaire du financement consenti par les ministères et organismes fédéraux. Elle offre, tout d'abord, un aperçu des principaux domaines d'intérêt qui sous-tendent l'appui du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire.

Domaines d'intérêt en matière d'enseignement postsecondaire

L'un des grands objectifs de l'enseignement postsecondaire, le **perfectionnement des ressources humaines au Canada**, justifie en grande partie le soutien du gouvernement fédéral. Les deux ordres de gouvernement tiennent à assurer que chaque nouvelle génération de Canadiens puisse acquérir les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires pour pouvoir contribuer au développement social et économique du pays. C'est à cette fin que le gouvernement fédéral continue de faire des investissements dans le système d'enseignement postsecondaire.

L'intérêt du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire tient également, depuis longtemps, au **rôle des universités en matière de recherche et d'avancement des connaissances**. De nos jours, les conseils subventionnaires de recherches et les autres formes d'aide fédérale directe constituent une source primordiale d'aide aux coûts directs de la recherche universitaire. Les provinces, par le biais des subventions de fonctionnement qu'elles versent aux universités, assurent la plus grande part des coûts indirects de la recherche menée dans les universités canadiennes. Certaines provinces soutiennent aussi de plus en plus les coûts directs de la recherche universitaire.

Par l'enseignement dispensé et les recherches effectuées, l'enseignement postsecondaire joue un rôle essentiel dans le **développement social et culturel du Canada**. Le gouvernement fédéral est très conscient de l'importance de ce rôle depuis que la Commission Massey l'a explicitement reconnu en 1951. Il constitue une troisième raison justifiant une bonne part de l'aide fédérale à ce secteur.

L'**accessibilité à l'enseignement postsecondaire** pour tous les Canadiens qui pourraient en bénéficier demeure l'un des objectifs centraux de la politique fédérale en la matière. Les principaux mécanismes utilisés pour collaborer avec les provinces et les territoires à cette fin sont les transferts fiscaux, visant à assurer l'accès à des programmes de haut calibre pour tous les Canadiens qui possèdent les qualités requises, et les diverses formes d'aide aux étudiants, particulièrement le Programme canadien de prêts aux étudiants.

L'aide du gouvernement fédéral est également liée à certains **objectifs plus précis**, notamment :

- Promouvoir les **langues officielles dans l'enseignement** au niveau postsecondaire au moyen de contributions aux provinces et aux territoires, ainsi qu'au moyen de programmes permettant d'apporter une aide plus directe pour l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et l'enseignement de la seconde langue officielle;

- Permettre aux **Indiens et aux Inuit** de faire des études postsecondaires;

- Administrer les **collèges militaires** et dispenser une formation avancée aux **agents de la Garde côtière** et à d'autres employés de la fonction publique fédérale;

- Remplir un certain nombre d'**obligations internationales au chapitre de l'éducation**, entre autres : appuyer les études canadiennes à l'étranger, encourager les étudiants étrangers à venir étudier au Canada et participer à des colloques internationaux sur l'enseignement supérieur;

- Promouvoir la **recherche et l'information relatives à l'enseignement postsecondaire** en soutenant le développement de la base de données de Statistique Canada, et en finançant certaines études importantes.

Enfin, le gouvernement fédéral estime qu'il est essentiel de collaborer étroitement avec les gouvernements des provinces et territoires, avec les universités et collèges, de même qu'avec tous ceux que l'enseignement supérieur au Canada intéresse, en vue de définir, dans **une optique nationale**, les orientations d'un secteur clé de l'avenir de notre pays. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) se sont joints pour parrainer le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire qui a eu lieu en octobre 1987.

On trouvera ci-après le détail des principales dépenses du gouvernement fédéral en matière d'enseignement postsecondaire.

1 Aperçu : aide fédérale

Compte tenu que la Constitution confie aux provinces la responsabilité en matière d'éducation, le gouvernement fédéral accorde son soutien à l'enseignement postsecondaire au Canada :

- Par des contributions aux provinces et aux territoires pour le Financement des programmes établis (FPE) et les Langues officielles dans l'enseignement (LOE);
- Par des programmes de soutien direct, principalement dans les secteurs de la recherche universitaire et de l'aide aux étudiants et dans les domaines de responsabilité fédérale, notamment les collèges militaires.

Comme on peut le voir au tableau 3 de la page suivante, la valeur totale de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire a été de 6,33 milliards en 1987-1988, ce qui constitue une augmentation de 4,1 p. 100 comparativement à l'année précédente. Cette aide a surtout été versée aux gouvernements des provinces et des territoires, lesquels ont reçu des paiements en espèces et des transferts de points d'impôt atteignant 5,03 milliards (79,5 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale) en vertu des arrangements du Financement des programmes établis et des contributions aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Le gouvernement du Canada a de plus consacré 1,30 milliard (20,5 p. 100 du total) à des programmes fédéraux de soutien direct à l'enseignement postsecondaire (graphique 2).

Graphique 2 : Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1987-1988[P]

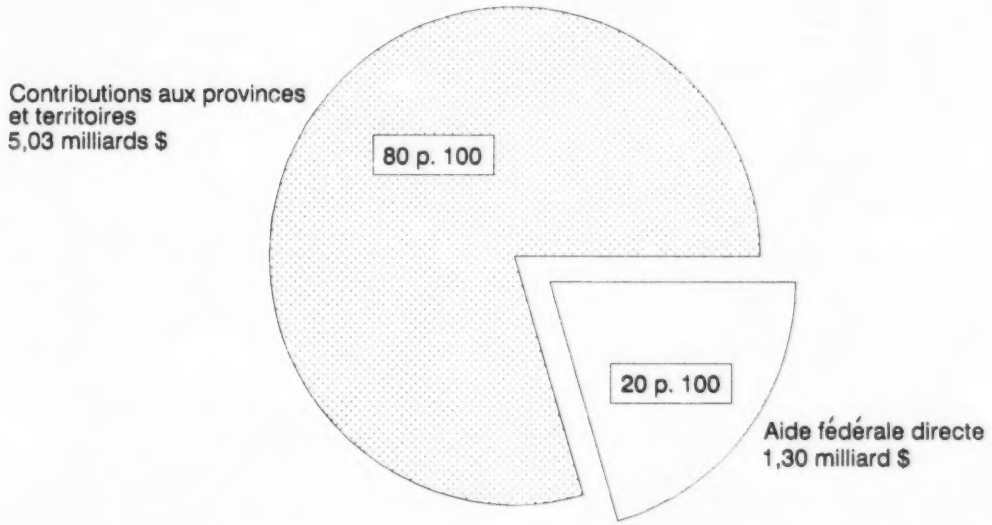

Graphique établi à partir des données du tableau 3.

Tableau 3 : Aide fédérale[1] à l'enseignement postsecondaire au Canada (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[P]
Contributions aux provinces et territoires			
Financement des programmes établis			
Transferts de points d'impôt	2 327,7	2 535,2	2 731,3
Transferts en espèces	2 277,8	2 232,3	2 241,9
Total partiel, Financement des programmes établis[2]	4 605,5	4 767,5	4 973,1
Langues officielles dans l'enseignement[3]	54,3	57,3	57,2
Valeur totale des contributions aux provinces et territoires[2]	4 659,8	4 824,8	5 030,4
Aide fédérale directe			
Recherche[4]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	260,3	268,1	286,6
Conseil de recherches médicales	151,4	157,1	163,8
Conseil de recherches en sciences humaines	36,2	39,4	44,2
Autres ministères et organismes	89,4	83,3	85,7
Total partiel, recherche	537,3	547,9	580,3
Aide aux étudiants[5]			
Programme canadien de prêts aux étudiants	228,7	279,8	288,3
Bourses d'études, de recherche et autres	142,3	142,5	143,4
Total partiel, aide aux étudiants	371,0	422,3	431,6
Responsabilités fédérales directes[6]			
Ministère de la Défense nationale	81,9	85,9	93,5
Autres	13,1	10,8	10,6
Total partiel, responsabilités fédérales directes	95,0	96,7	104,1
Autres programmes et coûts administratifs[7]			
Autres programmes	136,6	151,1	141,5
Coûts administratifs	34,3	35,7	38,4
Total partiel, autres programmes et coûts administratifs	170,9	186,8	179,9
Total, aide fédérale directe	1 174,2	1 253,7	1 296,0
VALEUR TOTALE DE L'AIDE FÉDÉRALE[2]	5 834,0	6 078,6	6 326,3

Source : **Données sur les dépenses,** Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les organismes répertoriés dans les annexes A et B de la *Loi sur l'administration financière* et dans les parties 1 et 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.* Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins les recouvrements.

Source : **Données sur les transferts de points d'impôt,** Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 12 juillet 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 29 février 1988, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1988, pour 1987-1988.

(suite)

Tableau 3 (suite)

1 L'aide englobe les dépenses du gouvernement fédéral et les recettes fiscales du FPE cédées au titre de l'enseignement postsecondaire.

2 Les grands totaux et les totaux partiels englobant à la fois des données sur les transferts de points d'impôt et sur les dépenses ont été établis par le Secrétariat d'État du Canada. On trouvera au tableau 5 la répartition, par province et territoire, des contributions du Financement des programmes établis.

3 Les données englobent les contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour les Langues officielles dans l'enseignement. Certains programmes des Langues officielles dans l'enseignement qu'appuie directement le Secrétariat d'État du Canada sont compris sous la rubrique Autres programmes et coûts administratifs au tableau 3. On trouvera des précisions aux tableaux 6 et 7. Seules les dépenses des Langues officielles dans l'enseignement relatives à l'enseignement postsecondaire sont incluses dans les tableaux.

4 Les données englobent toute l'aide fédérale directe liée à la recherche universitaire, à l'exception : a) des sommes destinées à des particuliers au chapitre de l'aide à l'éducation qui sont assimilées à la catégorie Aide aux étudiants et b) des dépenses administratives, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. On trouvera des précisions au tableau 8.

5 Les données englobent toutes les dépenses, nettes des recouvrements, destinées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. On trouvera des précisions au tableau 9. Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants comprennent le paiement de remplacement versé au Québec mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. Les données englobent les sommes que des étudiants reçoivent des conseils de recherches au chapitre de l'aide à l'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes au tableau 11.

6 Les données englobent les dépenses liées directement au fonctionnement des écoles fédérales. On trouvera des précisions au tableau 10.

7 Les données englobent toutes les dépenses des programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire qui ne sont mentionnées dans aucune autre catégorie ainsi que les dépenses qui sont explicitement décrites comme des dépenses administratives, par exemple, celles des Langues officielles dans l'enseignement, des conseils de recherches et du Programme canadien de prêts aux étudiants. On trouvera des précisions au tableau 11.

2 Contributions aux provinces et aux territoires

2.1 Financement des programmes établis (FPE)

La *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* autorise le gouvernement fédéral à verser des contributions en espèces et en points d'impôt aux gouvernements des provinces et territoires au titre des services de santé assurés, des services complémentaires de santé et de l'enseignement postsecondaire. (Voir la note explicative 3 à la fin du rapport.) Ces contributions constituent le Financement des programmes établis, une appellation désignant les accords en vertu desquels l'aide fédérale est versée sous forme de contributions globales, c'est-à-dire qui ne sont pas liées aux dépenses provinciales et territoriales relatives à ces programmes.

La loi répartit le transfert du FPE entre l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé assurés. En 1987-1988, les transferts fédéraux, en espèces ou sous forme de points d'impôt, aux gouvernements des provinces et territoires aux fins de l'enseignement postsecondaire et de la santé, ont atteint 17,8 milliards; de cette somme, 4,97 milliards (27,9 p. 100) ont été transférés, conformément à la formule spécifiée dans la loi, «au titre de l'enseignement postsecondaire».

Les provinces, cependant, ne sont pas liées par cette répartition et allouent les contributions du FPE à des programmes selon leurs propres priorités. En fait, la répartition spécifiée dans la loi ne correspond pas nécessairement à l'allocation des fonds faite présentement par chaque province. Les provinces sont donc d'avis que les transferts devraient être présentés comme un seul transfert global. Dès lors, elles s'opposent à ce que le FPE au titre de l'enseignement postsecondaire soit présenté comme un transfert distinct dans ce rapport.

Calcul des contributions au titre de l'enseignement postsecondaire

Le ministère des Finances calcule les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire séparément de celles pour la santé, tel que spécifié dans la loi. Le calcul est effectué de la façon décrite ci-dessous.

La contribution fédérale au titre du financement de l'enseignement postsecondaire est déterminée en fonction de la valeur par habitant des transferts fédéraux aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire pour l'année de référence 1975-1976. (Voir la note explicative 4 à la fin du rapport.) À cette valeur s'applique chaque année un facteur d'indexation établi en fonction de la croissance du produit national brut. On obtient ainsi un montant par habitant, qu'on multiplie par le chiffre de la population de la province ou du territoire en question. Le produit de l'opération constitue **les droits au titre de l'enseignement postsecondaire** pouvant être versés au titre de l'enseignement postsecondaire pour une année donnée. On trouvera au tableau 4 les droits au titre de l'enseignement postsecondaire qui ont été versés à chaque province et territoire pour les années 1985-1986 à 1987-1988. Comme on le constatera, ces droits ont atteint 5,10 milliards en 1987-1988, soit une augmentation de 6,1 p. 100 par rapport à 1986-1987.

Tableau 4 : Droits[1] au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Transferts en espèces													
1985-1986	57 829	12 749	88 135	71 834	431 193	792 299	107 664	119 713	199 727	292 659	2 221	4 696	2 180 719
1986-1987[P]	59 865	13 340	91 975	74 831	443 535	821 749	112 835	106 406	235 102	310 426	2 201	5 445	2 277 710
1987-1988[P]	62 342	13 967	96 431	78 153	456 693	883 354	118 387	111 254	220 342	324 229	2 630	5 318	2 373 100
Transferts en points d'impôt													
1985-1986	44 556	9 824	67 906	55 346	735 836	821 212	82 953	60 943	221 010	221 524	1 989	4 602	2 327 701
1986-1987[P]	48 024	10 701	73 783	60 028	797 998	908 259	90 516	85 359	215 794	238 029	2 261	4 471	2 535 223
1987-1988[P]	50 840	11 390	78 640	63 733	856 510	963 310	96 543	90 728	253 818	258 552	2 230	4 980	2 731 274
Total des transferts													
1985-1986	102 385	22 573	156 041	127 180	1 167 029	1 613 511	190 617	180 656	420 737	514 183	4 210	9 298	4 508 420
1986-1987[P]	107 889	24 041	165 758	134 859	1 241 533	1 730 008	203 351	191 765	450 896	548 455	4 462	9 916	4 812 933
1987-1988[P]	113 182	25 357	175 071	141 886	1 313 203	1 846 664	214 930	201 982	474 160	582 781	4 860	10 298	5 104 374

Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul définitif, 12 juillet 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 29 février 1988, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1988 pour 1987-1988

1 Les montants sont indiqués en fonction des droits et diffèrent des montants versés aux gouvernements des provinces et des territoires pour chaque année financière dont fait mention le tableau 5.

Les droits au titre de l'enseignement postsecondaire versés aux provinces et aux territoires le sont sous forme de transferts en espèces et de transferts de points d'impôt. Les transferts de points d'impôt consistent en une réduction du taux fédéral de l'impôt sur le revenu, permettant ainsi aux provinces et aux territoires d'augmenter leurs propres recettes fiscales sans pour autant alourdir le fardeau de leurs contribuables. Ces transferts sont l'équivalent d'une dépense pour le gouvernement fédéral puisqu'une partie de ses recettes fiscales sont ainsi cédées et que, d'autre part, il en résulte des versements plus élevés aux termes des arrangements fédéraux-provinciaux relatifs à la péréquation, prévus par le même texte législatif.

Les provinces sont en désaccord avec la loi fédérale qui exige que l'on considère, comme contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire, les recettes fiscales fédérales provenant de l'impôt sur le revenu qui sont cédées aux provinces à cette fin. Elles considèrent que ces sommes constituent en fait des recettes fiscales provinciales.

Le **transfert de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire** représente 32,1 p. 100 du total des points d'impôt assujettis à la péréquation. Le **transfert en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire** est un montant résiduel égal à la différence entre le droit total au titre de l'enseignement postsecondaire, et la valeur des points d'impôt qui sont transférés à ce même titre.

Le Secrétariat d'État du Canada est responsable d'effectuer les paiements en espèces prévus dans le programme de financement au titre de l'enseignement postsecondaire. Pour une année donnée, ces paiements englobent non seulement la portion des paiements en espèces pour le droit de l'année en cours, mais aussi divers ajustements du calcul des transferts en espèces des droits des années précédentes, ajustements qui sont effectués lorsque les valeurs des points d'impôt, du chiffre de la population, du produit national brut et d'autres variables intervenant dans les calculs sont réévaluées. Le tableau 5 présente les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis, calculées selon ces modalités. On constatera que les paiements en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis se sont élevés à 2,24 milliards en 1987-1988.

2.2 Langues officielles dans l'enseignement

2.2.1 *Aperçu*

Le gouvernement du Canada accorde une aide financière aux provinces et territoires pour leur permettre de défrayer les coûts supplémentaires associés au maintien et au développement de deux types de programmes, soit les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la seconde langue officielle à tous les niveaux : primaire, secondaire et postsecondaire. L'administration de cette aide relève de la Direction des langues officielles dans l'enseignement, établie au Secrétariat d'État en 1970. Des ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et territoires régissent les contributions faites dans le cadre de ce programme.

Tableau 5 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Transferts en espèces[1]													
1985-1986	60 611	13 273	91 688	75 106	461 172	832 079	111 699	120 804	205 676	299 225	2 245	4 218	2 277 796
1986-1987	60 212	13 340	92 188	75 134	434 803	809 866	112 455	109 255	207 367	311 586	2 281	3 809	2 232 296
1987-1988	59 547	13 516	92 668	74 393	391 056	815 699	113 667	107 518	243 012	321 192	2 980	6 616	2 241 864
Transferts en points d'impôt[2]													
1985-1986	44 556	9 824	67 906	55 346	735 836	821 212	82 953	60 943	221 010	221 524	1 989	4 602	2 327 701
1986-1987	48 024	10 701	73 783	60 028	797 998	908 259	90 516	85 359	215 794	238 029	2 261	4 471	2 535 223
1987-1988	50 840	11 390	78 640	63 733	856 510	963 310	96 543	90 728	253 818	258 552	2 230	4 980	2 731 274
Total des transferts[3]													
1985-1986	105 167	23 097	159 594	130 452	1 197 008	1 653 291	194 652	181 747	426 686	520 749	4 234	8 820	4 605 497
1986-1987	108 236	24 041	165 971	135 162	1 232 801	1 718 125	202 971	194 614	423 161	549 615	4 542	8 280	4 767 519
1987-1988	110 387	24 906	171 308	138 126	1 247 566	1 779 009	210 210	198 246	496 830	579 744	5 210	11 596	4 973 138

1 Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988. Les montants en espèces sont indiqués en fonction des paiements et représentent les montants versés aux provinces et aux territoires durant les années en question.

2 Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul définitif, 12 juillet 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 29 février 1988, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1988 pour 1987-1988.

3 Le total des transferts a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

Cette aide financière correspond à des objectifs nationaux qui sont de promouvoir, d'encourager et de favoriser l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle de chaque province ou territoire, et de donner aux Canadiens l'occasion d'apprendre leur seconde langue officielle.

2.2.2 *Dépenses*

Le Secrétaire d'État a annoncé, en juin 1988, le renouvellement du Programme des langues officielles dans l'enseignement pour une période de cinq ans, soit de 1988-1989 à 1992-1993, et un nouveau protocole d'ententes bilatérales a été conclu pour la même période avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. (Voir la note explicative 5 à la fin du rapport.)

Dans le cadre du Protocole et des ententes bilatérales, le gouvernement fédéral accorde une aide financière aux provinces et territoires au titre des frais supplémentaires qu'elles assument pour le fonctionnement des programmes existants ainsi que pour la mise en oeuvre des nouvelles activités. La contribution fédérale est accordée sous quatre catégories de dépenses de programme :

- Aide à l'infrastructure;
- Élaboration et développement de programmes;
- Formation et perfectionnement des enseignants;
- Appui aux étudiants.

Sous le volet Infrastructure, le nouveau protocole prévoit que la composante postsecondaire sera élargie pour inclure les inscriptions dans les programmes de formation des enseignants et dans les cours offerts en langue de la minorité par des institutions considérées comme appartenant à la majorité : les contributions seront établies désormais selon le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes et cours offerts dans la langue de la minorité et dans les programmes de formation des maîtres pour l'enseignement des langues officielles offerts dans les institutions postsecondaires.

En 1987-1988, les contributions fédérales aux provinces et territoires dans le cadre des ententes bilatérales relatives aux langues officielles dans l'enseignement se sont élevées à 199 millions de dollars. Au niveau postsecondaire, elles ont atteint 57,2 millions de dollars (tableau 6)*.

En plus d'accorder des contributions aux provinces et territoires pour les Langues officielles dans l'enseignement, le gouvernement fédéral finance des programmes nationaux visant à promouvoir l'apprentissage des deux langues officielles du Canada.

- Le protocole d'ententes sur les Langues officielles dans l'enseignement prévoit le financement complet par le gouvernement fédéral de deux programmes nationaux qu'administre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) en collaboration avec les provinces et les territoires : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles. En 1987-1988, ces

* Sous la rubrique : Contributions aux provinces et territoires, Langues officielles dans l'enseignement, au tableau 3.

Tableau 6 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement[1] (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Aide à l'infrastructure													
1985-1986	0	0	106	11 025	24 194	3 515	692	12	109	12	0	0	39 665
1986-1987	0	0	115	12 618	24 396	3 544	773	12	111	12	0	0	41 581
1987-1988[P]	0	0	116	12 561	24 437	3 606	911	12	131	19	0	0	41 793
Élaboration et développement de programmes													
1985-1986	0	77	208	3 844	0	1 000	207	7	346	126	0	0	5 815
1986-1987	0	82	207	3 513	0	1 228	416	0	823	140	0	0	6 409
1987-1988[P]	0	61	83	3 626	0	1 513	547	0	665	109	0	0	6 604
Formation et perfectionnement des enseignants													
1985-1986	70	93	190	221	750	1 414	158	345	547	905	13	20	4 726
1986-1987	300	103	223	341	750	1 483	144	520	248	884	23	20	5 039
1987-1988[P]	265	114	172	341	825	1 159	125	626	255	1 005	22	22	4 931
Appui aux étudiants													
1985-1986	180	73	121	253	1 500	828	301	279	319	240	14	20	4 128
1986-1987	162	82	162	130	1 500	933	321	315	395	246	18	23	4 287
1987-1988[P]	243	73	200	130	1 425	697	321	351	179	240	25	16	3 900
Total													
1985-1986	250	243	625	15 343	26 444	6 757	1 358	643	1 321	1 283	27	40	54 334
1986-1987	462	267	707	16 602	26 646	7 188	1 654	847	1 577	1 282	41	43	57 316
1987-1988[P]	508	248	571	16 658	26 687	6 975	1 904	989	1 230	1 373	47	38	57 228

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988.

1 Ce tableau fait état seulement de la partie des contributions des Langues officielles dans l'enseignement versée aux provinces et territoires pour l'enseignement postsecondaire. Il exclut l'aide accordée aux autres niveaux d'enseignement dans le cadre de ce programme ainsi que les dépenses directes.

deux programmes ont entraîné des dépenses respectives de 10,2 et 7,26 millions de dollars.

- Comme complément aux arrangements fédéraux-provinciaux, le gouvernement fédéral accorde également une aide financière directe à des organisations bénévoles, à des associations professionnelles et aux universités canadiennes en vertu du Programme de perfectionnement linguistique. En 1987-1988, les dépenses de ce programme destinées au niveau postsecondaire se sont élevées à 204 000 $.

Cette aide est comptabilisée dans la section 3.4 relative à l'aide fédérale directe*.

En résumé, les dépenses fédérales consacrées en 1987-1988 aux Langues officielles dans l'enseignement, pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, se sont élevées à 219 millions. Ainsi que le montre le tableau 7, 75,3 millions de cette somme ont été alloués au niveau postsecondaire : (a) 57,2 millions sous la forme de contributions aux provinces et territoires, et (b) 18,1 millions sous la forme de programmes de soutien direct.

Tableau 7 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement[1] (en milliers de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[P]
Contributions aux provinces et territoires			
Aide à l'infrastructure	39 665	41 581	41 793
Élaboration et développement de programmes	5 815	6 409	6 604
Appui aux étudiants	4 726	5 039	4 931
Formation et perfectionnement des enseignants	4 128	4 287	3 900
Total partiel, contributions aux provinces et territoires	54 334	57 316	57 228
Aide fédérale directe			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues	9 438	9 801	10 199
Programme des moniteurs de langues officielles	5 360	6 571	7 255
Coûts administratifs	403	404	442
Programme de perfectionnement linguistique	332	216	204
Total partiel, aide fédérale directe	15 533	16 992	18 100
TOTAL	69 867	74 308	75 328

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988.

1 Ce tableau fait état seulement de la partie de l'aide fédérale consacrée aux Langues officielles dans l'enseignement pour l'enseignement postsecondaire et comprend les contributions aux provinces et territoires ainsi que l'aide fédérale directe. On trouvera des précisions sur les contributions aux provinces et territoires au tableau 6. L'aide fédérale directe et les coûts administratifs sont compris dans les dépenses du Secrétariat d'État dont on fait état au tableau 11.

* Sous les rubriques : Aide fédérale directe, Autres programmes et coûts administratifs, au tableau 3; et Autres programmes et Coûts administratifs, Secrétariat d'État du Canada, au tableau 11.

3 Aide fédérale directe à l'enseignement postsecondaire

Outre les transferts et les contributions aux provinces et aux territoires dont il vient d'être question, le gouvernement du Canada soutient directement l'enseignement postsecondaire, entre autres, en finançant la recherche universitaire, en venant en aide aux étudiants et en aidant le personnel militaire, les Indiens et les Inuit à poursuivre des études supérieures.

En 1987-1988, les dépenses liées aux programmes d'aide directe du gouvernement fédéral ont atteint 1,30 milliard, ce qui représente 36,0 p. 100 de toutes les dépenses fédérales en espèces en matière d'enseignement postsecondaire, ou encore 20,5 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale.

3.1 Recherche

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'aide qu'il accorde aux conseils subventionnaires de recherches et aux autres activités de recherche universitaire est la plus grande source de financement des coûts directs de la recherche menée dans les universités canadiennes. Les gouvernements provinciaux, par le biais des subventions de fonctionnement qu'ils accordent aux universités, couvrent la plus grande partie des coûts indirects ou frais généraux de la recherche. Certaines provinces soutiennent aussi de plus en plus les coûts directs de la recherche qui s'insère dans leurs priorités. Le secteur privé est aussi une source de financement importante pour la recherche universitaire.

Aide fédérale à la recherche

Depuis 1978, l'aide fédérale à la recherche universitaire a principalement relevé des trois conseils subventionnaires de recherches. Cependant, d'autres organismes et ministères fédéraux contribuent de façon significative au financement de la recherche dans leurs domaines de compétence.

Dans le contexte de l'aide nationale à la recherche, il y a lieu de mentionner les contributions du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie (MEST) et celles du Conseil des sciences du Canada (CSC) :

- Le secrétaire du MEST est le principal conseiller scientifique auprès du gouvernement fédéral et il préside le comité de coordination des trois conseils de recherches. MEST assure les services de secrétariat auprès du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST) qui est présidé par le Premier ministre et qui est chargé de recommander des mesures à prendre pour accroître les activités scientifiques et technologiques au sein de l'industrie, des gouvernements et des universités. Le MEST est également chargé de l'élaboration d'InnovAction, la stratégie du gouvernement en matière de science et de technologie. Cette stratégie prévoit des mesures précises visant à renforcer les secteurs clés des sciences et de la technologie dont la recherche universitaire, le perfectionnement des ressources humaines et l'enseignement des sciences et de la technologie au grand public. En 1987-1988, le MEST a commencé à verser à l'Institut canadien des recherches avancées une partie des 7 millions de dollars qu'il entend répartir sur quatre ans.

- Le Conseil des sciences du Canada est l'organisme consultatif officiel en matière de sciences et de technologie. Institué en 1966, il a pour mandat premier d'analyser les grands dossiers scientifiques et technologiques, de proposer des orientations au gouvernement, de sensibiliser les Canadiens aux répercussions de la science et de la technologie sur leurs vies et de stimuler la discussion des politiques scientifiques et technologiques au sein des gouvernements, de l'industrie et des établissements d'enseignement supérieur. Comptable au Parlement par l'entremise du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, le Conseil des sciences jouit d'une grande autonomie de fonctionnement par rapport au gouvernement; il établit ses propres programmes de recherche et il en publie lui-même les résultats. En 1988, il a publié un rapport sur l'importance des universités pour le renouveau économique.

Total des dépenses fédérales

Compte tenu de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs liés à la recherche, le gouvernement fédéral a consacré 680 millions de dollars à la recherche universitaire et aux activités connexes en 1987-1988. (Voir la note explicative 6 à la fin du rapport.)

Si l'on ne tient pas compte de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs, le total des dépenses s'établit à 580 millions en 1987-1988, ce qui représente une hausse de 5,9 p. 100 par rapport à 1986-1987. Sur ces 580 millions, un montant de 495 millions (85,2 p. 100) a été acheminé par l'entremise des conseils de recherches, et un montant de 85,7 millions, par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes (tableau 8).

3.1.1 Conseils de recherches

L'aide fédérale directe à l'appui de la recherche universitaire est principalement versée par le biais des trois conseils de recherches : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). La mission première de ces conseils est de soutenir la recherche universitaire et les activités connexes, et de contribuer à la formation des personnes hautement qualifiées dont le Canada a besoin dans le domaine de la recherche.

Outre ces objectifs généraux, le CRSNG s'intéresse tout particulièrement à l'application des découvertes scientifiques et technologiques à l'industrie, dans l'intérêt du développement économique. Le CRM vise l'intégration technologique des services de santé dans le secteur public aussi bien que privé. Le CRSNG et le CRSH consacrent également une partie de leurs budgets à la recherche stratégique qui répond à des besoins nationaux spécifiques. Les deux conseils déterminent les domaines stratégiques de recherche en collaboration avec le milieu universitaire et le gouvernement fédéral.

Les conseils de recherches jouissent d'une grande autonomie de fonctionnement par rapport au gouvernement, même s'ils font rapport au Parlement par l'entremise des ministres responsables. Des représentants du milieu de la recherche utilisent un système d'évaluation par les pairs pour l'examen des demandes d'aide soumises aux conseils. Les chercheurs et les universitaires sont directement représentés au sein des conseils.

L'aide est consentie sous forme de subventions et de bourses d'études. Les fonds accordés par l'entremise des conseils de recherches sont consacrés aux dépenses directes de recherche, les frais généraux étant généralement imputés au budget de fonctionnement des universités.

Tableau 8 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, recherche et dépenses connexes[1] (en millions de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[p]
Conseils de recherches[2]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	260,3	268,1	286,6
Conseil de recherches médicales	151,4	157,1	163,8
Conseil de recherches en sciences humaines	36,2	39,4	44,2
Total partiel, conseils de recherches	447,9	464,6	494,6
Autres ministères et organismes			
Conseil national de recherches	30,6	28,9	29,3
Santé et Bien-être social Canada	9,3	9,3	15,9
Défense nationale	7,6	7,4	11,4
Énergie, Mines et Ressources	5,9	6,5	6,9
Agriculture Canada	11,4	10,9	5,4
Autres	24,6	20,2	16,9
Total partiel, autres ministères et organismes	89,4	83,3	85,7
TOTAL	537,3	547,9	580,3

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988.

1 Englobe toute l'aide fédérale directe reliée à la recherche universitaire, à l'exception : a) des sommes versées à des particuliers pour l'aide à l'enseignement et qui sont comprises dans les données de la catégorie Aide aux étudiants (voir tableau 9), et b) des dépenses administratives, qui sont comprises dans les Coûts administratifs au tableau 11.

2 Les dépenses totales des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire ont été réparties en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Le tableau 8 ne rend compte que des dépenses engagées pour l'aide à la recherche. Les tableaux 9 et 11 font état des dépenses consacrées respectivement à l'aide aux étudiants et à l'administration. Le graphique 3 représente les dépenses totales des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire selon ces trois catégories.

Dépenses

En 1987-1988, les trois conseils de recherches ont consacré un total de 574 millions au secteur de l'enseignement postsecondaire (graphique 3) : 495 millions à la recherche universitaire comme telle; 57,6 millions à l'aide aux étudiants et 21,9 millions aux dépenses administratives.

Le budget fédéral de février 1986 comportait un plan quinquennal (de 1986-1987 à 1990-1991) de financement de la recherche universitaire par le biais des trois conseils de subvention. En plus de stabiliser les budgets de base des conseils de subvention, le plan prévoyait de verser la contrepartie des contributions du secteur privé à la recherche

universitaire jusqu'à concurrence de 380 millions de dollars en quatre ans, à compter de 1987-1988. Conformément à cette politique, les contributions du secteur privé aux projets de recherche universitaire jugés admissibles entraînent de la part du gouvernement fédéral le versement de montants équivalents aux conseils de recherches, lesquels affectent ces crédits à leurs programmes de subventions et de bourses. Ces projets peuvent être des projets de recherche fondamentale ou des projets menés conjointement par les universités et le secteur privé. D'après les rapports que les conseils de subvention ont fournis au MEST, les contributions du secteur privé à la recherche universitaire, en 1987-1988, ont totalisé 129 millions, beaucoup plus que l'objectif de contrepartie visé pour la première année, soit 44,5 millions. En vertu du plan de financement, les fonds disponibles pour la recherche universitaire pourraient être de 3,7 milliards en cinq ans.

Graphique 3 : Dépenses des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire, de 1985-1986 à 1987-1988[P]

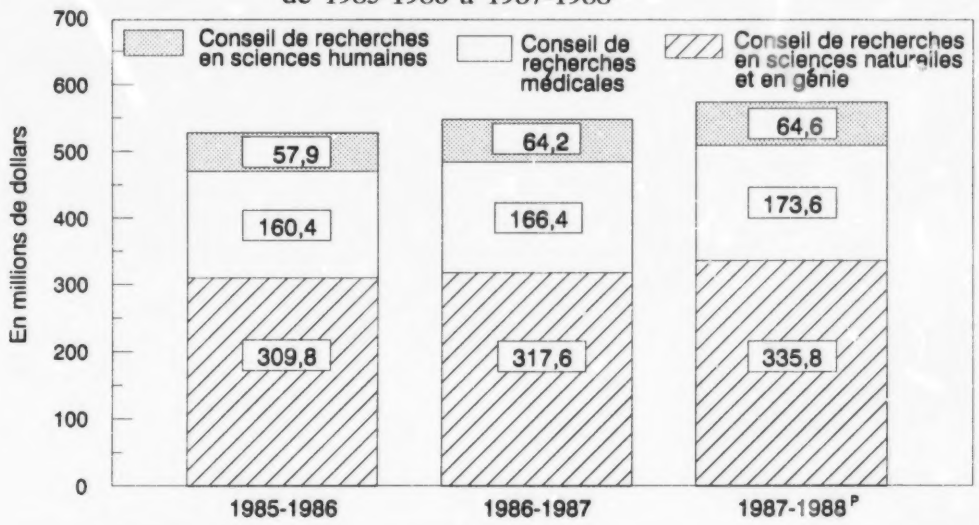

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988.

Les dépenses totales des conseils de recherches comprennent l'aide à la recherche, l'aide aux étudiants et les dépenses administratives.

3.1.2 Autres ministères et organismes

Plusieurs ministères et organismes fédéraux soutiennent la recherche universitaire en y consentant des subventions et des contributions dans leurs domaines de compétence, en octroyant des contrats de recherche pour fins internes ou en fournissant d'autres services liés à la recherche.

Principaux bailleurs de fonds

En 1987-1988, les ministères et organismes fédéraux, mis à part les conseils de recherches, ont affecté 85,7 millions à la recherche universitaire, 13,2 millions à l'aide aux étudiants se consacrant à la recherche et 6,34 millions aux dépenses administratives s'y rapportant, pour une contribution totale de 105 millions. Voici, par ordre d'importance décroissant, les principaux bailleurs de fonds :

- **Le Conseil national de recherches du Canada** dont la principale mission est de faire de la recherche pour l'industrie et le gouvernement, offre également d'importants services à la communauté universitaire. Les échanges permanents du CNRC avec les universités couvrent des programmes comme le Programme d'adjoints d'été, le Programme coopératif de formation pour étudiants et le Programme de scientifiques invités. Le personnel du CNRC prête son assistance à diverses activités en qualité de professeurs adjoints, maîtres de conférences, directeurs de thèses, ou accueille des étudiants travaillant à une partie de leur maîtrise ou doctorat au CNRC. Le CNRC contribue en outre au maintien des lignes de communication entre les chercheurs grâce à des mécanismes comme l'impartition de travaux de recherche à des chercheurs universitaires et la participation de professeurs d'université aux travaux de nombreux comités du CNRC. Les propres installations et moyens de recherche du CNRC sont régulièrement utilisés par des professeurs d'université et par des étudiants de deuxième et troisième cycles. En 1987-1988, les dépenses du CNRC directement liées à l'aide à la recherche universitaire se sont élevées au total à 29,3 millions de dollars.

- **Santé et Bien-être social Canada** offre son soutien à la recherche universitaire surtout par l'entremise de son Programme national de recherche et de développement en matière de santé. Ce programme a pour objectif d'encourager la recherche sur les soins de santé et d'autres activités scientifiques qui concourent aux objectifs nationaux dans ce domaine et prolongent les initiatives du ministère lui-même. En 1987-1988, le ministère a consacré 15,9 millions de dollars à la recherche universitaire.

- **Le ministère de la Défense nationale** cherche à promouvoir l'excellence dans ses collèges militaires. En vertu de cette politique, le ministère décerne annuellement, par le biais du Programme de recherche académique, des bourses de recherche dans le domaine des sciences physiques et humaines. Les dépenses du ministère pour la recherche universitaire, en 1987-1988, ont atteint 11,4 millions.

- **Énergie, Mines et Ressources** a accordé, en 1987-1988, 6,9 millions aux universités canadiennes par le biais du Programme d'ententes de recherche, de contrats aux universités et de contributions.

- **Agriculture Canada** accorde des subventions et des contributions destinées au maintien d'un équilibre optimum entre la recherche au palier gouvernemental et les agences universitaires en ce qui concerne les problèmes de l'industrie agricole canadienne. Ces subventions et ces contributions se sont élevées à 5,4 millions en 1987-1988.

Services de recherche

Statistique Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques et les Musées nationaux du Canada contribuent pour beaucoup à la recherche universitaire. Toutefois, il n'est pas possible de calculer leurs dépenses directes dans ce domaine d'une façon qui permette d'en faire état dans le présent rapport.

3.2 Aide aux étudiants

3.2.1 Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) rend l'enseignement postsecondaire plus accessible et permet aux étudiants une plus grande latitude dans le choix d'un établissement d'enseignement, où qu'il soit situé au Canada. Institué en 1964 en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*, ce programme garantit les prêts des étudiants pouvant démontrer qu'ils ont un besoin réel d'emprunter et aide ainsi à défrayer le coût d'études postsecondaires à plein temps ou à temps partiel.

En vertu du PCPE, le gouvernement fédéral garantit les prêts que les banques à charte et d'autres établissements prêteurs désignés consentent aux étudiants auxquels les provinces et territoires participants délivrent des certificats d'admissibilité (attestations d'autorisation de prêt). Le gouvernement fédéral prend à sa charge l'intérêt sur les prêts pour des études à plein temps, et cela pendant toute la durée des études et les six mois qui suivent. En 1987-1988, la limite de prêt par semaine d'études pour les étudiants à plein temps était de 105 $. Dans le cas de prêts pour des études à temps partiel, c'est l'emprunteur qui assume immédiatement les frais d'intérêts et non le gouvernement du Canada.

Parmi les caractéristiques du programme, on peut noter :

- La remise de dette aux étudiants frappés d'une incapacité permanente;
- Une exemption d'intérêts et un report de remboursement pour une période maximale de 18 mois à l'intention des emprunteurs sans emploi ou affectés par une incapacité temporaire. (Dans le cas des étudiants à plein temps, il s'agit d'une prolongation de la période normale d'exemption d'intérêts de six mois suivant la fin des études.)

Les provinces et les territoires peuvent choisir d'administrer leurs propres programmes de prêts aux étudiants, plutôt que d'adhérer au PCPE, et recevoir un paiement de remplacement. Le Québec s'est prévalu de cette possibilité dès le lancement du Programme de prêts aux étudiants en 1964 et les Territoires du Nord-Ouest se sont retirés du programme à partir de l'année du prêt 1988-1989.

Administration du programme

Les gouvernements des provinces et des territoires participent à l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants. La *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* détermine la somme globale des prêts qui peuvent être garantis et définit la formule selon laquelle cette somme sera répartie entre les provinces et territoires. Les deux paliers de gouvernement s'entendent sur les critères dont se serviront les provinces et les territoires pour déterminer l'admissibilité des étudiants et évaluer leurs besoins. Les provinces et les territoires délivrent les certificats d'admissibilité grâce auxquels les étudiants peuvent obtenir un prêt d'une banque ou d'un autre établissement prêteur.

Les provinces et territoires se chargent également des opérations administratives, ce qui leur donne droit à une indemnité de la part du gouvernement fédéral. Les provinces et les territoires offrent aussi leur propre programme d'aide aux étudiants et déterminent le dosage entre les bourses, les prêts et les remises sur les prêts.

La Direction de l'aide aux étudiants du Secrétariat d'État du Canada est chargée de l'administration générale et de l'élaboration des lignes de conduite du Programme canadien de prêts aux étudiants. Les représentants aux niveaux fédéral, provincial et territorial du Comité consultatif inter-gouvernemental sur l'aide financière aux étudiants, (composé de hauts fonctionnaires) se rencontrent périodiquement pour formuler les critères administratifs de base et pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest participent aux différentes rencontres même s'ils n'adhèrent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

D'août 1987 à juillet 1988, année du prêt, quelque 221 000 étudiants à plein temps (environ 46 p. 100 des étudiants à plein temps de niveau postsecondaire, à l'exception de ceux du Québec) et quelque 500 étudiants à temps partiel ont obtenu des prêts garantis. Le montant de ces prêts garantis a atteint 589 millions. Durant cette même période, près de 14 800 étudiants ayant terminé leurs études ont bénéficié du Régime d'exemption d'intérêts*.

Dépenses fédérales

Ainsi que le montre le tableau 9, le coût du programme s'est élevé, durant l'année financière 1987-1988, à 288 millions de dollars, soit une augmentation de 3 p. 100 par rapport à 1986-1987. Ce montant inclut le paiement de remplacement au Québec de l'ordre de 77,4 millions, mais non les recouvrements qui ont atteint 56,7 millions de dollars au cours de la même année.

3.2.2 Bourses d'études, bourses de recherche et autres

Le gouvernement fédéral vient également en aide aux étudiants en leur offrant des bourses d'études, de recherche et d'entretien, des subventions, des contributions et des allocations de subsistance, ou encore en assumant leurs frais de scolarité. Ce type d'aide est considéré comme de l'aide aux étudiants, que celle-ci soit versée à l'étudiant même ou à ses parents.

Conseils de recherches

Tel que déjà mentionné, les conseils de recherches consacrent des fonds aux étudiants des niveaux de la maîtrise, du doctorat et du post-doctorat. (Le CRSNG offre également des bourses de recherche aux étudiants du premier cycle.) Ces fonds constituent une aide aux étudiants pour leurs dépenses plutôt qu'une contribution aux universités pour la recherche et sont inscrits dans la catégorie de l'aide aux étudiants aux fins du présent rapport.

* L'information ayant trait au nombres d'étudiants qui ont reçu des prêts et au montant des prêts qui ont été garantis provient du Secrétariat d'État du Canada.

Tableau 9 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, aide aux étudiants[1] (en millions de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[P]
Programme canadien de prêts aux étudiants[2]			
Coût des prêts[3]	173,3	207,4	210,9
Paiement de remplacement au Québec	55,5	72,4	77,4
Total, Programme canadien de prêts aux étudiants	228,7	279,8	288,3
Bourses d'études, d'entretien, etc.			
Conseils de recherches[4]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	38,3	37,7	36,6
Conseil de recherches en sciences humaines	16,1	19,9	15,3
Conseil de recherches médicales	5,4	5,7	5,7
Total partiel, conseils de recherches	59,8	63,2	57,6
Autres ministères et organismes			
Affaires indiennes et du Nord	28,6	26,2	37,9
Défense nationale	21,2	25,7	22,5
Agence canadienne de développement international	8,3	7,5	9,5
Affaires extérieures	4,1	4,7	6,6
Anciens combattants	4,8	3,7	3,5
Santé et Bien-être social Canada	6,9	6,0	2,5
Autres	8,6	5,5	3,2
Total partiel, autres ministères et organismes	82,5	79,3	85,8
Total, bourses d'études, d'entretien, etc.	142,3	142,5	143,4
TOTAL	371,0	422,3	431,6

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988.

1 Ces dépenses englobent toutes les sommes versées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes du tableau 11.

2 Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants englobent le paiement de remplacement au Québec, mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral qui sont comprises au tableau 11 sous Coûts administratifs, Secrétariat d'État du Canada.

3 Le coût des prêts englobe les dépenses prises en charge au nom des étudiants à plein temps et à temps partiel ainsi que les intérêts pris en charge au nom des emprunteurs nécessiteux. Les paiements sont nets des recouvrements et englobent les intérêts, les réclamations pour perte, décès et incapacité ainsi que les frais de services et de recouvrement.

4 Les dépenses totales des conseils de recherches liées à l'enseignement postsecondaire ont été divisées en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Seules les sommes consacrées à l'aide aux étudiants sont prises en considération dans le tableau 9. Le tableau 8 et le tableau 11 font état des sommes consacrées respectivement à la recherche et à l'administration.

En 1987-1988, les conseils de recherches ont consacré un total de 57,6 millions à cette forme d'aide aux étudiants, leur part respective étant comme suit :

- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie : 36,6 millions;
- Conseil de recherches en sciences humaines : 15,3 millions;
- Conseil de recherches médicales : 5,7 millions.

Ministères et organismes fédéraux

Nombre de ministères et d'organismes fédéraux viennent en aide à des étudiants qui se spécialisent dans des domaines se rapportant aux objectifs fédéraux. Les étudiants peuvent notamment obtenir de l'aide des ministères et des programmes suivants :

- **Le ministère des Affaires indiennes et du Nord** est responsable de l'éducation des Indiens inscrits et des Inuit. Dans le cadre du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Indiens canadiens et les Inuit, le ministère accorde des paiements directs aux Inuit et Indiens inscrits qui poursuivent des études postsecondaires. Ce programme rend l'enseignement postsecondaire plus accessible et aide les Indiens inscrits et les Inuit à améliorer leurs possibilités d'emploi tout en fournissant les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins en gestionnaires et en professionnels des collectivités indiennes et inuit. Des changements ont été apportés au programme en 1987-1988, dans le but de le maintenir en marge de son budget. Au même moment, le Ministre annonçait que l'on envisageait de faire d'autres changements au programme afin de l'améliorer; les changements considérés feront l'objet de discussions avec les dirigeants indiens. En 1987-1988, les paiements directs aux Inuit et aux Indiens inscrits dans le cadre de ce programme se sont élevés à 37,9 millions.

- **Le ministère de la Défense nationale** propose un Programme subventionné de formation universitaire au personnel des Forces canadiennes ainsi qu'un Programme d'études supérieures à ses officiers, pour répondre aux besoins des Forces. Les dépenses relatives à ces programmes se sont élevées respectivement à 15,6 millions et à 6,9 millions en 1987-1988.

- **L'Agence canadienne de développement international (ACDI)** a aidé, en 1987-1988, des personnes venues au Canada en provenance des pays du Tiers Monde, par le truchement du Programme de bourses du Commonwealth (3,8 millions), de bourses bilatérales (3,2 millions) et du Programme du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (2,0 millions). Le Programme de bourses de l'ACDI vient aussi en aide à des Canadiens qui aspirent à une carrière dans les domaines du développement international.

En 1987-1988, ces ministères et cet organisme ont consacré un total de 69,9 millions à l'aide aux étudiants; une somme supplémentaire de 15,8 millions venait d'autres ministères fédéraux (tableau 9).

3.3 Responsabilités fédérales directes pour l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement du Canada assume une responsabilité particulière pour l'éducation du personnel des Forces canadiennes, du personnel de la Garde côtière canadienne et des détenus des établissements correctionnels fédéraux. Il assume cette responsabilité principalement en finançant directement les établissements ou les installations d'enseignement postsecondaire destinés à chaque groupe.

- **Le ministère de la Défense nationale** dirige trois collèges militaires : le Royal Roads Military College de Victoria (Colombie-Britannique), le Royal Military College of Canada de Kingston (Ontario) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Québec). Chacun possède une charte universitaire octroyée par la province et a le pouvoir de décerner des grades. Les dépenses liées au financement des collèges militaires se sont établies à 71,3 millions en 1987-1988. Des indemnités ont aussi été versées aux étudiants pour un montant totalisant 22,3 millions. Tel qu'indiqué au tableau 9, le ministère de la Défense nationale consacre en outre des fonds à une série de programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire à l'intention du personnel des Forces canadiennes.

- **Transports Canada** administre le Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney (Nouvelle-Écosse). Les sujets des deux sexes qui aspirent à une carrière d'officier dans la Garde côtière peuvent y suivre un cours postsecondaire de quatre ans en navigation et en mécanique navale. En 1987-1988, les dépenses de fonctionnement du Collège ont atteint 7,8 millions de dollars et les allocations aux élèves-officiers se sont élevées à 0,6 million.

- **Le Solliciteur général du Canada**, par l'entremise du Service correctionnel, offre des cours de niveau postsecondaire dans les principaux pénitenciers fédéraux et/ou défraye les dépenses associées aux études que font des détenus dans les établissements d'enseignement postsecondaire locaux. Le ministère paye toutes les dépenses pour les cours de niveau collégial, alors que dans le cas de cours universitaires autorisés, les détenus doivent assumer une partie des frais. Les dépenses relatives aux études supérieures suivies par des détenus des prisons fédérales, dans le cadre du Programme d'éducation et de formation, se sont élevées à 2,2 millions en 1987-1988.

Le tableau 10 présente un résumé des dépenses fédérales liées aux responsabilités directes décrites précédemment, à l'exclusion des dépenses liées à l'aide aux étudiants.

3.4 Autres programmes fédéraux

Comme le montre le tableau 11, d'autres programmes fédéraux apportent une contribution importante à l'enseignement postsecondaire au Canada. Parmi ces programmes, financés par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord, de l'Agence canadienne de développement international, du Secrétariat d'État du Canada, d'Expansion industrielle régionale, de Santé et Bien-être social Canada, d'Énergie, Mines et Ressources et d'Agriculture Canada, on peut citer :

Tableau 10 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, responsabilités fédérales directes[1] (en millions de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[P]
Défense nationale			
Collèges militaires canadiens			
Financement des établissements	59,7	63,3	71,3
Indemnités	22,2	22,6	22,3
Total partiel, Défense nationale	81,9	85,9	93,5
Transport Canada			
Collège de la Garde côtière canadienne			
Financement des établissements	7,1	7,3	7,8
Indemnités	1,2	1,0	0,6
Total partiel, Transport Canada	8,3	8,4	8,4
Solliciteur général du Canada			
Service correctionnel Canada	4,8	2,5	2,2
TOTAL	95,0	96,7	104,1

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988.

1 Ces données englobent uniquement les dépenses directes du gouvernement fédéral pour le fonctionnement des écoles fédérales.

- **Le ministère des Affaires indiennes et du Nord** a, en 1987-1988, mis 70,7 millions à la disposition des bandes indiennes pour l'enseignement postsecondaire en vertu du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Indiens canadiens et les Inuit. Les bandes indiennes ont elles-mêmes distribué ces sommes à des étudiants désireux de poursuivre des études postsecondaires. Cette aide versée aux bandes indiennes s'ajoutait aux paiements directs faits aux Inuit et aux Indiens inscrits dans le cadre du même programme, lequel a déjà été décrit à la rubrique Aide aux étudiants. Les étudiants ne peuvent recevoir en même temps les deux formes d'aide, paiements directs et paiements par l'intermédiaire de la bande, accordés en vertu du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire.

  Des universités et instituts indiens de formation en gestion ont reçu des fonds dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit (2,9 millions en 1987-1988), pour faire des analyses de besoin de même que pour élaborer et dispenser des cours à l'intention des leaders indiens et inuit élus et de leurs employés.

Tableau 11 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, autres programmes et coûts administratifs (en millions de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[p]
Autres programmes[1]			
Affaires indiennes et du Nord			
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	43,4	69,2	70,7
Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit	3,0	2,8	2,9
Total partiel, Affaires indiennes et du Nord	46,4	72,0	73,6
Agence canadienne de développement international			
Programme des établissements d'enseignement	6,3	17,7	18,3
Autres programmes	3,3	5,0	5,0
Total partiel, Agence canadienne de développement international	9,6	22,7	23,3
Secrétariat d'État du Canada			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues	9,4	9,8	10,2
Programme des moniteurs de langues officielles	5,4	6,6	7,3
Autres programmes	1,1	2,1	1,7
Total partiel, Secrétariat d'État du Canada	15,9	18,5	19,1
Expansion industrielle régionale			
Programme d'action positive pour le nord du Manitoba	4,5	3,8	3,8
Autres programmes	2,5	5,9	3,2
Total partiel, Expansion industrielle régionale	7,0	9,7	7,0
Santé et Bien-être social Canada			
XV[me] Jeux olympiques d'hiver	15,8	14,4	5,1
Autres programmes	1,8	1,3	1,7
Total partiel, Santé et Bien-être social Canada	17,6	15,6	6,8
Énergie, Mines et Ressources	18,3	0,6	5,4
Agriculture Canada			
Programme agro-alimentaire	15,2	4,5	3,0
Service canadien des forêts	3,4	4,5	0,8
Total partiel, Agriculture Canada	18,7	9,0	3,8
Autres ministères et organismes	3,2	2,9	2,4
Total partiel, autres programmes	136,6	151,1	141,5
Coûts administratifs[2]			
Conseils de recherches	20,4	20,3	21,9
Autres ministères et organismes	13,9	15,4	16,4
Total partiel, coûts administratifs	34,3	35,7	38,4
TOTAL	170,9	186,8	179,9

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988.

1 Ces données englobent les programmes d'enseignement de niveau postsecondaire qui ne sont pris en considération nulle part ailleurs, mais non les montants explicitement assimilés aux dépenses administratives.

2 Ces données englobent tous les montants décrits explicitement comme des dépenses administratives. Le pourcentage global des frais d'administration pour la recherche au niveau universitaire a été estimé par Statistique Canada, à 100 p. 100 pour les conseils de recherches et à 10 p. 100 pour tous les autres ministères et organismes fédéraux. Ces estimations globales ne reflètent pas nécessairement la situation réelle qui existe dans un ministère ou un organisme particulier.

Le ministère a reçu, en 1987-1988, l'autorisation de subventionner les institutions postsecondaires indiennes de même que des programmes spéciaux destinés aux étudiants indiens de niveau postsecondaire. Le financement de ce programme ne sera cependant pas en vigueur avant 1988-1989.

- **L'Agence canadienne de développement international** finance un certain nombre de programmes de formation dans les pays en voie de développement, notamment à l'intérieur de leurs infrastructures institutionnelles et professionnelles.

  Le Programme des établissements d'enseignement (18,3 millions en 1987-1988) encourage les universités et les collèges canadiens ainsi que leurs établissements associés à poursuivre, en collaboration avec les établissements d'enseignement de pays en voie de développement, des activités et des programmes susceptibles d'accroître la capacité de ces pays d'atteindre leurs objectifs sociaux et économiques. Le Programme de promotion de la gestion vise à mettre au point des moyens novateurs de renforcer les compétences en gestion des pays en voie de développement. En 1987-1988, quatre autres programmes ont également apporté une aide à l'enseignement postsecondaire : le Programme des bourses du Commonwealth, le Programme des organisations non gouvernementales, le Programme des organisations bénévoles à vocation agricole, et les Programmes bilatéraux — stagiaires. Ces quatre programmes sont destinés à des groupes et à des associations.

- **Le Secrétariat d'État du Canada** assure la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière d'aide à l'éducation; il joue le rôle de chef de file fédéral dans les consultations fédérales-provinciales et administre certains grands programmes dans ce domaine.

  Au ministère, c'est le Secteur de l'aide à l'éducation qui assume ces fonctions. Celui-ci sert de point de convergence pour les activités d'aide et de développement de politiques dans ce domaine et pour les consultations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il assure également la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations non gouvernementales apparentées. Il fournit des avis au ministère des Affaires extérieures au sujet des questions internationales liées à l'éducation et représente, de concert avec des délégués qui proviennent entre autres des provinces, les intérêts du Canada à l'étranger. Le Secteur de l'aide à l'éducation s'intéresse également à l'élaboration de politiques, à l'établissement des données statistiques et à la conduite d'analyses financières sur les questions touchant à l'enseignement postsecondaire*. L'une des responsabilités du ministère dans ce domaine est la préparation du présent rapport au Parlement.

  Au nombre des programmes administrés par le Secteur de l'aide à l'éducation et qui ont été décrits dans les pages précédentes, on retrouve le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme des langues officielles dans l'enseignement.

  Tel que noté plus tôt dans le rapport, certains éléments du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont été regroupés sous la rubrique «Autres programmes» : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues, le

* Les dépenses liées aux études financées par le Direction des politiques et de l'analyse ont été assimilées aux dépenses administratives.

Programme des moniteurs de langues officielles et la partie postsecondaire du Programme de perfectionnement linguistique. Il existe encore d'autres programmes qui visent à promouvoir des aspects particuliers de l'enseignement postsecondaire, notamment le Programme d'aide à la création de chaires d'études féminines, le Programme des études ethniques canadiennes, le Programme de participation des personnes handicapées et le Programme des études canadiennes.

- **Le ministère de l'Expansion industrielle régionale** administre le Programme d'action positive pour le nord du Manitoba (3,8 millions de dollars en 1987-1988) qui découle de l'Entente sur le développement du Nord signée entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba. Ce programme cherche à augmenter les sources de revenu et les occasions d'emploi pour les habitants des régions isolées ou rurales, notamment pour ceux qui sont d'ascendance autochtone et ce, en leur offrant une formation de niveau technique, semi-technique, professionnelle et para-professionnelle.

  Le Programme de développement économique des autochtones (667 000 $ en 1987-1988) aide à l'instauration de programmes de bourses et de formation spécialisée visant à accroître, dans la collectivité autochtone, les compétences en commerce, en technologie et en sciences appliquées. En 1987-1988, deux programmes de bourses d'études postsecondaires ont été ainsi instaurés par l'intermédiaire de contributions au Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research de Regina en Saskatchewan et à l'Association universitaire canadienne d'études nordiques.

- **Santé et Bien-être social Canada** a versé, en 1987-1988, une contribution de 5,1 millions à l'Université de Calgary pour permettre la construction d'installations d'éducation physique qui ont pu être utilisées durant les XV^{es} Jeux olympiques d'hiver.

- **Énergie, Mines et Ressources** a versé, en 1987-1988, une contribution de 5,4 millions de dollars pour des projets liés à l'enseignement postsecondaire en vertu du Fonds Canada — Terre-Neuve de développement extracôtier qui a été établi en 1985. Ce fonds a été constitué en vue de financer les coûts des infrastructures sociales et économiques inhérentes à la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz naturel aux larges des côtes de Terre-Neuve avant la mise en production proprement dite.

- **Agriculture Canada**, par le biais de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments du Programme agro-alimentaire, contribue à défrayer, dans le cadre d'accords conclus avec les provinces, certains des coûts de construction ou de rénovation des écoles de médecine vétérinaire. Cette aide s'est élevée à 3,0 millions de dollars en 1987-1988.

  Le Service canadien des Forêts verse des contributions, dans le cadre d'un accord de six ans conclu avec le Conseil des Premiers ministres des Maritimes, afin de construire de nouveaux locaux pour l'École des gardes forestiers des Maritimes du Centre forestier Hugh John Flemming de Fredericton au Nouveau-Brunswick. Plus de 800 000 $ ont été ainsi versés en 1987-1988.

4 Résumé de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement fédéral, tel qu'il est décrit dans cette partie du rapport, soutient l'enseignement postsecondaire par le moyen de dépenses en espèces et de transferts de points d'impôt. Le tableau 12 en fait le sommaire.

4.1 Dépenses en espèces

En 1987-1988, les dépenses en espèces du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire se sont élevées à 3,60 milliards de dollars. De cette somme, 2,30 milliards ont été versés aux provinces, et aux territoires soit sous forme de paiements en espèces dans le cadre du Financement des programmes établis (2,24 milliards), soit sous forme de contributions des Langues officielles dans l'enseignement destinées au niveau postsecondaire (57,2 millions). De plus, le gouvernement fédéral a consacré 1,30 milliard à des programmes d'aide directe à l'enseignement postsecondaire.

4.2 Transferts de points d'impôt

La valeur totale des points d'impôt assujettis à la péréquation transférés aux fins du Financement des programmes établis a atteint 2,73 milliards en 1987-1988. De cette somme, 2,53 milliards représentaient les recettes fiscales cédées, et les autres 202 millions, les paiements en espèces à l'égard de la péréquation des points d'impôt.

Tableau 12 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes (en millions de dollars)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[P]
Dépenses en espèces[1]			
1 Secrétariat d'État du Canada			
FPE - transferts en espèces	2 277,8	2 232,3	2 241,9
Programme canadien de prêts aux étudiants	230,9	282,1	290,9
Langues officielles dans l'enseignement	69,9	74,3	75,3
Autres programmes	10,7	9,5	3,7
Total partiel, Secrétariat d'État du Canada	2 589,2	2 598,2	2 611,8
2 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	309,8	317,6	335,8
3 Conseil de recherches médicales	160,4	166,4	173,6
4 Défense nationale			
Collèges militaires canadiens	82,1	86,0	93,7
Programme subventionné de formation universitaire	19,0	18,1	17,4
Recherche et dépenses connexes[2]	7,8	7,6	11,6
Programme d'études supérieures	4,6	10,7	8,0
Total partiel, Défense nationale	113,5	122,5	130,7
5 Affaires indiennes et du Nord			
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	72,6	95,1	108,4
Formation et perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit	3,0	2,8	2,9
Autres programmes	1,7	3,9	3,8
Total partiel, Affaires indiennes et du Nord	77,3	101,9	115,0
6 Conseil de recherches en sciences humaines	57,9	64,2	64,6
7 Agence canadienne de développement international			
Programme des institutions d'éducation	6,3	17,7	18,3
Bourses du Commonwealth	4,9	5,0	5,0
Programmes bilatéraux - stagiaires	5,5	4,5	4,5
Autres programmes	4,0	5,7	6,0
Total partiel, Agence canadienne de développement international	20,7	33,0	33,8
8 Conseil national de recherches	31,5	30,1	30,6
9 Santé et Bien-être social Canada			
Recherche et dépenses connexes[2]	16,1	15,1	18,1
XV[es] Jeux olympiques d'hiver	15,8	14,4	5,1
Autres programmes	2,1	1,9	2,3
Total partiel, Santé et Bien-être social Canada	34,0	31,3	25,6
10 Énergie, Mines et Ressources			
Recherche et dépenses connexes[2]	7,3	7,5	7,7
Fonds de développement Canada - Nouvelle-Écosse	18,3	0,6	5,4
Total partiel, Énergie, Mines et Ressources	25,6	8,1	13,1

(suite)

Tableau 12 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes (en millions de dollars) (suite)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988[P]
11 Expansion industrielle régionale			
Recherche et dépenses connexes[2]	4,9	3,9	3,7
Programme d'action positive pour le nord du Manitoba	4,5	3,8	3,8
Autres programmes	2,5	5,9	3,2
Total partiel, Expansion industrielle régionale	11,9	13,6	10,7
12 Transports Canada			
Collège de la garde côtière canadienne	8,3	8,4	8,4
Autres programmes	2,9	1,4	1,6
Total partiel, Transports Canada	11,3	9,8	10,0
13 Agriculture Canada			
Recherche et dépenses connexes[2]	12,3	11,8	5,6
Programme agro-alimentaire	15,2	4,5	3,0
Autres programmes	3,5	4,6	0,9
Total partiel, Agriculture Canada	31,0	20,8	9,5
14 Affaires extérieures	4,2	4,9	6,7
15 Environnement	3,8	3,5	3,7
16 Commission canadienne des pensions	4,1	3,0	2,8
17 Approvisionnement et Services	0,9	1,2	2,4
18 Service correctionnel Canada	4,8	2,5	2,2
19 Pêches et Océans	3,1	2,1	2,0
20 Statistique Canada	1,3	1,5	1,6
21 Autres ministères et organismes	10,0	7,1	8,6
Total des dépenses en espèces	3 506,3	3 543,3	3 595,1
Transferts de points d'impôt[3]	2 327,7	2 535,2	2 731,3
TOTAL DE L'AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE[4]	5 834,0	6 078,6	6 326,3

1 Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1988. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les ministères et tous les organismes répertoriés à l'annexe A et à l'annexe B de la *Loi sur l'administration financière* et dans les parties 1 et 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins les recouvrements.

2 Les dépenses appelées Recherche et dépenses connexes dans le tableau 12 comprennent les subventions à la recherche et au développement, les bourses et les contrats, l'aide à l'enseignement, les dépenses adminis- tratives ainsi que les autres activités scientifiques connexes du ministère ou de l'organisme en question.

3 Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 12 juillet 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 29 février 1988, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1988, pour 1987-1988.

4 Le total, qui englobe les données liées aux dépenses en espèces et aux transferts de points d'impôt, a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

Annexe A

Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport

Annexe A

Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport

L'enseignement postsecondaire englobe des activités fort complexes qui se prêtent mal à une définition statistique simple. Cela vaut particulièrement au Canada où, au-delà du niveau secondaire, il existe 12 systèmes d'enseignement indépendants dans autant de provinces et territoires. Cela explique la diversité des modes d'organisation des réseaux et la nature même des établissements d'enseignement, comme le démontre bien la partie II du présent rapport. Définir les éléments communs à tous ces systèmes et réunir des données pouvant être regroupées et être comparables pour l'ensemble du Canada, sont au nombre des difficultés auxquelles Statistique Canada doit faire face depuis nombre d'années*.

Le Secrétariat d'État s'est aussi heurté à des problèmes de définition et de méthode dans l'élaboration du présent rapport. En règle générale, il s'est servi de la base de données et des définitions de Statistique Canada, sauf pour rendre compte des transferts fédéraux en points d'impôt et en espèces faits au titre de l'enseignement postsecondaire en vertu des arrangements du Financement des programmes établis. Aux fins de ce rapport, le Secrétariat d'État a additionné les données relatives aux transferts en points d'impôt à celles des dépenses pour calculer le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. Statistique Canada fait état de ces transferts mais n'additionne pas les transferts en espèces et les transferts en points d'impôt, ni n'établit de rapport direct entre ces contributions et une définition particulière des dépenses ou des activités ayant trait à l'enseignement postsecondaire.

1 Définition du système d'enseignement postsecondaire

1.1 Programmes d'enseignement de niveau postsecondaire

La méthode utilisée par Statistique Canada répartit tous les programmes d'enseignement en trois catégories : primaire-secondaire, métiers et formation professionnelle ou postsecondaire. Le présent rapport ne traite que des seuls programmes du niveau postsecondaire.

* Statistique Canada travaille présentement en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, par le truchement du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), à la révision de ses définitions et de ses sources de données pour les statistiques relatives à l'éducation.

Les définitions de l'enseignement postsecondaire varient énormément d'une province à l'autre, de même que les conditions d'admission et la durée de programmes apparemment similaires. Aussi Statistique Canada a-t-il retenu une définition normalisée pour assurer une certaine comparabilité entre les différents systèmes provinciaux.

Dans le système de classification de Statistique Canada, les programmes de niveau postsecondaire présentent les critères suivants :

- Ils exigent normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
- Ils durent au moins toute une année scolaire;
- Ils sont sanctionnés par un certificat, un diplôme ou un grade;
- Ils n'appartiennent pas à la catégorie de métiers et de formation professionnelle.

Par conséquent, les programmes de niveau postsecondaire sont ceux qui préparent les étudiants à exercer des occupations de niveau supérieur à ceux de la catégorie de métiers et de formation professionnelle. Les programmes de niveau postsecondaire comprennent, en plus de ceux offerts par les universités, les programmes de formation technique, les programmes d'arts appliqués et de sciences et les programmes de passage à l'université dispensés par les établissements non universitaires.

Selon la classification utilisée, il est nécessaire d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires pour être admis à un programme de niveau postsecondaire. Il s'agit là d'un critère normalisé, stipulé par l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Tel qu'il est mentionné ci-haut, la catégorie des programmes de niveau postsecondaire ne comprend pas les programmes de métiers et de formation professionnelle. Bien que certaines provinces fassent exception, ces programmes durent moins d'un an et il n'est habituellement pas nécessaire, pour y être admis, d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Les critères suivants permettent de différencier les programmes de métiers des programmes de formation professionnelle :

- Les programmes de métiers sont ceux reconnus par le Comité de coordination du Programme des normes interprovinciales (CCPNI), créé par les gouvernements provinciaux afin de reconnaître officiellement les programmes de formation et d'apprentissage de métiers.
- Les programmes de formation professionnelle ne nécessitent pas de période d'apprentissage et mènent à des occupations qui ne sont pas reconnues par les provinces en tant que métiers. Ces programmes ne sont pas considérés comme des programmes de niveau postsecondaire, indépendamment des conditions d'admission, et ils préparent les étudiants à exercer des occupations nécessitant surtout de la dextérité manuelle et l'exécution de tâches bien définies ou établies.

1.2 Établissements d'enseignement

Au niveau postsecondaire, les programmes d'études sont dispensés par deux grands types de maisons d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial.

Universités

Cette catégorie englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La plupart des programmes d'études universitaires répondent à la définition de l'enseignement postsecondaire retenue par Statistique Canada qui assimile, à ce niveau, toute la gamme des activités de toutes les universités. Les rares activités qui pourraient, dans certaines universités, ne pas répondre à la définition retenue, ne sont pas identifiées.

Établissements de niveau collégial

Cette catégorie comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent des programmes d'études de niveau postsecondaire. Elle englobe les collèges communautaires (cégeps, collèges d'arts appliqués et de technologie, instituts de formation technique, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.), les écoles de formation des maîtres ainsi que les écoles de sciences infirmières (régionales ou en milieu hospitalier).

Dans bien des provinces, les établissements de niveau collégial dispensent aussi des programmes de métiers et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Les statistiques de l'enseignement postsecondaire portent exclusivement sur les programmes de niveau postsecondaire, tels qu'ils sont définis ci-haut.

2 Données sur le financement de l'enseignement postsecondaire

2.1 Dépenses totales

Le tableau et les graphiques de la partie III présentent les dépenses totales consacrées à l'enseignement postsecondaire au Canada. Ces dépenses englobent les dépenses des universités et des établissements de niveau collégial pour le fonctionnement, les immobilisations et la recherche subventionnée, les dépenses gouvernementales liées à l'aide aux étudiants ainsi que les autres dépenses administratives des ministères.

Pour pouvoir réunir les données sur les dépenses des universités, Statistique Canada mène une enquête annuelle conjointement avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU); une autre enquête est faite auprès des établissements qui ne sont pas membres de cette association. Les universités répartissent leurs revenus et dépenses entre divers fonds. Ces fonds sont les suivants : (1) fonctionnement général (2) activités spéciales et fiducie (3) recherche subventionnée (4) services auxiliaires (5) bâtiments. Tous les revenus des universités sont affectés à l'un de ces fonds et toutes les dépenses sont défalquées de l'un ou l'autre, selon leur objet.

Statistique Canada mène une enquête similaire sur les statistiques financières des établissements d'enseignement de niveau collégial. Le questionnaire permet de ventiler les revenus et les dépenses des fonds de fonctionnement et d'immobilisations des collèges communautaires et des écoles publiques de formation technique, et de répartir les dépenses selon la catégorie de programmes – secondaire, postsecondaire, technique et éducation des adultes.

La Division de la santé de Statistique Canada produit par ailleurs un rapport annuel sur les hôpitaux et cliniques, lequel contient des renseignements sur le coût direct de l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

2.2 Aide financière des gouvernements provinciaux et territoriaux

Les tableaux de la partie IV sur les dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'enseignement postsecondaire ventilent les dépenses totales selon deux catégories : 1) aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes et 2) bourses d'études et aide aux étudiants.

2.2.1 Aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes

Cette catégorie comprend le total des fonds versés par les gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que les autres dépenses des ministères provinciaux et territoriaux pour l'enseignement postsecondaire.

Aide aux établissements d'enseignement

Les subventions provinciales et territoriales servent à financer les dépenses suivantes des universités et des collèges :

- Fonctionnement;
- Recherche subventionnée;
- Immobilisations.

Ces dépenses comprennent les dépenses directes liées à l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

Dépenses connexes

Cet élément correspond aux dépenses apparaissant sous la rubrique «Autres dépenses (ministérielles)» de Statistique Canada. Il comprend :

- Les dépenses administratives des ministères, des gouvernements, des provinces et des territoires;
- Les remboursements des dépenses provinciales par le gouvernement fédéral;
- Les transferts interprovinciaux (voir la note explicative 7 à la fin du rapport);
- Les rajustements statistiques.

2.2.2 Bourses d'études et aide aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses provinciales et territoriales liées aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Dans le cas des prêts aux étudiants, seul le coût pour le gouvernement, et non la valeur du prêt, est comptabilisé.

2.2.3 Sources des données sur les dépenses des provinces et des territoires

Les données sur les dépenses des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire proviennent directement des comptes publics, des budgets des dépenses et d'autres rapports annuels connexes. Statistique Canada effectue une analyse approfondie et une compilation détaillée des dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire. Ces compilations sont alors soumises aux provinces et aux territoires afin d'obtenir leur contribution et leurs commentaires. Les résultats de ce processus de consultation sont publiés par CANSIM, la base de données de Statistique Canada. À moins qu'il ne le soit spécifié autrement, les données de 1985-1986 et de 1986-1987 sont définitives et sont basées sur les comptes publics provinciaux et territoriaux. Les données de 1987-1988 sont préliminaires et proviennent du budget des dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux et des consultations tenues avec les fonctionnaires provinciaux.

2.3 Aide des administrations municipales

Certaines administrations municipales viennent directement en aide aux établissements d'enseignement. Les données sur cette aide proviennent d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement ainsi que des renseignements fournis par les gouvernements provinciaux.

2.4 Aide financière du gouvernement fédéral

Les tableaux de la partie V ventilent l'aide financière totale du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire en deux catégories : 1) contributions aux provinces et aux territoires et 2) aide fédérale directe.

2.4.1 Contributions aux provinces et aux territoires

Cette catégorie comprend les transferts de points d'impôt et d'espèces pour le Programme de financement au titre de l'enseignement postsecondaire et les contributions pour le Programme des langues officielles dans l'enseignement. Étant indirectes, ces contributions ne sont pas identifiées comme une source de fonds d'origine fédérale pour les établissements.

2.4.2 Aide fédérale directe

Cette catégorie des dépenses comprend :

- Les contributions pour la recherche versées directement aux universités par le gouvernement fédéral;
- Les dépenses relatives aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants au niveau postsecondaire, y compris le coût des prêts;

- Le financement direct des établissements fédéraux d'enseignement postsecondaire;

- Les autres dépenses directes des ministères fédéraux destinées à des programmes d'enseignement postsecondaire et à leur administration.

2.4.3 Sources des données sur les dépenses fédérales

Les données sur les dépenses fédérales en matière d'éducation proviennent d'une enquête annuelle de Statistique Canada sur les dépenses de tous les ministères et organismes dans le domaine de l'éducation, l'*Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation*. On peut se procurer les résultats de cette enquête auprès de la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme de Statistique Canada. Les données de 1985-1986 et de 1986-1987 sont définitives; celles de 1987-1988 sont préliminaires.

Les données relatives aux droits en espèces et aux transferts de points d'impôt prévus dans le cadre du Financement des programmes établis proviennent de brochures publiées par la Division des relations fédérales-provinciales du ministère des Finances du Canada, qui comptabilise les paiements au titre du FPE. Les données de 1985-1986 sont définitives; celles de 1986-1987 et de 1987-1988 sont préliminaires.

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte de la loi autorisant les paiements aux fins du FPE, et Statistique Canada n'englobe pas les transferts aux provinces en vertu du FPE dans sa propre définition de l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du présent rapport, le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire comprend les données sur le FPE et celles de Statistique Canada.

2.5 Sources privées de financement

Outre l'aide des gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaire obtiennent des fonds des sources privées suivantes :

- Frais de scolarité et autres frais d'études;

- Contributions ou financement d'autres sources, notamment dons du secteur privé et revenus de placement.

Les surplus ou les déficits de fonctionnement des établissements d'enseignement sont également présentés dans cette catégorie. Les données sur les sources de financement non gouvernementales sont tirées d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement et sont estimées à partir des prévisions concernant les inscriptions.

2.6 Consolidation des données financières

Lorsque les agents de Statistique Canada ont reçu des universités, des collèges et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, toutes les données financières relatives à une année donnée, ils procèdent à une consolidation qui permet de calculer le total des fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire. Étant donné qu'il y a des transferts de fonds à l'intérieur même du système postsecondaire, entre les gouvernements et les établissements d'enseignement, une telle consolidation pose des problèmes particuliers : il est fréquent que les années financières des établissements d'enseignement ne coïncident pas avec celles des gouvernements; les fonds reçus au cours d'une année financière peuvent ne pas être dépensés durant cette même année.

Afin d'éliminer les doubles comptages, une soustraction des transferts est effectuée. Les flux financiers sont répartis selon le niveau d'enseignement, la province et la catégorie de dépenses. La provenance des fonds pour chaque catégorie de dépenses est indiquée dans la mesure du possible. Les difficultés inhérentes à ce processus sont telles qu'il n'est pas toujours possible de faire un rapprochement détaillé entre les chiffres établis par Statistique Canada et les états financiers vérifiés des gouvernements ou ceux des maisons d'enseignement. Cependant, pour les données générales, on veille à s'assurer que les sommes puissent être rapprochées des comptes publics ou des états financiers.

Un autre ajustement relatif aux transferts interprovinciaux est requis lorsque les résultats des enquêtes menées par Statistique Canada auprès des établissements d'enseignement sont regroupés par province. Le total pour toute province donnée correspond à la somme des dépenses de tous les établissements de la province, indépendamment de la provenance des fonds. Or, certains établissements reçoivent une aide indirecte sous forme de transferts interprovinciaux, c'est-à-dire provenant d'une autre province que celle dans laquelle ils se trouvent. Dans ce cas, Statistique Canada soustrait le montant du transfert des dépenses de la province bénéficiaire et l'ajoute aux dépenses du gouvernement provincial ayant effectué le transfert. Statistique Canada fait les additions et les soustractions nécessaires sous la rubrique Autres dépenses (ministérielles).

Les résultats de ce processus de consolidation sont publiés par CANSIM, base de données de Statistique Canada.

3 Données sur les inscriptions

Les données sur les inscriptions au niveau postsecondaire représentent le nombre d'étudiants qui se sont inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire et qui ont poursuivi leurs études au cours de l'année scolaire. Statistique Canada recueille des données sur les caractéristiques scolaires, sociales et économiques des étudiants. Pour les fins du présent rapport, les étudiants de niveau postsecondaire ont été classés selon la province, la catégorie d'établissements d'enseignement (universités et programmes d'enseignement postsecondaire des établissements de niveau collégial), et selon qu'ils suivent des cours à plein temps ou à temps partiel. Comme il n'existe pas de définition universellement acceptée du statut d'étudiant à temps partiel, Statistique Canada rend compte du statut des étudiants à plein temps ou à temps partiel tel qu'il est indiqué par les différents établissements d'enseignement.

Statistique Canada recueille les données sur les inscriptions dans les universités au moyen de deux enquêtes : l'une, en début d'année scolaire, pour obtenir le nombre des inscriptions initiales, et une autre, au milieu de l'année, pour obtenir les données définitives. Ces enquêtes incluent toutes les universités et alimentent une banque de données connue sous le nom de *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* (SISCU), dont on peut obtenir des tableaux spéciaux. Les données sur les inscriptions à plein temps dans les universités sont recueillies (par province) depuis 1920, et celles sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1962.

Les données sur les inscriptions dans les collèges proviennent d'une enquête que mène Statistique Canada chaque automne auprès des établissements d'enseignement concernés. Cette enquête alimente une banque de données, le *Système d'information sur les effectifs des collèges communautaires* (SIECC). Les données sur les inscriptions à plein temps dans les collèges sont recueillies (par province) depuis 1955, et les données

sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1983. Les données présentées dans ce rapport ne couvrent pas le total de l'effectif étudiant des établissements d'enseignement de niveau collégial, mais uniquement les étudiants inscrits aux programmes d'enseignement postsecondaire.

On peut se procurer les résultats de ces enquêtes auprès de CANSIM, base de données de Statistique Canada. Les données ayant trait aux inscriptions sont définitives.

Annexe B

Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire

Annexe B

Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire

Aperçu historique de l'effectif à plein temps

Depuis le début des années 50, le nombre des étudiants inscrits au niveau postsecondaire a connu une expansion accélérée au Canada. Comme le montre le graphique B1, il y avait en 1951-1952, 91 000 étudiants qui poursuivaient des études postsecondaires à plein temps. En 1987-1988, ils étaient 805 000, soit presque neuf fois plus nombreux qu'en 1951-1952.

Au début des années 70, la nombreuse génération des années 50 a atteint l'âge adulte, ce qui a amené une augmentation rapide du nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cependant, cette tendance a ralenti vers la seconde partie de la décennie.

Vers le début des années 80, l'effectif du niveau postsecondaire a encore augmenté de façon très marquée, malgré un fléchissement du taux de croissance du groupe des 18 à 24 ans. En effet, de 1979-1980 à 1983-1984, ce groupe d'âge a connu une augmentation de 2,0 p. 100 seulement, tandis que les inscriptions grimpaient de 23,0 p. 100 (soit une augmentation moyenne de 5,3 p. 100 par année).

Alors que l'expansion des années 60 résultait du «baby boom» de l'après-guerre et d'une plus grande participation, en général, au niveau postsecondaire, l'augmentation du nombre d'étudiants à plein temps à la fin des années 70 et au début des années 80 s'expliquait par la participation accrue des femmes et par le retour aux études à plein temps de plusieurs personnes qui n'appartenaient pas au groupe d'âge des 18 à 24 ans.

De 1983-1984 à 1987-1988, les inscriptions à plein temps au niveau postsecondaire ont continué à croître mais beaucoup plus lentement qu'auparavant. Pendant cette période, le groupe d'âge des 18 à 24 ans a diminué de 10,2 p. 100, alors que les inscriptions connaissaient une hausse de 5,0 p. 100, soit une croissance moyenne de 1,3 p. 100 par année.

Tendances récentes

La répartition, de 1983-1984 à 1987-1988, de l'effectif de niveau postsecondaire, à plein temps et à temps partiel, dans chaque province et territoire, figure au tableau B1 de la page 102. La plupart des provinces ont enregistré soit à peu près le même nombre d'inscriptions ou une augmentation assez faible de ce nombre au cours de cette période.

Graphique B1 : Inscriptions à plein temps au niveau postsecondaire au Canada, de 1951-1952 à 1987-1988

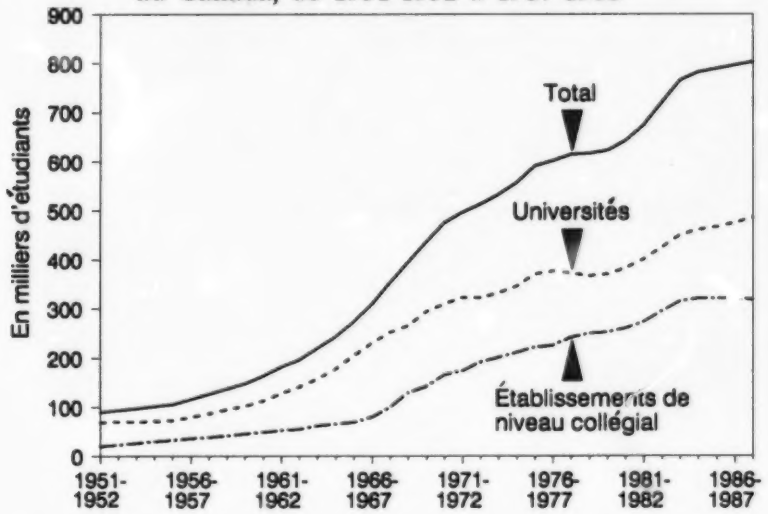

Source : Statistique Canada. 1951-1952 à 1974-1975 : *Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation*, catalogue no 81-568. 1975-1976 à 1986-1987 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1987-1988 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Graphique B2 : Inscriptions au Canada, selon le type d'établissement et le type de fréquentation, 1983-1984 et 1987-1988

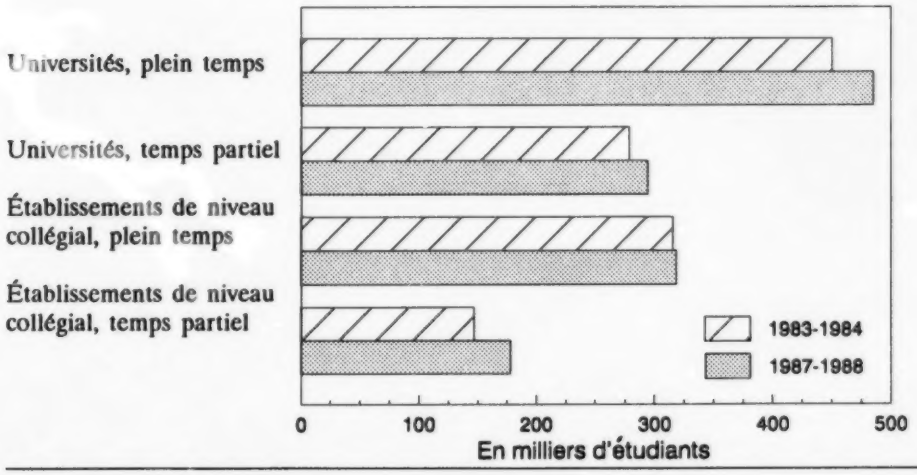

Graphique établi à partir des données du tableau B1.

Comme le fait apparaître le graphique B2 de la page précédente, les inscriptions à plein temps au niveau universitaire ont connu une hausse de 7,9 p. 100 de 1983-1984 à 1987-1988. L'effectif à temps partiel des universités s'est également accru de 5,7 p. 100 au cours de cette période, ce qui représente cependant une augmentation moindre que celle de l'effectif à plein temps. Par ailleurs, en 1987-1988, 62,3 p. 100 des étudiants des universités étaient inscrits à des programmes à plein temps alors que 37,7 p. 100 étaient inscrits à des programmes à temps partiel. On compte cependant au Québec, depuis plusieurs années, un plus grand nombre d'étudiants du niveau universitaire inscrits à des programmes à temps partiel qu'à des programmes à plein temps.

L'effectif à plein temps des établissements de niveau collégial a connu, de 1983-1984 à 1987-1988, un accroissement de 0,9 p. 100 alors que celui à temps partiel a enregistré une hausse de 21,2 p. 100. En 1987-1988, 64,2 p. 100 des étudiants du niveau collégial étaient inscrits à des programmes à plein temps alors que 35,8 p. 100 faisaient des études à temps partiel.

En 1987-1988, 61,1 p. 100 de tous les étudiants du niveau postsecondaire étaient inscrits à l'université alors que 38,9 p. 100 l'étaient dans les établissements de niveau collégial. Durant cette année-là, un peu plus du tiers (37,0 p. 100) des étudiants du niveau postsecondaire étaient inscrits à des programmes à temps partiel alors qu'on avait auparavant coutume de faire des études à plein temps.

Participation féminine

Un des changements les plus significatifs à l'intérieur du système d'enseignement postsecondaire durant les dernières décennies a été l'accroissement de la participation féminine.

En effet, depuis le milieu des années 70, les femmes représentent environ 50 p. 100 de l'effectif à plein temps des établissements de niveau collégial au Canada. Le nombre de femmes s'est aussi accru considérablement dans les universités depuis le début des années 70 où elles constituent maintenant 49,3 p. 100 de l'effectif à plein temps.

Comme l'indique le graphique B3 de la page 104, la population féminine, bien qu'elle ne s'élevait qu'à 36,7 p. 100 des étudiants du premier cycle à plein temps en 1970-1971, atteignait 50,3 p. 100 en 1987-1988. Au niveau de la maîtrise, les femmes représentaient 43,6 p. 100 de l'effectif à plein temps en 1987-1988 et leur nombre se rapprochait de celui des hommes. Cependant, au niveau du doctorat, même si la proportion des femmes étudiant à plein temps a plus que doublée depuis 1970-1971 pour atteindre 34,8 p. 100, les femmes demeurent nettement sous-représentées. D'ailleurs, les femmes continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux de certaines disciplines comme les sciences naturelles et le génie.

En 1987-1988, les femmes constituaient 61,7 p. 100 de l'effectif à temps partiel des universités. La population féminine, plus que la population masculine, s'engage à temps partiel, dans des études de premier cycle et, en 1987-1988, elle représentait 63,2 p. 100 de l'effectif du premier cycle universitaire à temps partiel. Les femmes représentaient 49,3 p. 100 de l'effectif inscrit à temps partiel à la maîtrise et 39,1 p. 100 de l'effectif inscrit à temps partiel au doctorat en 1987-1988.

Tableau B1 : Inscriptions au niveau postsecondaire, selon la province, le type d'établissement et le type de fréquentation

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.
Universités						
Plein temps						
1983-1984	8 027	1 676	22 458	14 155	103 864	183 119
1984-1985	9 244	1 720	23 090	14 524	108 656	185 590
1985-1986	10 352	1 768	23 582	14 918	113 284	185 016
1986-1987	10 828	1 837	23 624	14 940	116 390	187 153
1987-1988	10 872	2 030	24 317	15 200	116 627	192 717
Temp partiel						
1983-1984	4 140	709	7 028	4 764	108 798	97 843
1984-1985	4 509	689	6 529	4 257	111 781	96 309
1985-1986	4 624	781	6 843	4 521	115 565	96 845
1986-1987	4 690	685	6 923	4 936	117 800	95 714
1987-1988	5 097	753	7 261	4 923	118 654	98 569
Établissements de niveau collégial						
Plein temps						
1983-1984	2 529	975	2 913	2 290	159 902	95 810
1984-1985	2 898	976	2 955	2 280	162 798	96 470
1985-1986	2 967	959	2 932	2 462	164 218	94 574
1986-1987	2 945	1 016	2 360	2 334	163 190	95 231
1987-1988	3 016	907	2 438	2 362	159 940	95 029
Temps partiel						
1983-1984	0	0	273	42	47 876	62 711
1984-1985	15	0	441	43	52 188	66 202
1985-1986	11	0	442	62	60 123	66 454
1986-1987	72	0	521	51	55 410	73 061
1987-1988	179	0	537	26	56 876	76 498
Total, universités et établissements de niveau collégial						
Plein temps						
1983-1984	10 556	2 651	25 371	16 445	263 766	278 929
1984-1985	12 142	2 696	26 045	16 804	271 454	282 060
1985-1986	13 319	2 727	26 514	17 380	277 502	279 590
1986-1987	13 773	2 853	25 984	17 274	279 580	282 384
1987-1988	13 888	2 937	26 755	17 562	276 567	287 746
Temps partiel						
1983-1984	4 140	709	7 301	4 806	156 674	160 554
1984-1985	4 524	689	6 970	4 300	163 969	162 511
1985-1986	4 635	781	7 285	4 583	175 688	163 299
1986-1987	4 762	685	7 444	4 987	173 210	168 775
1987-1988	5 276	753	7 798	4 949	175 530	175 067

Source : Statistique Canada. Les données de 1985-1986 et 1986-1987 proviennent de : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. Les données pour 1987-1988 proviennent de la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire.

Tableau B1 : Inscriptions au niveau postsecondaire, selon la province, le type d'établissement et le type de fréquentation (suite)

Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada	
							Universités
							Plein temps
20 653	19 132	40 210	37 214	0	0	450 508	1983-1984
20 637	19 454	41 628	36 481	0	0	461 024	1984-1985
20 344	19 458	42 756	35 799	0	0	467 277	1985-1986
19 935	20 535	44 050	36 122	0	0	475 414	1986-1987
19 606	20 729	46 614	37 350	0	0	486 062	1987-1988
							Temps partiel
14 576	8 845	16 038	15 968	0	0	278 709	1983-1984
14 102	8 680	15 743	15 395	0	0	277 994	1984-1985
14 064	8 589	17 337	15 727	0	0	284 896	1985-1986
14 595	9 250	17 299	15 608	0	0	287 500	1986-1987
14 775	9 001	17 782	17 689	0	0	294 504	1987-1988
							Établissements de niveau collégial
							Plein temps
3 715	2 795	22 602	22 661	58	84	316 334	1983-1984
3 719	2 927	23 851	22 488	97	120	321 579	1984-1985
3 819	3 051	24 120	22 928	88	133	322 251	1985-1986
3 650	3 019	24 571	22 973	63	131	321 483	1986-1987
3 839	2 937	23 865	24 547	100	156	319 136	1987-1988
							Temps partiel
82	173	6 853	28 639	160	6	146 815	1983-1984
130	202	6 786	29 897	189	50	156 143	1984-1985
94	200	7 660	29 880	182	76	165 184	1985-1986
110	103	7 547	29 218	137	102	166 332	1986-1987
2 126	294	8 274	32 656	338	139	177 943	1987-1988
							Total, universités et établissements de niveau collégial
							Plein temps
24 368	21 927	62 812	59 875	58	84	766 842	1983-1984
24 356	22 381	65 479	58 969	97	120	782 603	1984-1985
24 163	22 509	66 876	58 727	88	133	789 528	1985-1986
23 585	23 554	68 621	59 095	63	131	796 897	1986-1987
23 445	23 666	70 479	61 897	100	156	805 198	1987-1988
							Temps partiel
14 658	9 018	22 891	44 607	160	6	425 524	1983-1984
14 232	8 882	22 529	45 292	189	50	434 137	1984-1985
14 158	8 789	24 997	45 607	182	76	450 080	1985-1986
14 705	9 353	24 846	44 826	137	102	453 832	1986-1987
16 901	9 295	26 056	50 345	338	139	472 447	1987-1988

Graphique B3 : Proportion de femmes parmi l'effectif à plein temps des universités canadiennes, selon le niveau d'études, 1970-1971, 1978-1979 et 1987-1988

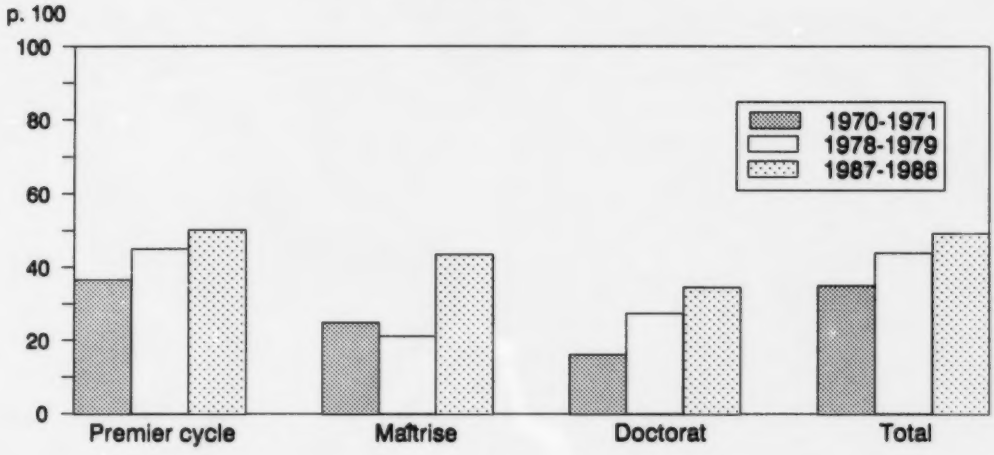

Source : Statistique Canada. Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire, tableaux spéciaux, mai et octobre 1988.

Annexe C

Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires

Annexe C

Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires

Les gouvernements des provinces et des territoires ont demandé que la documentation suivante soit incorporée au rapport au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada.*

Les données de l'annexe C expriment le point de vue d'un gouvernement provincial et territorial spécifique, utilisant les définitions propres à ce gouvernement. En conséquence, ces données proviennent d'une base différente de celle employée pour les données du rapport, lesquelles sont recueillies et traitées selon la définition de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada.

Tableau C1 : Données fournies par le Nouveau-Brunswick

L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick

	1985-1986			1986-1987			1987-1988		
	Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions	
	(000 $)	Temps partiel	Plein temps	(000 $)	Temps partiel	Plein temps	(000 $)	Temps partiel	Plein temps
Secteur universitaire	106 688	4 521	15 023	118 402	4 908	14 971	123 137	5 107	15 243
Secteur collégial[1]	61 158	30 318	14 110[2]	70 015	29 115	13 533[2]	79 245	32 914	13 423
Bourses d'études/ Aide aux étudiants	10 179	--	--	10 260	--	--	10 850	--	--
Total[3]	**178 025**	**34 839**	**29 133**	**198 677**	**34 023**	**28 504**	**213 232**	**38 021**	**28 666**

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, Nouveau-Brunswick.

1 Les données compreanent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des pêches de Caraquet, aux écoles infirmières, à l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et au Centre de formation linguistique.

2 Au secteur collégial, on désigne par formation à plein temps toute formation qui se donne pendant au moins cinq jours consécutifs à raison de six heures par jour.

3 Le total comprend les dépenses ordinaires et d'immobilisations.

Note : Le tableau C1 trace le profil des dépenses provinciales et des inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Tableau C2 : Données fournies par le Québec

Inscriptions au niveau postsecondaire : universités et collèges

	Effectifs universitaires[1]		Effectifs du niveau collégial[2]	
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
1985-1986	113 660	117 597	163 363	60 420
1986-1987	114 921	118 999	165 282	57 675
1987-1988	116 544	118 771	164 041	65 727

1 Source : *Caractéristiques des inscriptions universitaires au Québec, rapports 1985-1986 à 1987-1988.* Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ce sont les données pour le trimestre d'automne. Elles excluent le Collège militaire royal de St-Jean.

2 Source: Direction générale de l'enseignement collégial. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ce sont les données pour le trimestre d'automne. Il s'agit de l'effectif total des étudiants des cégeps, des collèges privés subventionnés et des collèges relevant du fédéral, à l'enseignement régulier et aux adultes.

Note : Le tableau C2 contient les données relatives aux inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Québec, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Notes explicatives

1 La **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM)** a pour objet, aux termes de la loi qui l'a établie, d'aider les provinces et les établissements d'enseignement à employer et à répartir de la façon la plus efficace qui soit, les ressources de l'enseignement supérieur de la région. Au total, la commission regroupe 21 établissements d'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire les universités des Maritimes et quelques établissements d'enseignement postsecondaire à vocation spécialisée qui desservent ce même territoire.

La CESPM recueille des données sur l'enseignement postsecondaire dans la région et fait des recommandations au Conseil des Premiers ministres des Maritimes quant au financement des programmes d'études de niveau postsecondaire. Ce sont toutefois les gouvernements provinciaux qui prennent les décisions définitives relatives au financement. Pour employer à meilleur escient les ressources de la région, les provinces Maritimes se concertent, par le truchement de la commission, pour offrir certains programmes d'études universitaires. Par exemple, les écoles de médecine et de dentisterie de l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, reçoivent des étudiants des trois provinces. C'est aussi par l'intermédiaire de la commission que des fonds sont transférés d'une province à l'autre lorsqu'un étudiant s'inscrit dans une province autre que celle où il réside, parce que le programme choisi n'y est pas offert.

2 En vertu de la partie III de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, le gouvernement fédéral peut conclure des ententes avec les provinces aux fins de percevoir, en leur nom, l'impôt provincial sur le revenu. Aux termes de ces accords de perception d'impôt, chaque province participante établit par législation son propre taux d'imposition, tout en maintenant une assiette fiscale qui est compatible avec celle du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral conclut alors un accord avec le gouvernement provincial, par lequel il s'engage à appliquer la loi d'impôt de la province et à faire la perception sans exiger de frais. Bien qu'à l'origine les provinces aient été tenues de formuler le niveau de leur propre impôt sous forme d'un simple pourcentage de l'impôt fédéral, il existe maintenant, dans les lois provinciales, toute une variété de crédits d'impôt et de dispositions spéciales que le gouvernement fédéral a accepté d'appliquer (moyennant des frais administratifs minimes dans le cas de certains crédits). Le régime des accords de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers est aujourd'hui en vigueur dans toutes les provinces, sauf au Québec; l'impôt provincial sur le revenu des sociétés est également perçu par le gouvernement fédéral, sauf pour l'Alberta, l'Ontario et le Québec.

3 Une publication contenant des renseignements complémentaires sur la formule actuelle du Financement des programmes établis peut être obtenue en s'adressant à la Direction des politiques et de l'analyse, Aide à l'éducation, Secrétariat d'État, Ottawa (Ontario), K1C 2Y1, (819) 994-1555.

4 Les contributions fédérales aux provinces étaient régies, au cours de l'année de référence 1975-1976, en vertu de la *Loi de 1967 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Cette loi laissait aux provinces le choix de recevoir du gouvernement fédéral, soit 15 $ par habitant, soit 50 p. 100 des dépenses admissibles de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire. Il était donc nécessaire, aux fins de la loi, de définir l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du partage des frais, ne sont considérées comme poursuivant des études postsecondaires que les seules personnes inscrites à un cours d'au moins 24 semaines, attesté par la province comme étant de niveau postsecondaire et exigeant comme préalable au moins un diplôme de fin d'études secondaires. L'année terminale du niveau secondaire a été identifiée comme étant la 12e année ou l'équivalent à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique, et la 11e année ou l'équivalent dans les autres provinces.

Ces dispositions ont été remplacées par la loi de 1977, présentement en vigueur, et qui ne donne pas de définition de l'enseignement postsecondaire. En conséquence, la définition de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada est utilisée dans le présent rapport.

5 En vertu du Protocole d'ententes sur les langues officielles dans l'enseignement et des ententes bilatérales, les provinces et les territoires se sont engagés à démontrer, à chaque année, de quelle façon l'aide du gouvernement du Canada est reliée aux coûts supplémentaires encourus pour le maintien et le développement de l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et dans la seconde langue officielle. Ils sont tenus, en outre, d'informer le grand public des programmes et des services offerts sur leur territoire en matière d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la seconde langue officielle, et de la façon dont le financement provenant du gouvernement du Canada contribue à la prestation de ces programmes et services.

6 Les dépenses pour la recherche universitaire englobent les frais de recherche et d'activités connexes. Il peut cependant y avoir lieu de se demander si ces dépenses devraient inclure les bourses de recherche versées aux étudiants, celles-ci étant principalement destinées à défrayer le coût des études des boursiers.

Aux fins du présent rapport, les dépenses pour la recherche et les activités connexes ont été assimilées aux dépenses de recherche, tandis que les bourses de recherche et autres formes d'aide destinées aux étudiants pour leurs études sont comptabilisées dans l'aide aux étudiants.

7 Outre les frais d'administration des gouvernements, les dépenses incluses dans la catégorie Autres dépenses (ministérielles) comprennent aussi les transferts effectués par les gouvernements provinciaux à des établissements d'autres provinces pour couvrir les coûts de l'enseignement à des non-résidents. Ainsi, le gouvernement de

l'Île-du-Prince-Édouard transfère des fonds à l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, en paiement des frais de formation des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard inscrits en médecine à cette université.

Lorsque le montant total de l'aide aux établissements indiqué par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne correspond pas au montant total de l'aide que les universités et les collèges rapportent avoir reçu de ces sources, un montant résiduel est inclus pour faire coïncider les deux montants. Ces montants et les autres montants résiduels découlant du processus de consolidation sont assimilés aux Autres dépenses (ministérielles) du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Ces montants résiduels donnent comme résultat que les Autres dépenses (ministérielles) sont parfois très élevées ou très minimes, voire négatives. Pour cette raison, et parce que les transferts interprovinciaux sont également inclus sous cette rubrique, les dépenses administratives des gouvernements ne sont pas toujours clairement identifiables dans les données. Cette méthode a toutefois l'avantage de permettre le rapprochement des montants figurant dans les tableaux avec les comptes publics ou, le cas échéant, les états financiers vérifiés du gouvernement, une fois que les dépenses totales des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été regroupées [c'est-à-dire lorsqu'on a établi le total de l'Aide aux établissements et Autres dépenses (ministérielles) pour chaque gouvernement].